

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28/03/2019**

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Étaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGALT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Étaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI NSANA à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Étaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Jeannine KOWALCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **03 AVR. 2019**

**N° : 2019DCM-03-160**

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu la Délibération du 13 décembre 2018 prévoyant le versement d'acomptes sur subventions 2019
- Vu le Budget Primitif 2019 et notamment son annexe BI.7
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens liant ces associations et la Ville du Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 19 mars 2019

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'accorder les subventions 2019 ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-160-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Association	Acompte voté en décembre 2018	Subvention totale 2019
MJC Le Chaudron	113 200 €	262 540,00 €
Animations et œuvres de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	10 000 €	35 000 €
Le Mée Sports Handball	12 860 €	48 796,74 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	34 371 €	115 703,00 €
Le Mée Sports Football	79 383 €	229 534,33 €

**DIT** que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal.

**PRECISE** qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2019 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau annexé.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION 2019	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration)	Nombre de votants	Adopté par
MJC Le Chaudron	M. VERNIN, M. DAUVERGNE, Mme ANTIGNAC, Mme VERNON, Mme BOINET	28	28 voix pour
Animations et œuvres de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	M. DURAND, M. AURICOSTE (membres délégués CM)	31	31 voix pour
Le Mée Sports Football	M. QUILLAY (Président)	32	32 voix pour

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-160-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28/03/2019

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE** : *prend acte*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGAULT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Etaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI NSANA à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Etaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Jeannine KOWALCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **03 AVR. 2019**

**N° : 2019DCM-03-170**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) 2018**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 13 mai 1991 créant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Vu les articles L. 2334-15 à L. 2334-18-4 définissant les modalités de calcul et de versement de la DSU
- Vu l'article L. 1111-2 donnant obligation de présenter un rapport qui retrace les dépenses de développement social et urbain
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 19 mars 2019

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND** acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-170-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28/03/2019**

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE : prend acte**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGAULT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Etaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI NSANA à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Etaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Jeannine KOWALCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **03 AVR. 2019**

**N° : 2019DCM-03-180**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) 2018**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2531-16 stipulant qu'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT présente un rapport annuel quant aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur fonctionnement
- Vu la Loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) réformant la Dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le Code des communes
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 19 mars 2019

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-180-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**PREND** connaissance du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France au titre de l'année 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-180-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile de France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

En 2018, la commune du Mée-sur-Seine a bénéficié de **2 609 961 €** au titre du FSRIF.

### I. Bilan financier

Le FSRIF a permis à la Ville du Mée-sur-Seine de réaliser les opérations suivantes :

Programmes sociaux :	1 128 370€
Programmes culturels :	1 718 144€
Programmes Jeunesse :	4 283 014€
Programmes sportifs :	251 145€
<b>Total</b>	<b>7 380 672€</b>

### II. Présentation des programmes

#### 2.1 Programmes sociaux

Les programmes sociaux contribuent à renforcer l'égalité des chances et la cohésion sociale sur le territoire communal.

- 47.5% des logements étaient des logements sociaux en 2018
- Le revenu moyen par habitant était de 10 725.18€ (contre 14 880.25 € en moyenne pour les communes de la même strate) source fiche DGF 2018
- Le taux de pauvreté était de 22.2% en 2015 source INSEE
- 781 ménages soient 866 habitants étaient bénéficiaires du RSA (source ABS 2019)

En 2018, 1 128 370€ ont été consacrés aux populations les plus défavorisées de la Ville, dans le cadre de deux programmes majeurs :

- Action sociale en faveur de l'enfance et de l'adolescence : 497 259€
- Action sociale en faveur des adultes en difficultés : 631 111€

Ces programmes concernent notamment les actions menées par le Centre Social, le BIJ, le CCAS et le Mée-plage.

Une politique sociale dynamique reste indispensable pour une commune comme le Mée-sur-Seine.

## 2.2 Programmes culturels

L'accès à la culture pour tous, est un axe majeur de la politique sociale de la Ville. En 2018, 1 718 144€ lui ont été consacrés :

- Conservatoire de musique et de danse	622 470€
- Le Mas, fonctionnement et participation aux spectacles	345 344€
- Médiathèque	457 377€
- Événementiel	292 953€

## 2.3 Programme Jeunesse – Education

En 2018, 2 391 542 € ont été consacrés au fonctionnement des centres de loisirs et Péri-scolaire et à l'achat de matériel. Par ailleurs, 1 891 471 € l'ont été à la restauration scolaire. Ces deux services sont des rouages essentiels à l'amélioration des conditions de vies des familles méennés.

## 2.4 Programmes sportifs

La population de la commune est jeune et le taux de fréquentation des associations sportives est important. Il est donc nécessaire d'intervenir régulièrement pour entretenir et développer les installations sportives.

En 2018, 197 551 € ont été consacrés au fonctionnement et à l'entretien des gymnases et 53 594 € à l'entretien du complexe sportif Pozoblanco et du stade Pierre de Coubertin.

### III. Tableau récapitulatif de l'utilisation du FSRIF 2018

Montant du FSRIF 2018: 2 609 961 €					
Domaine d'intervention	Dépenses (construction, rénovation, équipements, fonctionnement...)	Recettes (subventions, participations des familles...)	FSRIF	Reste à charge net de la commune	Part du FSRIF (%)
<b>Social</b>					
Action sociale en faveur de l'enfance et adolescence	497 259 €	40 889 €	318 246 €	138 125 €	64%
Action sociale en faveur des personnes en difficultés	631 111 €	180 630 €	220 889 €	229 592 €	35%
<b>Culture</b>					
Événementiel	292 953 €	12 538 €	111 322 €	169 093 €	38%
Conservatoire de musique et de danse	622 470 €	83 891 €	336 134 €	202 445 €	54%
Le Mas	345 344 €	75 822 €	131 231 €	138 292 €	38%
Médiathèque	457 377 €	516 €	306 443 €	150 418 €	67%
<b>Jeunesse</b>					
Centres de loisirs et péri-scolaire	2 391 542 €	360 166 €	406 562 €	1 624 814 €	17%
Restauration scolaire	1 891 471 €	659 173 €	680 930 €	551 369 €	36%
<b>Sport</b>					
Fonctionnement gymnases	197 551 €	900 €	80 996 €	115 655 €	41%
Fonctionnement stades	53 594 €	-	17 210 €	36 384 €	32%
<b>Total</b>	<b>7 380 672 €</b>	<b>1 414 523 €</b>	<b>2 609 961 €</b>	<b>3 356 187 €</b>	<b>35%</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-180-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28/03/2019**

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE : A la majorité - Pour : 28 - Contre : 5 - Abstention :**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGALT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Etaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI NSANA à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Etaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Jeannine KOWALCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **03 AVR, 2019**

**N° : 2019DCM-03-190**

**OBJET : CESSION DE DIX-HUIT LOTS RUE DE LA NOUE, RUE DU BOIS GUYOT DANS LA RESIDENCE CIRCE AU PROFIT DE 1001 VIES HABITAT**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1111.1, L.2121-29 alinéa 1<sup>er</sup> et L.2241 -I et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code générale de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L.3221-1 et L. 3211-14
- Vu le Code civil, notamment en son titre VI du Livre III relatif à la vente
- Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes
- Vu la qualité de propriétaire de la société 1001 VIES HABITAT de 439 logements sociaux dans la résidence Circé
- Vu l'acquisition des lots 31, 211 et 303 par la Commune de LE MEE-SUR-SEINE de l'immeuble en copropriété résidence Circé situé 9, rue de la Noue cadastré section BL n° 488 à 513
- Vu l'acquisition des lots 24, 25 et 259 par la Commune de LE MEE-SUR-SEINE de l'immeuble en copropriété résidence Circé situé 9, rue de la Noue cadastré section BL n° 488 à 513
- Vu l'acquisition des lots 53, 250 et 316 par la Commune de LE MEE-SUR-SEINE de l'immeuble en copropriété résidence Circé situé 4, rue de la Noue cadastré section BL n° 488 à 513
- Vu l'acquisition des lots 48, 246 et 313 par la Commune de LE MEE-SUR-SEINE de l'immeuble en copropriété résidence Circé situé 10, rue de la Noue cadastré section BL n° 488 à 513

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-190-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

- Vu l'acquisition des lots 93, 90 et 35 par la commune de LE MEE-SUR-SEINE de l'immeuble en copropriété résidence Circé situé 26, rue du Bois Guyot cadastré section BL n° 488 à 513
- Vu l'acquisition des lots 35, 59 et 38 par la commune de LE MEE-SUR-SEINE de l'immeuble en copropriété résidence Circé situé 26, rue du Bois Guyot cadastré section BL n° 488 à 513
- Vu le courrier de la Direction du Développement Groupe de 1001 VIES HABITAT du 6 mars 2019 autorisant son Directeur à acquérir 12 lots situés rue de la Noue et 6 lots situés rue du Bois Guyot à LE MEE-SUR-SEINE à savoir : n°31 un appartement de 81,52 m<sup>2</sup>, n° 211 un box, n° 203 une cave, n°24 un appartement de 64,12 m<sup>2</sup>, n°25 un cellier, n°259 un box, n° 53 un appartement de 35,26 m<sup>2</sup>, n° 250 un box fermé, n° 316 une cave, n°48 un appartement de 37,98 m<sup>2</sup>, n°246 un garage, n°313 une cave, n°93 un appartement de 64,70 m<sup>2</sup>, n°90 un cellier, n° 35 un garage, n°35 un appartement de 63,26 m<sup>2</sup>, n°59 un box, n°38 un cellier, le tout au prix de 537 700 €
- Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), service France Domaine, du 30 janvier 2019 estimant ces biens à 537 700 €
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, transports et technique du 7 février 2019
- Considérant que la société 1001 VIES HABITAT est à ce jour propriétaire de nombreux logements situés dans ce bâtiment

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de vendre l'appartement de 81,52 m<sup>2</sup> situé 9, rue de la Noue ainsi que son box et sa cave formant les lots 31, 211 et 303, l'appartement de 64,12 m<sup>2</sup> situé 9, rue de la Noue ainsi que son cellier et son box formant les lots 24, 25 et 259, l'appartement de 35,26 m<sup>2</sup> situé 4, rue de la Noue ainsi que son box fermé et sa cave formant les lots 53, 250 et 316, l'appartement de 37,98 m<sup>2</sup> situé 10, rue de la Noue ainsi que son garage et sa cave formant les lots 48, 246 et 313, l'appartement de 64,70 m<sup>2</sup> situé 26, rue du Bois Guyot ainsi que son cellier et son garage formant les lots 93, 90 et 35, l'appartement de 63,26 m<sup>2</sup> situé 26, rue du Bois Guyot ainsi que son box et son cellier formant les lots 35, 59 et 38, cadastrés section BL n° 488 à 513, le tout pour un montant de 537 700 € net vendeur à 1001 VIES HABITAT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés y afférents.

**DIT** que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-190-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



La Défense, le 6 mars 2019

**Direction du Développement Groupe**

*Affaire suivie par Cédric LEFEBVRE*

☐ 01.46.91.26.23 / 06.64.80.84.53

@ clefebvre@1001vieshabitat.fr

**VILLE DE LE MEE-SUR-SEINE**

**Hôtel de Ville**

55 rue route de Boissise

BP 50 – 77 350 Le Mée-sur-Seine

*A l'attention de Monsieur Franck VERNIN*

**TRANSMISSION PAR COURRIER RAR + MAIL**

**Objet : Proposition d'acquisition – Résidence « Le Circé »  
9 & 10 rue de la Noue – 21 & 26 rue du Bois Guyot  
6 logements non conventionnés – 6 boxes – 3 caves – 3 celliers**

Monsieur le Maire,

Par un courrier du 6 novembre 2018 et suite aux échanges avec le Service Urbanisme, 1001 Vies Habitat été informée que la Ville du Mée-sur-Seine s'était portée acquéreur par préemption de six logements situés au sein de la résidence « Le Circé ».

Dans la continuité des deux logements acquis en décembre 2018 au sein de cette résidence auprès de la Ville, nous vous confirmons notre engagement d'acheter les six logements préemptés au prix d'acquisition majorés des frais notariés.

Aussi, à partir des éléments que vous nous avez transmis, sous réserve de la validation de ses instances décisionnelles et des résultats des diagnostics techniques réglementaires, 1001 Vies Habitat est en mesure de vous proposer le prix d'acquisition, ferme et forfaitaire suivant :

- **537.700 € (CINQ CENT TRENTE-SEPT MILLE SEPT-CENT EUROS), prix net et hors frais de notaire, soit environ 1.550 €/m<sup>2</sup> de surface habitable, pour six logements situés 9 & 10 rue de la Noue et 21 & 26 rue du Bois Guyot au Mée-sur-Seine (77) d'une surface habitable totale de 346.84m<sup>2</sup> (lots n°24-31-35-48-53-93), 6 boxes (lots n°35-59-211-246-250-259), 3 caves (lots n°303-313-316) et 3 celliers (lots n°25-38-90).**

La promesse de vente que nous souhaiterions signer pour l'opération visée ci-dessus devra inclure les conditions suspensives nécessaires d'usage, et notamment :

- Obtention d'un préfinancement,
- Obtention d'un accord de principe du Groupe Caisse des Dépôts ou de tout autre organisme bancaire pour les prêts PLUS Foncier et PLUS Travaux, les prêts en cours n'étant pas repris par 1001 Vies Habitat ;
- Obtention de la subvention de la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine d'un montant minimum de 12.000 €.

**Tout commence chez vous**

Adresse postale : 18, avenue d'Alsace - Tour Between - Bâtiment C - CS 40091 - 92091 La Défense Cedex  
Téléphone : 01 46 91 25 25 - Fax : 01 46 91 27 27

1001 VIES HABITAT, S.A. d'H.L.M. à directeur et conseil de surveillance, au capital de 24 544 333 euros  
SIREN 572 015 451 RCS Nanterre - APE 6820A - TVA CEE FR62572015451 - Siège social : 18, avenue d'Alsace - Tour Between - Bâtiment C - 92400 Courbevoie

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-190-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Sachez que les équipes de 1001 Vies Habitat ont d'ores et déjà pris contact auprès de l'ensemble de ces partenaires afin de consolider les financements évoqués ci-dessus.

Par ailleurs, nous vous informons que 1001 Vies Habitat serait en mesure de signer une promesse de vente en avril 2019 puis un acte authentique en septembre 2019 pour une entrée en jouissance immédiate.

Cette offre est valable six mois à compter de la réception de la présente lettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.



**Marin de VANSSAY**  
Directeur du Développement Groupe

**De :** Pauline BADOZ-GRIFFOND [mailto:pauline.badoz-griffond.77003@notaires.fr]  
**Envoyé :** mercredi 23 janvier 2019 14:33  
**À :** Steven Briand  
**Objet :** RE: Estimation frais notariés

Bonjour Monsieur BRIAND,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En outre, concernant cette nouvelle opération, la provision sur frais d'acte pour un prix de vente de 537.700,00 euros est évaluée à 7.800,00 euros.

Cordialement.



**Pauline BADOZ-GRIFFOND**

Collaboratrice - Pôle Immobilier et Entreprise

**Ligne directe :** 01.60.68.87.11

**Standard :** 01.60.68.91.90

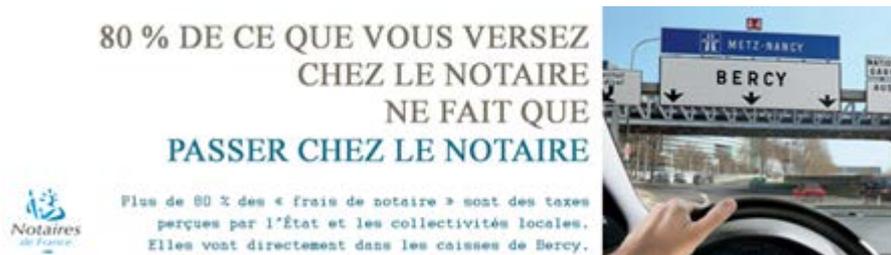
**Fax. :** 01.64.64.07.10

[pauline.badoz-griffond.77003@notaires.fr](mailto:pauline.badoz-griffond.77003@notaires.fr)

**Laroche & Associés, Notaires**

3 Boulevard Gambetta - 77000 MELUN

<http://larocheetassocies-melun.notaires.fr>



*Ce courriel et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et sont exclusivement adressés au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus. Toute diffusion, exploitation ou copie sans autorisation de cet e-mail et de ses pièces jointes est strictement interdite. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'avertir immédiatement l'expéditeur. La SCP LAROCHE TRUFFET DURET Notaires décline toute responsabilité si ce message a été modifié ou falsifié.*

**De :** Steven Briand <[SBriand@lemeesurseine.fr](mailto:SBriand@lemeesurseine.fr)>  
**Envoyé :** mercredi 23 janvier 2019 14:21  
**À :** Pauline BADOZ-GRIFFOND <[pauline.badoz-griffond.77003@notaires.fr](mailto:pauline.badoz-griffond.77003@notaires.fr)>  
**Objet :** Estimation frais notariés

Madame BADOZ-GRIFFOND,

J'espère que vous allez bien. ☺

Je me permets vous contacter car la commune de LE MEE-SUR-SEINE va prochainement revendre 18 lots à 1001 VIES HABITAT pour un montant de 537 700 €.

Accusé de réception en préfecture 077-217702851-20190328-2019DCM-03-190- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

Avant de confier l'ensemble du dossier à l'étude, je souhaiterais avoir une estimation des frais notariés ?

Vous en remerciant par avance.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement,



**Steven BRIAND**  
Service Urbanisme  
Ville de Le Mée-sur-Seine  
Hôtel de Ville  
555, route de Boissise  
BP 90  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél : 01.64.87.55.43  
[Sbriand@lemeesurseine.fr](mailto:Sbriand@lemeesurseine.fr)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE  
SERVICE DU DOMAINE  
Adresse : 20, quai Hippolyte Rossignon  
77010 MELUN Cédex  
Téléphone : 01.64.41.32.18  
Fax : 01.64.41.32.49

Le 30 janvier 2019.

Mairie du Mee-sur-Seine  
DGA Aménagement du territoire  
Service Urbanisme  
Monsieur Le Maire  
555, route de Boissise  
77350 LE MEE-SUR-SEINE

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Jean-Marc ROUMAYAT  
Téléphone : 06.30.52.71.59  
Courriel : [jean-marc.roumayat@dgif.finances.gouv.fr](mailto:jean-marc.roumayat@dgif.finances.gouv.fr)  
Nos Réf. : 2019-285 V0083  
Vos Refs :

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : 18 LOTS DE COPROPRIÉTÉ .**

**ADRESSE DU BIEN : 26, RUE DU BOIS GUYOT- PARCELLES BL488 à 513 (LOTS N° 31-211-303-24-25-259-53-250-316-48-246-313-93-90-35-35-59-38).**

**VALEUR VÉNALE : 537.700 EUROS**

Monsieur ,

Au terme de votre courrier reçu le 24 janvier 2019, vous demandez l'estimation de la valeur vénale des biens repris en objet.

Je vous prie donc de trouver ci-après l'avis des Domaines établi à cet effet :

**1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DU MEE-SUR-SEINE**

*AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Steven BRIAND*

**2 – Date de consultation** : 23 janvier 2019  
**Date de réception** : 24 janvier 2019  
**Date de visite** :  
**Date de constitution du dossier « en état »** : 24 janvier 2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

ÉVALUATION CONCERNANT LA REVENTE PAR LA COMMUNE DU MEE-SUR-SEINE À 1001 VIES HABITAT DE 18 LOTS SIS RUE DE LA NOUE, RUE DU BOIS GUYOT RÉSIDENCE CIRCÉ À LE MEE-SUR-SEINE

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-190-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Revente par la commune du Mee-sur-Seine à 1001 VIES HABITAT de 18 lots sis rue de la Noue, rue du Bois Guyot résidence Circé à LE MEE-SUR-SEINE.

Il s'agit des lots suivant acquis récemment par la commune dans le cadre du DPU renforcé :

- Un appartement (Lot 31) un box (Lot 211) et une cave (Lot 303) sis 9, rue de la Noue .
- Un appartement (lot 24), un cellier (lot 25) et un box (lot 259) sis 9, rue de la Noue .
- Un appartement (lot 53), un box fermé (lot 250) et une cave (lot 316) sis 4, rue de la Noue .
- Un appartement (lot 48), un garage (lot 246) et une cave (lot 313) sis 10, rue de la Noue .
- Un appartement (lot 93), un cellier (lot 90) et un garage (lot 35, issu du lot de volume n°19) sis 26, rue du Bois Guyot .
- Un appartement (lot 35, issu lot de volume n°21), un box (lot 59) et un cellier (lot 38) sis 26 rue du Bois Guyot .

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : COMMUNE DU MEE-SUR-SEINE

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Les biens se situent en zone urbaine (Uc) au PLU de la commune.

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

Estimations retenues pour ces lots :

- Un appartement (Lot 31) un box (Lot 211) et une cave (Lot 303) sis 9, rue de la Noue : **118.500 euros**
  - Un appartement (lot 24), un cellier (lot 25) et un box (lot 259) sis 9, rue de la Noue : **118.200 euros**
  - Un appartement (lot 53), un box fermé (lot 250) et une cave (lot 316) sis 4, rue de la Noue : **25.000 euros**
  - Un appartement (lot 48), un garage (lot 246) et une cave (lot 313) sis 10, rue de la Noue : **58.000 euros**
  - Un appartement (lot 93), un cellier (lot 90) et un garage (lot 35, issu du lot de vol n°19) sis 26, rue du Bois Guyot : **109.000 euros**
  - Un appartement (lot 35, issu lot de vol n°21), un box (lot 59) et un cellier (lot 38) sis 26 rue du Bois Guyot : **109 000 euros**
- Total : 537 700€

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

un an

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

En matière de cession, l'avis des Domaines est indicatif. Le consultant peut négocier au mieux de ses intérêts.

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'inspecteur des finances publiques  
Jean-Marc ROUMAYAT

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28/03/2019**

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Étaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGAULT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Étaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Étaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme KOWALCZYK Jeannine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **03 AVR. 2019**

**N° : 2019DCM-03-200**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018DCM-11-100 PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29
- Vu le Règlement des Contrats d'aménagement Régionaux adopté par Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France le 17 novembre 2016 et modifié par Délibération n° CP 2017-539 du 22 novembre 2017
- Vu la Délibération CR 181-16 du 17 novembre 2016 portant création du Contrat d'Aménagement Régional et de son règlement
- Vu le projet de contrat régional dont les diverses opérations sont présentées en annexe à la présente délibération
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, transports et technique du 8 novembre 2018
- Vu la délibération N° 2018DCM-11-100 du 13 novembre 2018
- Vu l'avis de la Commission finance et administration générale du 19 mars 2019

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ANNULE** la délibération N° 2018DCM-11-100 du 13 novembre 2018, et la **REMPLACE** par la présente délibération,

**APPROUVE** le programme des opérations globalement présentées dans l'annexe 1 et de façon détaillé dans l'annexe 3 de la présente délibération, et décide de programmer les dites opérations pour les montants et suivant l'échéancier indiqués en annexe 2,

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**S'ENGAGE :**

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer son logotype dans toute action de communication relative à ce contrat.

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1.000.000 €, conformément au règlement des contrats d'aménagement régionaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

# ANNEXE I

## Projet de contrat d'aménagement régional de la commune du Mée-sur-Seine

Objet :	Montant € HT	Montant retenu par la Région	Année de programmation
Opération n° 1 : Réalisation de stationnements			
Parking du parc de Pozoblanco	308 643,83	<b>308 643,83</b>	2019
Parking du parc Chapu	247 133,25	<b>247 133,25</b>	2020
Parking de l'Allée du Bois	79 527,00	<b>79 527,00</b>	2021
Parking des Jardins Familiaux	44 595,08	<b>44 595,08</b>	2019
Parking du Parc de la Lyve	27 185,55	<b>27 185,55</b>	2021
<b>Sous Total</b>	<b>707 084,71</b>	<b>707 084,71</b>	

### Opération n° 2 : Aménagements le long du sentier de grande randonnée n°2

Aire de jeux au parc Chapu	71 883,00	<b>40 000,00</b>	2019
Jardins familiaux du parc Chapu	267 908,75	<b>200 000,00</b>	2020
Enfouissement des réseaux rue Chapu	256 755,45	<b>150 000,00</b>	2020
City-stade du Village	137 536,35	<b>137 536,35</b>	2019
Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise	963 055,96	<b>644 756,94</b>	2020
Amélioration paysagère du calvaire	37 819,50	<b>37 819,50</b>	2021
Ouverture d'un espace naturel en bord de Seine	82 802,50	<b>82 802,50</b>	2019
<b>Sous Total</b>	<b>1 817 761,51</b>	<b>1 292 915,29</b>	

TOTAL 2 524 846,22 € HT

**TOTAL RETENU PAR LA RÉGION**

**2 000 000,00 € HT**

# ANNEXE 2

## Contrat d'aménagement régional de la commune de Mée-sur-Seine

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION				DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			Année n 2019	Année n+1 2020	Année n+2 2021	Année n+3	Taux %	Montant en €
Réalisation de stationnements	707 084,71	707 084,71	353 238,91	247 133,25	106 712,55		50%	353 542,35
Aménagements le long du GR2	1 817 761,51	1 292 915,29	260 338,85	994 756,94	37 819,50		50%	646 457,65
...								
<b>TOTAL</b>	<b>2 524 846,22</b>	<b>2 000 000,00</b>	613 577,76	1 241 890,19	144 532,05		50%	1 000 000,00
	<b>DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION</b>		<b>306 788,88</b>	<b>620 945,09</b>	<b>72 266,03</b>			<b>1 000 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
 0777-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
 DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

## ANNEXE 3



# Contrat d'Aménagement Régional



**NB : L'opération de sécurisation de la voirie des quais à l'église (pages 31 à 36) n'est pas proposée pour une subvention régionale**

Sommaire

Pièces administratives.....	3
Presentation synthétique.....	4
Courrier d'intention.....	6
Lettre d'engagement.....	7
Dossier Technique.....	7
I - Localisation des sites du projet d'aménagement :.....	9
II – Liste des opérations et date prévisionnel.....	10
A. Thème Stationnement et circulation.....	10
B. Thème Sentier de Grande Randonnée GR 2.....	10
III - Thème Stationnement et circulation.....	11
a) Aménagement d'un parking pour les promenades en bords de Seine.....	11
b) Aménagement d'un parking rue des Lacs.....	15
c) Aménagement d'un parking rue Chapu.....	19
d) Aménagement d'un parking Allée du bois.....	23
e) Aménagement d'un parking parc de la Lyve.....	27
f) Aménagement piétons pour sécuriser le site des quais à l'église.....	31
IV – Thème Sentier de Grande Randonnée GR 2.....	37
a) Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants parc Chapu.....	37
b) Aménagement des Espaces Naturels Sensibles sur les bords de Seine.....	41
c) Aménagement d'un « City Stade » dans le quartier Village.....	45
d) Aménagement de Jardins Familiaux dans le Parc Chapu.....	48
e) Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue Chapu.....	52
f) Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue de l'Eglise.....	55
g) Aménagement des sentiers pour le GR2.....	58
Pièces Financières.....	62
I – Bilan Chiffré.....	63
II – Plan de Financement.....	64

# Partie 1

# Pièces administratives

## Présentation synthétique

La Ville du Mée sur Seine, dans la continuité de ce qu'elle a toujours entrepris, souhaite pouvoir poursuivre l'aménagement de son territoire pour le bien-être de ses habitants. Le PRU récemment achevé est une belle preuve de cette volonté permanente.

Aujourd'hui inscrite dans un NPNRU aux côtés de la ville de Melun, la rénovation urbaine va s'orienter vers le quartier Plein-Ciel. Mais ces investissements d'ampleur ne suffisent pas à l'amélioration régulière nécessaire aux attentes des habitants.

C'est dans cette optique, que 13 projets sont proposés ici pour le contrat d'aménagement régional répartis sur les 2 thèmes Stationnement circulation et aménagement d'espace autour du sentier de grande randonnée GR2 .

Thème Stationnement et circulation :

Aménagement d'un parking pour les promenades en bords de Seine : Le chemin des Prailons est un lieu régulièrement fréquenté par les promeneurs profitant de ce cadre verdoyant et paisible où la ville vient de créer récemment des jardins familiaux accessibles aux publics. Il est nécessaire de créer ici un parking sur une parcelle communale afin de favoriser ces promenades sans perturber la quiétude des riverains.

Aménagement d'un parking rue des Lacs : Les activités de ce secteur sont nombreuses du fait de la proximité d'un gymnase, d'un terrain de football. Les parkings environnants sont déjà saturés notamment à cause de la gare RER juste à côté. Cette situation ne va pas s'arranger avec l'arrivée prochaine de train semi direct à destination de Paris.

Aménagement d'un parking rue Chapu : Comme souvent dans les villages, les espaces n'ont pas été dimensionnés avec un taux de motorisation important. Nous constatons ici également que ce quartier village manque cruellement de stationnement et notamment à proximité du par cet du musée Chapu.

Aménagement d'un parking Allée du bois : La situation de la salle du MAS, et de ses nombreuses activités incite un grand nombre de visiteurs à venir en voiture. Le stationnement existant n'est pas suffisant.

Aménagement d'un parking Parc de la Lyve : Les parcs de la ville font le poumon vert du cadre urbains, les promeneurs aiment à venir s'y promener. Certains venant en voiture il est nécessaire de pérenniser un certain nombre de places de stationnement afin d'éviter de dégrader les végétations.

Aménagement piétons pour sécuriser le site des quais à l'église : pour tous ces promeneurs profitant du cadre privilégiés de la ville, il est aussi important de pouvoir leur assurer une ballade sécurisée. C'est pourquoi il est proposé d'aménager la promenade depuis l'entrée de ville quai Lallia jusqu'à l'église au cœur du village.

Thème Sentier de Grande Randonnée GR 2

Tout au long de la promenade sur le GR 2, il est proposé d'aménager des zones spécifiques dont pourront bénéficier aussi bien les randonneurs que les habitants du quartier ou même de l'ensemble de la ville.

Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants parc Chapu : Le parc aujourd'hui n'offre des équipements d'activité physique que pour les adultes, or il est important que les petits puissent aussi apprécier de s'amuser dans le cadre verdoyant de ce joli parc historique.

Aménagement des Espaces Naturels Sensibles sur les bords de Seine : La ville est propriétaire de quelques parcelles sur les bords de Seine, qu'elle a acquis au fur à mesure du temps dans le cadre de préemption pour la plus part. Pour permettre à chacun de profiter de ces espaces, la ville a récemment aménagé des jardins familiaux. Il est maintenant proposé une promenade au travers de l'un des terrains qui permettra d'accéder aux bords de Seine depuis le débouché de la ruelle des Montgarnis cheminement du GR2.

Aménagement d'un « City Stade » dans le quartier Village : Afin d'offrir les activités sportives les plus vastes dans ce quartier, comme il a été évoqué précédemment les jeux pour les petits, l'idée est ici d'offrir aux adolescents et jeunes adultes un espace ludique permettant de s'adonner à leur sport favoris.

Aménagement de Jardins Familiaux dans le Parc Chapu : Comme la ville l'a fait chemin des Praillons et face à une forte demande, il est pertinent d'étudier un second espace disponible pour y créer de nouveaux jardins familiaux permettant aussi à l'ensemble des habitants de découvrir d'autres quartiers que le leur.

Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue Chapu et Rue de l'Eglise : Le quartier village n'a encore jamais eu d'aménagement d'ampleur en terme de rénovation des voiries permettant d'enfouir les réseaux. Ces câbles inesthétiques sont désormais une verrue dans le paysage. Les habitants sont demandeurs de la disparition de ces éléments de plus en plus denses.

Aménagement des sentiers pour le GR2 : depuis l'Eglise et pour rejoindre les bords de Seine, le GR2 emprunte la ruelle des Montgarnies. Sur ce chemin un joli calvaire est présent mais pas mis en valeur. L'idée est ici de pouvoir le valoriser en procédant à quelques aménagements environnants.

L'ensemble de ces éléments décrits succinctement sont repris plus en détail dans la partie technique de ce dossier. Ils sont également chiffrés.

## Courrier d'intention



jeudi 13 septembre 2018

### LE MAIRE

Tél : 01 64 87 55 00  
Fax : 01 64 87 55 56  
N. Réf. :  
FV/FT/MM ATT001809-062

### ATTESTATION

**Objet : Délibération portant sur l'adoption – Contrat d'Aménagement Régional**

Je soussigné, Franck VERNIN, Maire de la Ville de LE MÉE SUR SEINE, atteste par la présente que :

- Le projet sera présenté pour être adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance de novembre 2018
- La subvention sollicitée est de 1 205 127.38 €

La présente attestation est délivrée valoir ce que de droit

  
**Franck VERNIN**  


Tél : 01 64 87 55 00 / Fax : 01 64 87 55 58  
555, route de Boissise / BP 90 / 77350 Le Mée-sur-Seine  
[www.le-mee-sur-seine.fr](http://www.le-mee-sur-seine.fr)



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

## Lettre d'engagement



jeudi 13 septembre 2018

### LE MAIRE

Tél : 01 64 87 55 00  
Fax : 01 64 87 55 56  
N. RÉL. }  
FV/FT/MM ATT001809-063

## ATTESTATION

### Objet : Engagement d'Accueil de Stagiaire

Je soussigné, Franck VERNIN, Maire de la Ville de LE MÉE SUR SEINE, m'engage à accueillir des stagiaires ou alternants pour une durée de deux mois minimum au sein des services de la Ville, conformément à la délibération du Conseil Régional N° CR08-16 du 16 février 2016.

  
**Franck VERNIN**  


TÉL : 01 64 87 55 00 / Fax : 01 64 87 55 58  
555, route de Boissise / BP 90 / 77350 Le Mée-sur-Seine  
[www.le-mee-sur-seine.fr](http://www.le-mee-sur-seine.fr)

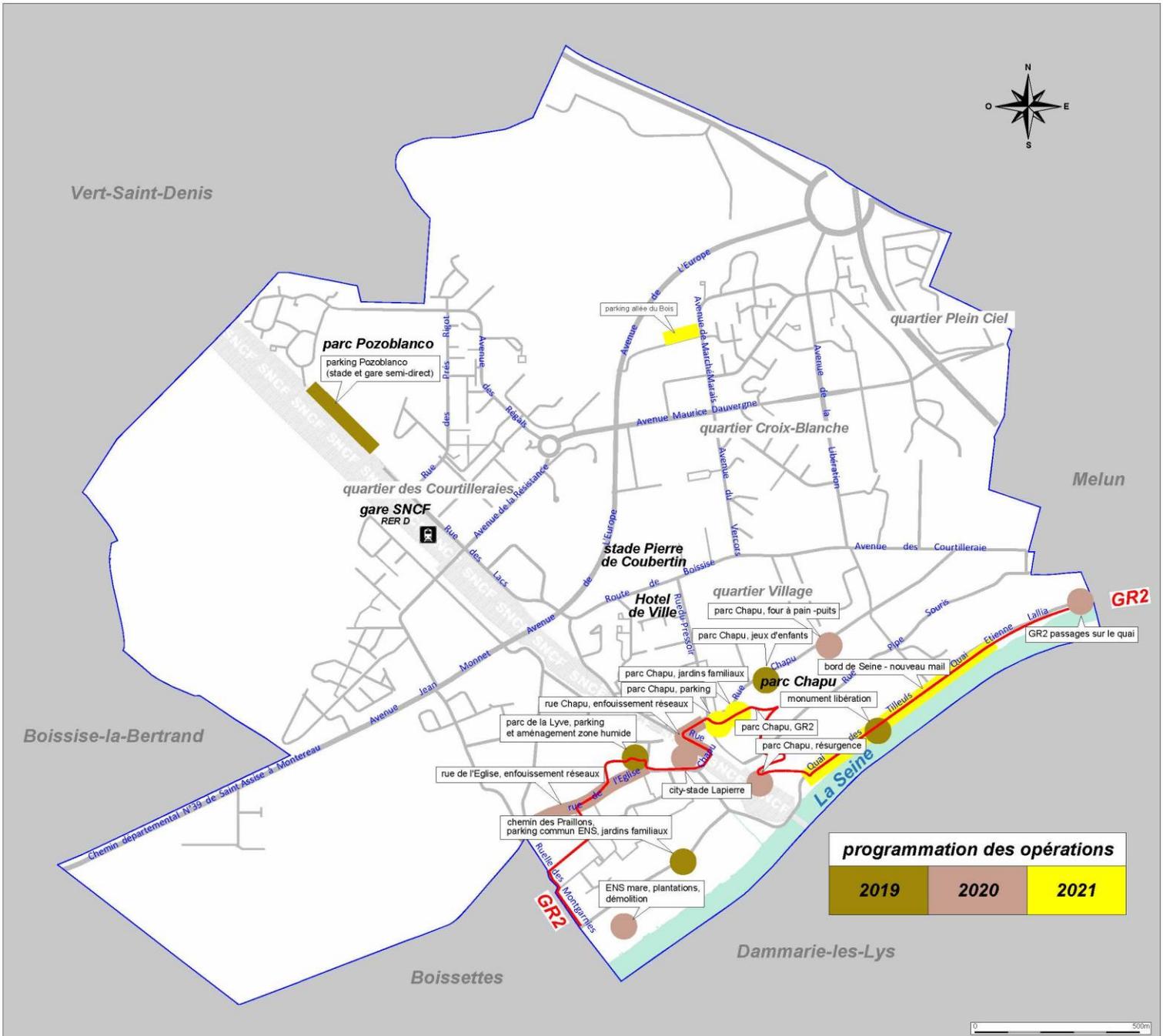


Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

# Partie 2

# Dossier Technique

I - Localisation des sites du projet d'aménagement :



Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

## II – Liste des opérations et dates prévisionnelles

### A. Thème Stationnement et circulation

Aménagement d'un parking pour les promenades en bords de Seine	2019
Aménagement d'un parking rue des Lacs	2019
Aménagement d'un parking rue Chapu	2020
Aménagement d'un parking Allée du bois	2021
Aménagement d'un parking Parc de la Lyve	2021
Aménagement piétons pour sécuriser le site des quais à l'église	2019

### B. Thème Sentier de Grande Randonnée GR 2

Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants parc Chapu	2019
Aménagement des Espaces Naturels Sensibles sur les bords de Seine	2019
Aménagement d'un « City Stade » dans le quartier Village	2019
Aménagement de Jardins Familiaux dans le Parc Chapu	2020
Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue Chapu	2020
Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue de l'Eglise	2020
Aménagement des sentiers pour le GR2	2021

### III - Thème Stationnement et circulation

#### a) Aménagement d'un parking pour les promenades en bords de Seine

*Création d'un parking perméable et ouvert d'environ 10 places*

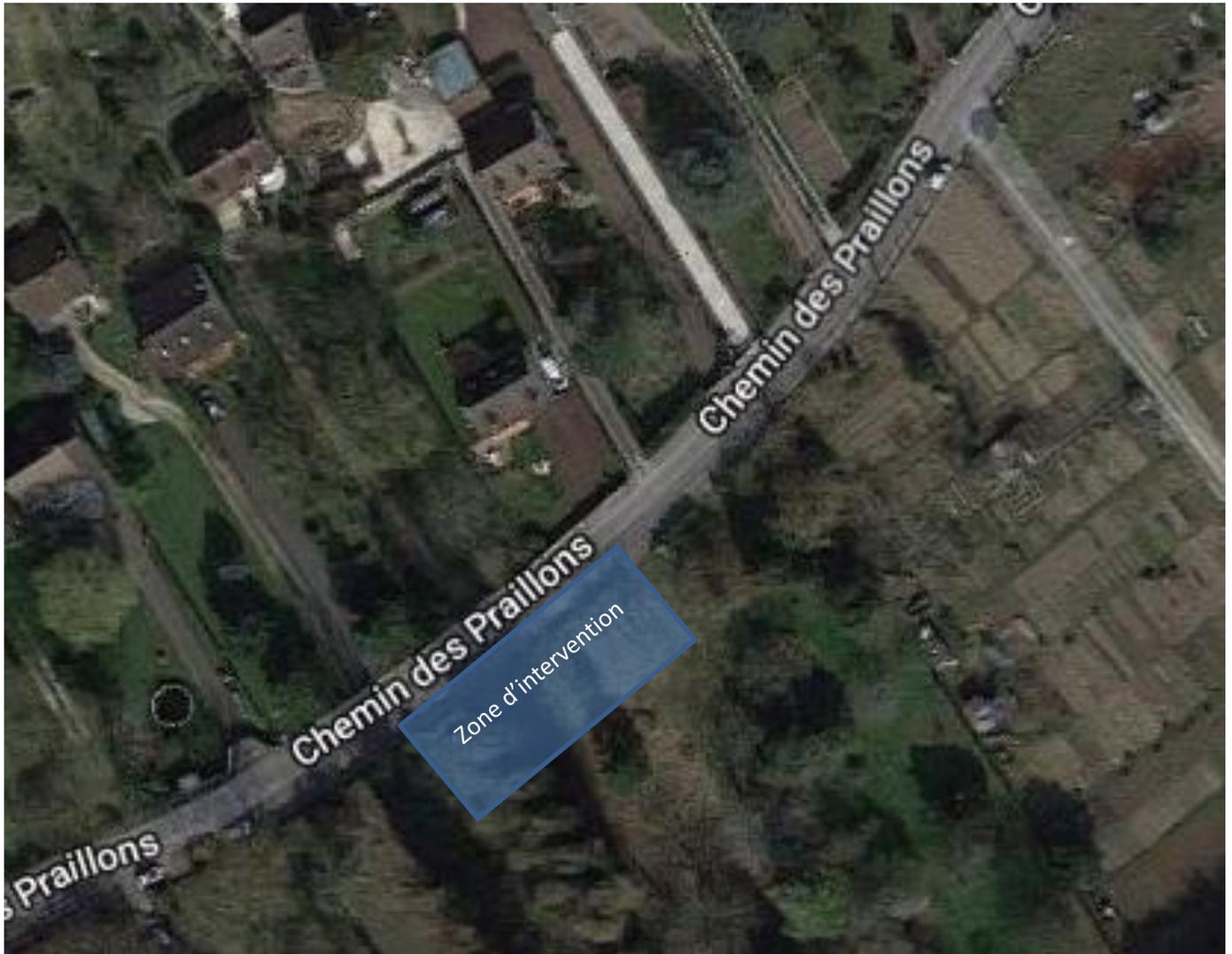


Le parking est situé chemin des Praillons au sud-Est de la ville, à proximité des jardins familiaux, des Espaces Naturels Sensible en bords de Seine.

L'objectif est de concevoir un parking d'une dizaine de places de stationnement en supprimant la clôture grillagée existante, et en la reposant à l'arrière du parking. L'idée est de créer un espace en gazon renforcé perméable.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019





- Parking Bords de Seine (chemin des Paillois) :**
- Création de 10 places de stationnement en gazon renforcé
  - Création d'un bateau
  - Refection de l'enrobé de trottoir
  - Remplacement de la clôture grillagée

**LEGENDE**

**Revêtements et bordures**

- Bordure
- Enrobé noir
- Gazon renforcé pour stationnement

**Clôture**

- Clôture panneau treillis soudé

Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

## Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>PARKING DE BORDS DE SEINE (chemin des Praillons)</b>				
<b>1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	30	30,00	900,00
1.05- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.06- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
1.07- Découpe propre de l'enrobé	ml	30	7,00	210,00
1.08- Dépose de bordures	ml	30	12,00	360,00
1.09- Dépose de la clôture grillagée	ml	30	20,00	600,00
1.10- Démolitions de sols minéraux y compris évacuation	m2	30	35,00	1 050,00
1.11- Arrachage et évacuation de végétaux (arbres, arbustes, ...)	m2	125	25,00	3 125,00
				11 245,00
<b>2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	37,5	25,00	937,50
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	37,5	25,00	937,50
2.03- Terrassements en déblais et évacuation	m3	23,9	35,00	836,50
2.04- Réglage fin de fond de forme	m2	125	3,00	375,00
2.05- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	125	3,00	375,00
2.06- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				4 961,50
<b>3.00- BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
<u>Trottoir en enrobé</u>				
3.01- Réglage fin	m2	30,00	2,00	60,00
3.02- Géotextile	m2	30,00	2,50	75,00
3.03- Grave sur 0,20	m2	30,00	35,00	1 050,00
3.04- Enrobé sur 0,04	m2	30,00	35,00	1 050,00
3.05- Bordure béton profil T2 – vue de 2 cm	ml	30,00	40,00	1 200,00
3.06- Bordure béton profil T2 – vue de 14 cm	ml	35,00	40,00	1 400,00
<u>Gazon renforcé</u>				
3.07- Mélange Terre/pierre sur 25 cm	m²	130,00	45,00	5 850,00
3.08- Mélange TV amendée + sable sur 3 cm	m²	130,00	20,00	2 600,00
3.08- Dalle alvéolaire 6 cm remplie de TV amendée + sable	m²	130,00	50,00	6 500,00
				19 785,00
<b>4.00- CLOTURES ET SERRURERIES</b>				
<u>Clôture</u>				
4.01- Panneaux treillis soudés hauteur 1,80 m	ml	36,00	180,00	6 480,00
				6 480,00
<b>RECAPITULATIF</b>				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				11 245,00
2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				4 961,50
3.00- BORDURES ET REVETEMENTS				19 785,00
4.00- CLOTURES ET SERRURERIES				6 480,00
Aléas 5%				2 123,58
MONTANT HT				44 595,08 €
TVA 20%				8 919,02 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>53 514,09 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

**b) Aménagement d'un parking rue des Lacs**

*Création d'un parking de 62 places avec éclairage et portique*



Le parking est situé sur la rue des Lacs au nord-ouest de la ville, à proximité du Stade Pozoblanco, du gymnase René Rousselet de la gare RER D.

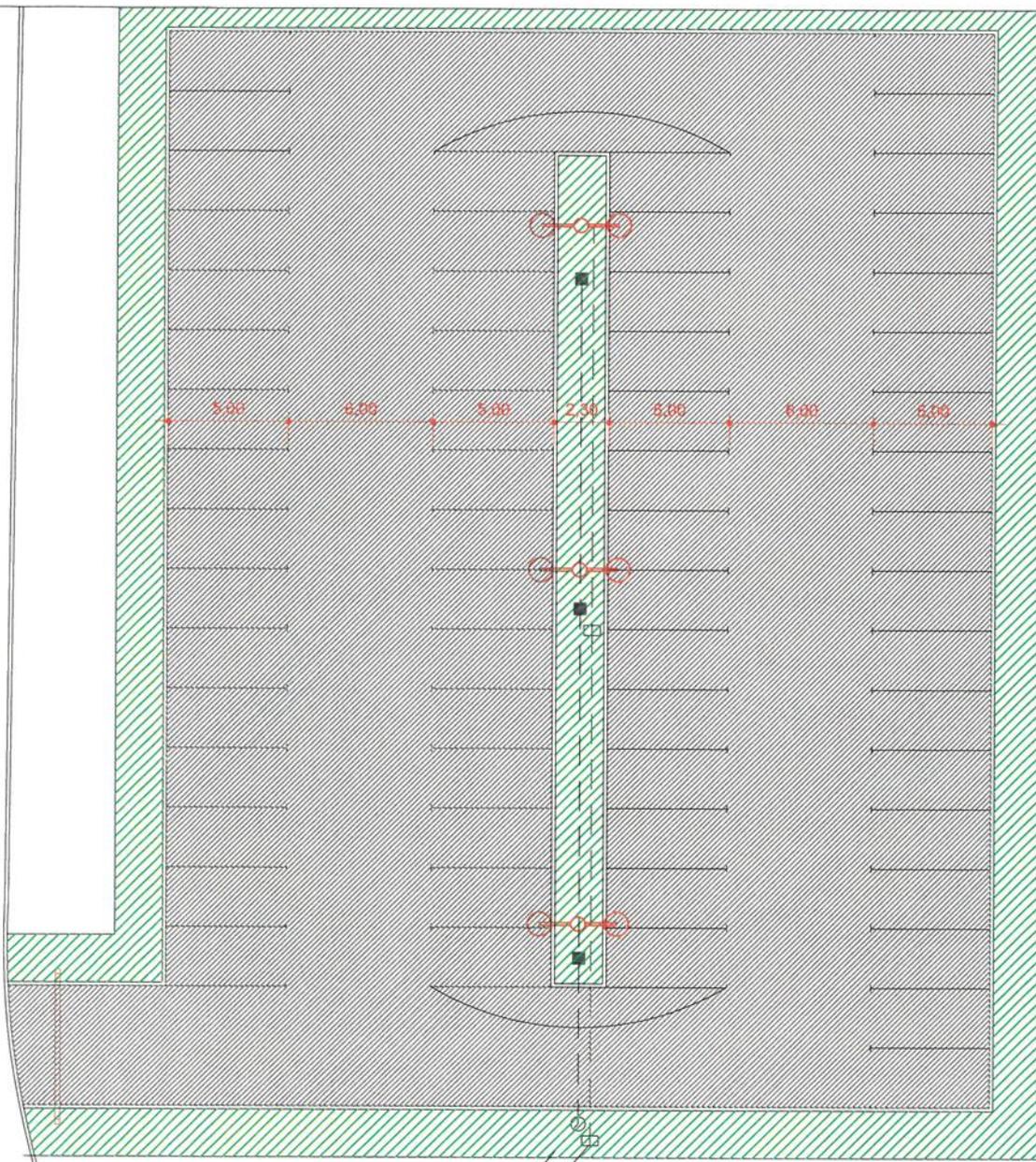
L'objectif est de concevoir un parking d'une soixantaine de places avec des portiques limitant les gabarits à l'entrée et à la sortie, de prévoir à l'assainissement en adéquation avec l'espace environnant, et d'éclairer ce site.





Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019





- Parking Pozoblanco :**
- Création de 62 places de stationnement en enrobé
  - Pose de bordures T2
  - Pose d'un portique
  - Création d'un bateau
  - Refection de l'enrobé de trottoir pour passage de réseaux
  - Assainissement pluvial alternatif
  - Eclairage

**LEGENDE**

Revêtements et bordures

- Bordure
- Enrobé noir

Réseaux d'assainissement et d'éclairage

- Emplacement du réseau
- Regard de visite Ø1000
- Grille avaloir

Réseaux d'assainissement et d'éclairage

- Emplacement du réseau
- Chambre de tirage
- Candélabre

Clôture

- Portique



Espaces verts  
 Accuse de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Zone engazonnée  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
-------------	---	-----	----	-------

PARKING POZOBLANCO

<b>1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	185	30,00	5 550,00
1.04- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.05- Frais d'implantation	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.05- Découpe propre de l'enrobé	ml	6	7,00	42,00
1.06- Dépose de bordures	ml	6	12,00	72,00
				<b>11 664,00</b>
<b>2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	570	25,00	14 250,00
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	508,5	25,00	12 712,50
2.03- Réglage fin de fond de forme	m2	1900	3,00	5 700,00
2.04- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	1900	3,00	5 700,00
2.05- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				<b>39 862,50</b>
<b>3.00- RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL</b>				
<u>Réseau eaux pluviales</u>				
3.01- Ouverture et fermeture de tranchée	ml	75,00	65,00	4 875,00
3.02- Canalisation PVC CR8 Ø 300	ml	75,00	45,00	3 375,00
3.03- Regard Ø 1000 avec tampon fonte Ø 800	u	1,00	1 200,00	1 200,00
3.04- Grille avaloir	u	3,00	800,00	2 400,00
3.05- Branchement sur existant	ft	1,00	1 500,00	1 500,00
				<b>13 350,00</b>
<b>4.00- RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
4.01- Ouverture et fermeture de tranchée	ml	150,00	30,00	4 500,00
4.02- Fourreau TPC Ø 63 pour mâts d'éclairage	ml	150,00	12,00	1 800,00
4.03- Massif béton pour mât hauteur 9 m	u	3,00	700,00	2 100,00
4.04- Tresse de cuivre 25 mm2	ml	150,00	9,00	1 350,00
4.05- Câble	ml	150,00	15,00	2 250,00
4.05- Chambre de tirage L1T tampon fonte	u	5,00	550,00	2 750,00
4.06- Mat d'éclairage	u	3,00	5 000,00	15 000,00
<u>Divers</u>				0,00
4.07- Raccordement au réseau existant	ft	1,00	1 500,00	1 500,00
				<b>31 250,00</b>
<b>5.00- BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
<u>Parking en enrobé</u>				
5.01- Géotextile	m2	1 500,00	3,00	4 500,00
5.02- Grave sur 0,20	m2	1 500,00	35,00	52 500,00
5.03- Grave ciment sur 0,20	m2	1 500,00	45,00	67 500,00
5.03- Enrobé sur 0,04	m2	1 500,00	35,00	52 500,00
5.04- Bordure béton profil T2 – vue de 2 cm	ml	6,00	50,00	300,00
5.05- Bordure béton profil T2 – vue de 14 cm	ml	240,00	40,00	9 600,00
<u>Reprise de l'engazonnement</u>				
5.06- Terre végétale renapée sur 8 cm	m3	61,50	40,00	2 460,00
5.07- Engazonnement par semis	m2	410,00	6,00	2 460,00
				<b>191 820,00</b>
<b>6.00- MOBILIER ET SIGNALISATION</b>				
6.01- Portique d'entrée de parking largeur 6,00 m	u	1,00	3 500,00	3 500,00
6.02- Signalisation horizontale	ft	1,00	2 500,00	2 500,00
				<b>6 000,00</b>

RECAPITULATIF				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				11 664,00
2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				39 862,50
3.00- RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL				13 350,00
4.00- RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC				31 250,00
5.00- BORDURES ET REVETEMENTS				191 820,00
6.00- MOBILIER ET SIGNALISATION				6 000,00
Aléas 5%				14 697,33
<b>MONTANT HT</b>				<b>61 728,77 €</b>
<b>TVA 20%</b>				<b>12 345,75 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>				<b>74 074,52 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-2019-03-28-2019DCM-03-200-DE  
61 728,77 €  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception en préfecture : 03/04/2019

### c) Aménagement d'un parking rue Chapu



#### *Création d'un parking de 52 places dont 2 PMR*

Le parking est situé sur la rue Chapu au sud de la ville, à proximité du par cet du Musé Chapu.

L'objectif est de concevoir un parking d'une cinquantaine de places afin de faciliter l'accès au musée, au par cet aux jardins familiaux qui seront créés.



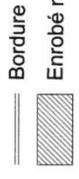
Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



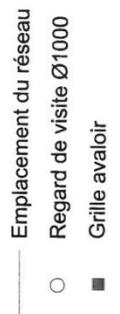
- Parking Chapu :**
- Démolitions du mur de clôture en pierre (association)
  - Installation d'un portail coulissant
  - Création de 52 places de stationnement en enrobé dont 2 PMR
  - Pose de bordures T2
  - Création d'un bateau
  - Refection de l'enrobé pour passage de réseaux
  - Assainissement pluvial
  - Engazonnement

**LEGENDE**

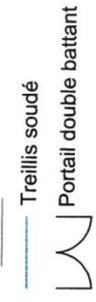
**Revêtements et bordures**



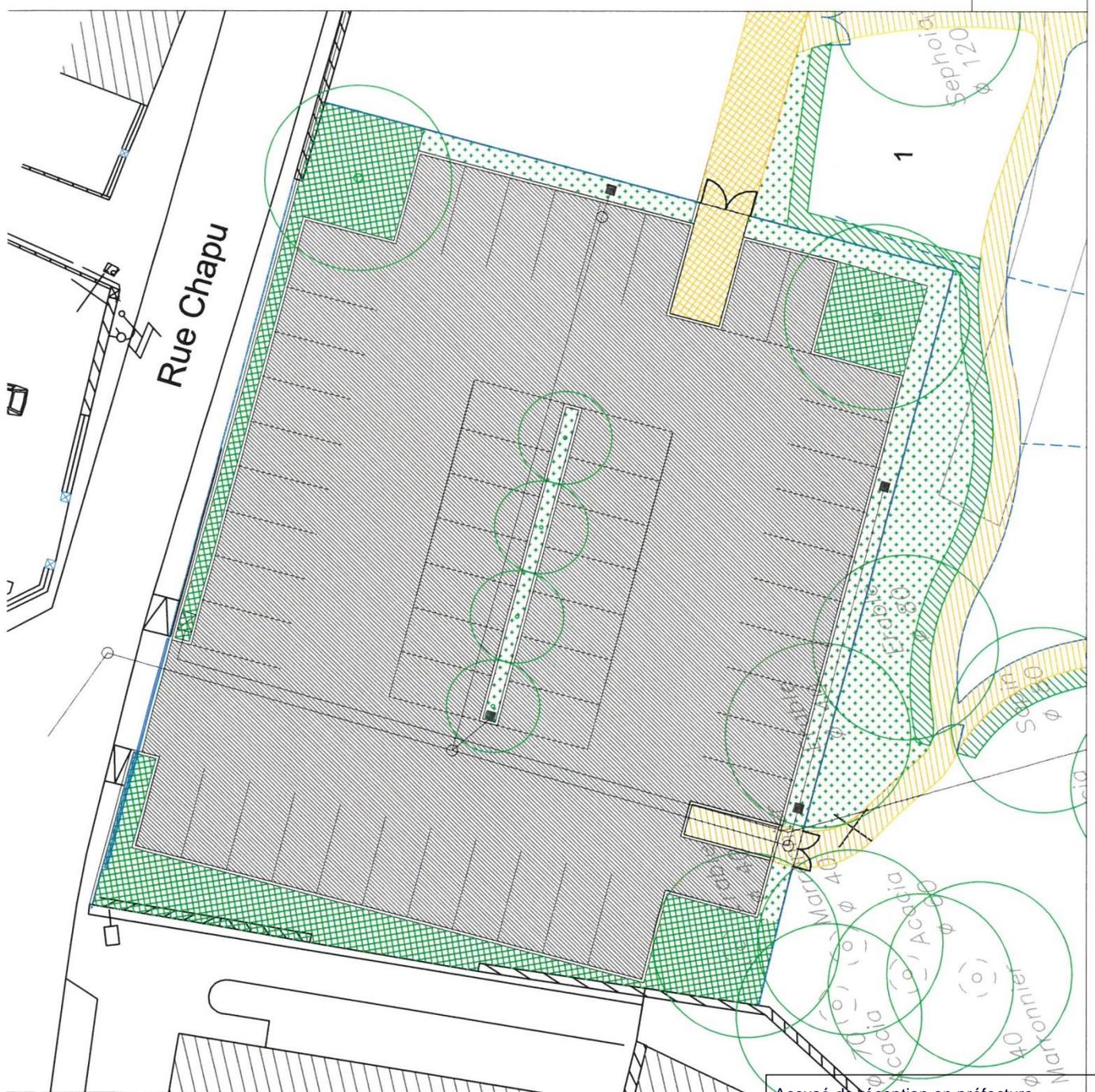
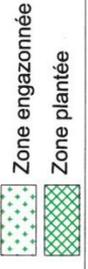
**Réseaux d'assainissement et d'éclairage**



**Clôture**



**Espaces verts**



Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

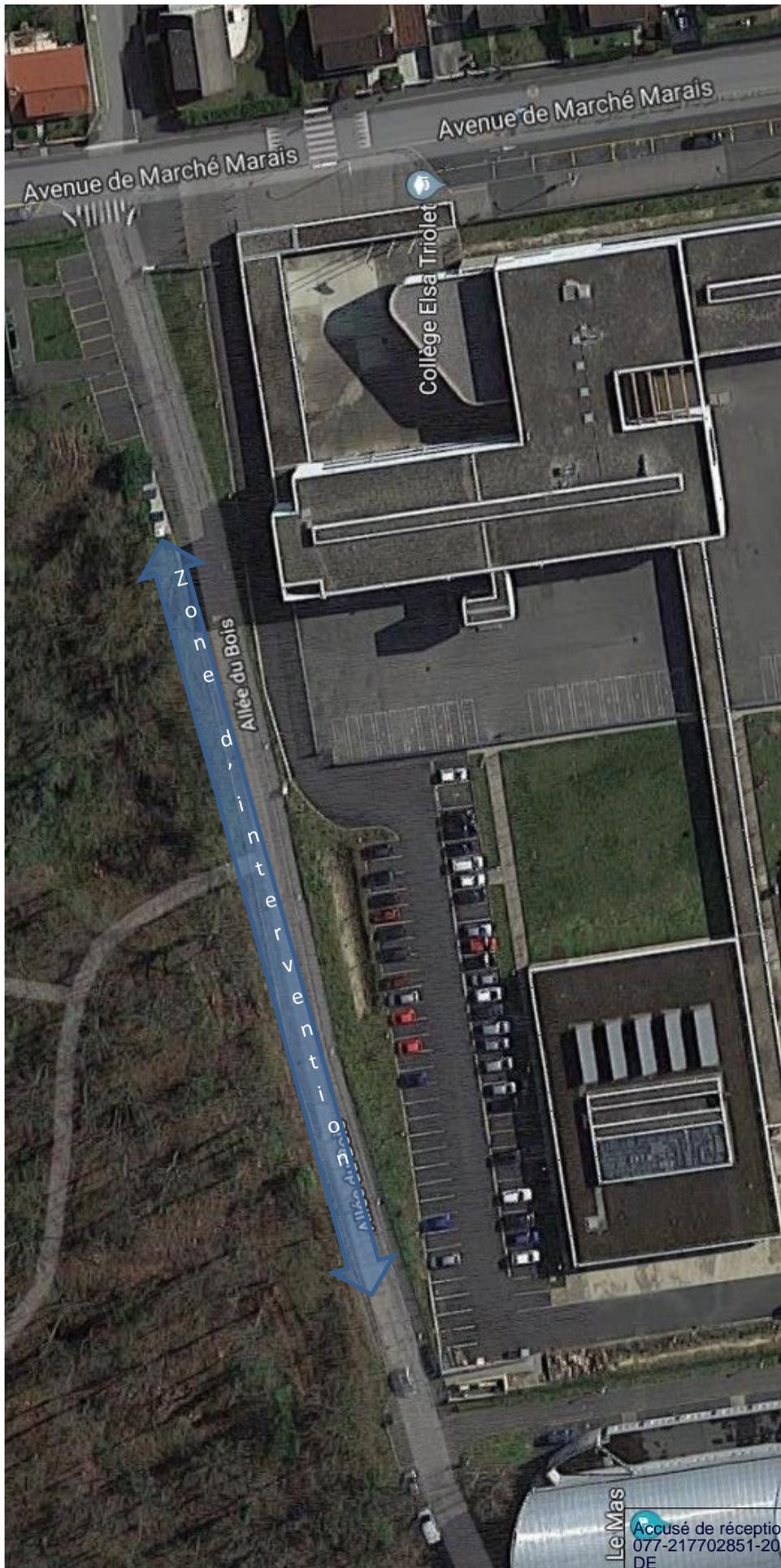


Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>PARKING DU PARC CHAPU</b>				
<b>1.00-TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	125	25,00	3 125,00
1.05- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	1 500,00	1 500,00
1.06- Frais d'implantation	ft	1	1 500,00	1 500,00
1.07- Découpe propre de l'enrobé	ml	10	7,00	70,00
1.08- Dépose de bordures	ml	10	12,00	120,00
1.09- Ouverture du mur en pierre et évacuation	ml	40	250,00	10 000,00
1.10- Démolitions de la serre	ft	1	5 000,00	5 000,00
1.10- Démolitions de sols minéraux y compris évacuation	m2	10	35,00	350,00
1.11- Arrachage et évacuation de végétaux (arbres, arbustes, ...)	m2	1200	12,00	14 400,00
				40 065,00
<b>2.00-TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	360	25,00	9 000,00
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	307,5	25,00	7 687,50
2.03- Terrassements en déblais et évacuation	m3	108	35,00	3 780,00
2.04- Réglage fin de fond de forme	m2	1200	3,00	3 600,00
2.05- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	1200	3,00	3 600,00
2.06- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				29 167,50
<b>3.00-RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL</b>				
<u>Réseau eaux pluviales</u>				
3.01- Ouverture et fermeture de tranchée	ml	105,00	55,00	5 775,00
3.02- Canalisation PVC CR8 Ø 300	ml	105,00	45,00	4 725,00
3.03- Regard Ø 1000 avec tampon fonte Ø 800	u	3,00	1 200,00	3 600,00
3.04- Grille avaloir	u	4,00	800,00	3 200,00
3.05- Branchement sur existant	ft	1,00	1 500,00	1 500,00
				18 800,00
<b>4.00-BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
<u>Trottoir et stationnement en enrobé</u>				
4.01- Réglage fin	m2	1 200,00	2,00	2 400,00
4.02- Géotextile	m2	1 200,00	3,00	3 600,00
4.03- Grave sur 0,20	m2	1 200,00	35,00	42 000,00
4.04- Enrobé sur 0,04	m2	1 200,00	35,00	42 000,00
4.05- Bordure béton profil T2 – vue de 2 cm	ml	8,00	40,00	320,00
4.06- Bordure béton profil T2 – vue de 14 cm	ml	210,00	40,00	8 400,00
				98 720,00
<b>5.00-CLOTURES ET SERRURERIES</b>				
<u>Clôture</u>				
5.01- Panneaux treillis soudés hauteur 1,80 m	ml	105,00	180,00	18 900,00
5.02- Portail coulissant barreaudé longueur 7 m	u	1,00	7 000,00	7 000,00
5.03- Portail barreaudé double battant largeur 2,50 m	u	1,00	3 500,00	3 500,00
5.04- Portail barreaudé double battant largeur 4 m	u	1,00	6 000,00	6 000,00
				35 400,00
<b>6.00-PLANTATIONS</b>				
6.01- Décompactage des zones de plantations et nivellement fin	m2	175,00	7,00	1 225,00
6.02- Renappage de terre végétale	m3	52,50	35,00	1 837,50
6.03- Décompactage des zones engazonnées et nivellement fin	m2	175,00	8,00	1 400,00
6.04- Zone de plantations	m2	175,00	50,00	8 750,00
				13 212,50

RÉCAPITULATIF		
1.00-TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS		40 065,00
2.00-TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX		29 167,50
3.00-RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL		18 800,00
4.00-BORDURES ET REVETEMENTS		98 720,00
5.00-CLOTURES ET SERRURERIES		35 400,00
6.00-PLANTATIONS		13 212,50
Aléas 5%		11 768,25
MONTANT HT		247 133,25 €
TVA 20%		49 426,65
<b>MONTANT TTC</b>		<b>296 559,90 €</b>

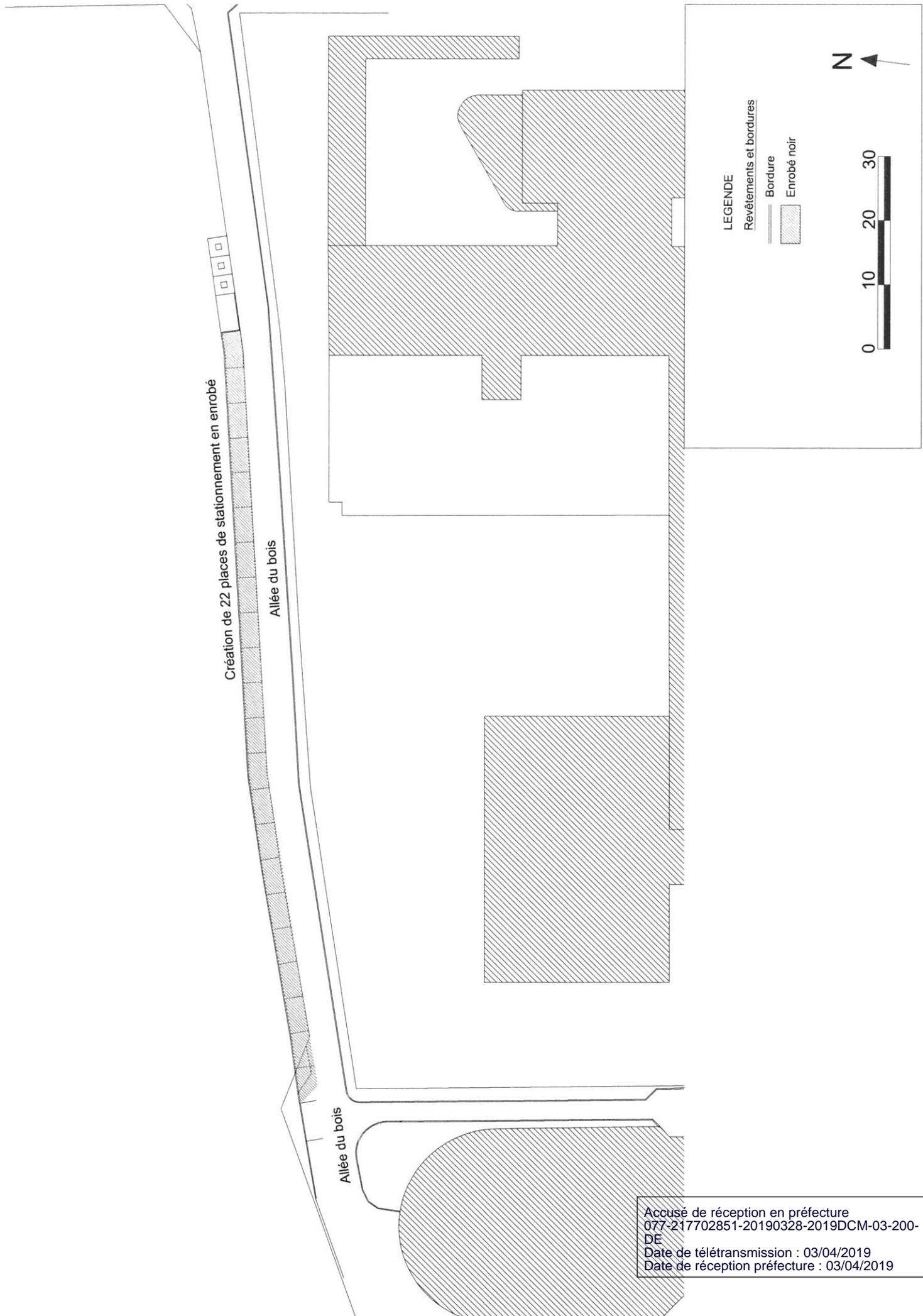
Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019





Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019





Création de 22 places de stationnement en enrobé

Allée du bois

Allée du bois

LEGENDE  
Revêtements et bordures  
Bordure  
Enrobé noir



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

## Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>PARKING DE L'ALLEE DU BOIS</b>				
<b>1.00-TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	130	30,00	3 900,00
1.05- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.06- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
1.07- Découpe propre de l'enrobé	ml	130	7,00	910,00
1.08- Dépose de bordures	ml	130	12,00	1 560,00
1.09- Arrachage et évacuation de végétaux (arbres, arbustes, ...)	m2	380	25,00	9 500,00
				<u>20 870,00</u>
<b>2.00-TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	114	25,00	2 850,00
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	114	25,00	2 850,00
2.03- Réglage fin de fond de forme	m2	380	3,00	1 140,00
2.04- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	380	3,00	1 140,00
2.05- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				<u>9 480,00</u>
<b>3.00-BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
3.01- Réglage fin	m2	380,00	2,00	760,00
3.02- Géotextile	m2	380,00	3,50	1 330,00
3.03- Grave sur 0,20	m2	380,00	35,00	13 300,00
3.04- Enrobé sur 0,04	m2	380,00	35,00	13 300,00
3.05- Bordure béton profil T2	ml	380,00	40,00	15 200,00
3.06- Signalisation horizontale	ft	1,00	1 500,00	1 500,00
				<u>45 390,00</u>
<b>RECAPITULATIF</b>				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				20 870,00
2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				9 480,00
3.00- BORDURES ET REVETEMENTS				45 390,00
Aléas 5%				3 787,00
<b>MONTANT HT</b>				<b>79 527,00 €</b>
TVA 20%				15 905,40 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>95 432,40 €</b>

**Remarques sur le chiffrage :**

Actuellement pas de gestion des eaux pluviales de la chaussée.  
Non prévu dans le chiffrage

e) Aménagement d'un parking parc de la Lyve



*Création d'un parking perméable*

Le parking est situé sur la rue de l'Eglise centre de la ville.

L'objectif est de concevoir un parking perméable en gazon renforcé de manière à matérialiser le stationnement existant de façon pérenne en conservant le paysage et les arbres existants.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



Situation à pérenniser



**LEGENDE**

Revêtements et bordures

— Bordure

 Gazon renforcé pour stationnement

Mobilier

○ Poteaux bois anti stationnement



Rue du lavoir

Rue de l'Eglise

**Parking du parc de la Lyve :**

- Création de 7 places de stationnement en gazon renforcé
- Poteaux de protection en bois
- Refection de bordure

← Accès piétons ○

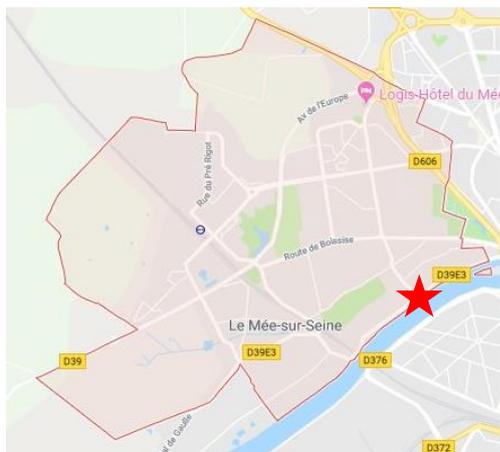
Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>PARKING DU PARC DE LYVE</b>				
<b>1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	500,00	500,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	70	30,00	2 100,00
1.05- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.06- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
1.07- Protection des arbres existants	u	8	120,00	960,00
1.08- Découpe propre de l'enrobé (sur 5 ml)	ft	1	200,00	200,00
1.09- Dépose de bordures sur 5 ml (en vue de sa réfection)	ft	1	200,00	200,00
1.10- Démolitions de sols minéraux y compris évacuation	m2	15	35,00	525,00
				<b>7 485,00</b>
<b>2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	27	25,00	675,00
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	27	25,00	675,00
2.03- Terrassements en déblais et évacuation	m3	3,6	35,00	126,00
2.04- Réglage fin de fond de forme	m2	90	3,00	270,00
2.05- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	90	3,00	270,00
2.06- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				<b>3 516,00</b>
<b>3.00- BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
<u>Gazon renforcé</u>				
3.01- Mélange Terre/pierre sur 25 cm	m <sup>2</sup>	90,00	45,00	4 050,00
3.02- Mélange TV amendée + sable sur 3 cm	m <sup>2</sup>	90,00	20,00	1 800,00
3.03- Dalle alvéolaire 6 cm remplie de TV amendée + sable	m <sup>2</sup>	90,00	50,00	4 500,00
3.04- Bordure A2	ml	5,00	50,00	250,00
				<b>10 600,00</b>
<b>4.00- MOBILIER</b>				
<u>Poteaux de protection</u>				
4.01- Poteau bois diamètre 20 cm	u	39,00	110,00	4 290,00
				<b>4 290,00</b>
<b>RECAPITULATIF</b>				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				7 485,00
2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				3 516,00
3.00- BORDURES ET REVETEMENTS				10 600,00
4.00- MOBILIER				4 290,00
Aléas 5%				1 294,55
MONTANT HT				27 185,55 €
TVA 20%				5 437,11 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>32 622,66 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**f) Aménagement piétons pour sécuriser le site des quais à l'église**



L'aménagement proposé s'étend depuis l'entrée de la ville depuis Melun par le Quai Lallia se poursuit sur le Quai des tilleuls, puis remonte les rues du 8 mai 1945 et Creuse, pour arriver au cœur du quartier village à l'Eglise

Ces équipements ont pour objectif de sécuriser les piétons tout au long de leur cheminement que se soit sur le bord de la Seine, sur les trottoirs ou pour les traversées de chaussée



Cette image permet de constater la proximité de la seine par rapport au cheminement, l'idée est de protéger le passant de chute éventuelle tout en conservant le caractère paysager du site, comme cela a déjà été fait sur la photo ci-contre.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



La longueur et la linéarité des deux quais laissent imaginer la possibilité d'accélération des automobilistes.



L'objectif est ici de limiter ces possibilités par la mise en œuvre soit de chicane, soit de coussins berlinois



Sous le pont SNCF la largeur des trottoirs ne permet pas un passage aisé.

Un alternat de la circulation permettrait de pouvoir élargir les trottoirs et donc de faciliter les passages.

Depuis le rond-point du haut de la rue creuse jusqu'au pont SNCF, il n'y a aucun passage surélevé.

L'objectif est de pouvoir en créer au moins 2.





Sur la rue de l'église les passages protégés sont trop peu présents, la vitesse des automobilistes est souvent excessive, d'autant que la visibilité n'est pas toujours optimale. Quelques adaptations sont nécessaires.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
-------------	---	-----	----	-------

Sécurisation des piétons depuis le quai Lallia jusqu'à l'Eglise

<b>1 Installation - Démolition - Terrassement</b>				
Panneau de chantier	u	2	880,00 €	1 760,00 €
Cloture de chantier	m	50	30,00 €	1 500,00 €
unité de vie	u	1	4 600,00 €	4 600,00 €
implantation, nivellement et piquetage	u	1	455,00 €	455,00 €
terrassement sur 30 cm	m <sup>2</sup>	100	10,00 €	1 000,00 €
draissage des fonds de forme	m <sup>2</sup>	100	20,00 €	2 000,00 €
fond de forme en enrobé	m <sup>2</sup>	100	18,00 €	1 800,00 €
mise en œuvre des bordures	m	50	35,00 €	1 750,00 €
nettoyage de fin de chantier	u	1	1 250,00 €	1 250,00 €
<b>2 Revêtement de sol</b>				
Enrobés	m <sup>2</sup>	25	42,50 €	1 062,50 €
Grave sur 20 cm	m <sup>2</sup>	100	3,50 €	350,00 €
Géotextile	m <sup>2</sup>	100	35,00 €	3 500,00 €
coussins Berlinois	u	6	1 000,00 €	6 000,00 €
Peinture de sol	m <sup>2</sup>	30	350,00 €	10 500,00 €
<b>3 Mobilier urbain</b>				
Garde corps bois	u	2	4 600,00 €	9 200,00 €
Bancs et corbeilles	u	4	500,00 €	2 000,00 €
platelage bois	u	2	4 000,00 €	8 000,00 €
signalisation verticale	f	1	7 500,00 €	7 500,00 €
<b>4 Espaces verts</b>				
remise en état des abords	u	1	1 600,00 €	1 600,00 €
engazonnement	m <sup>2</sup>	100	10,00 €	1 000,00 €
<b>1 Installation - Démolition - Terrassement</b>				<b>16 115,00 €</b>
<b>2 Revêtement de sol</b>				<b>21 412,50 €</b>
<b>3 Structure y compris montage et scellement</b>				<b>26 700,00 €</b>
<b>4 Espaces verts</b>				<b>2 600,00 €</b>
Aleas 5%				3 341,38 €
MONTANT HT				70 168,88 €
TVA 20%				14 033,78 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>84 202,65 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

## IV – Thème Sentier de Grande Randonnée GR 2

### a) Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants parc Chapu



#### *Création d'un espace ludique pour jeunes enfants*

L'aire de jeux du Parc Chapu sera à l'entrée du Parc, au milieu de la rue Chapu.

L'objectif est de concevoir une aire de jeux dans l'esprit de l'aire sportive existante avec clôture, sols souples pour les enfants de 3 à 6 ans, et des bancs pour les parents attentifs.

Une allée desservira cette aire depuis le cheminement principal du parc.

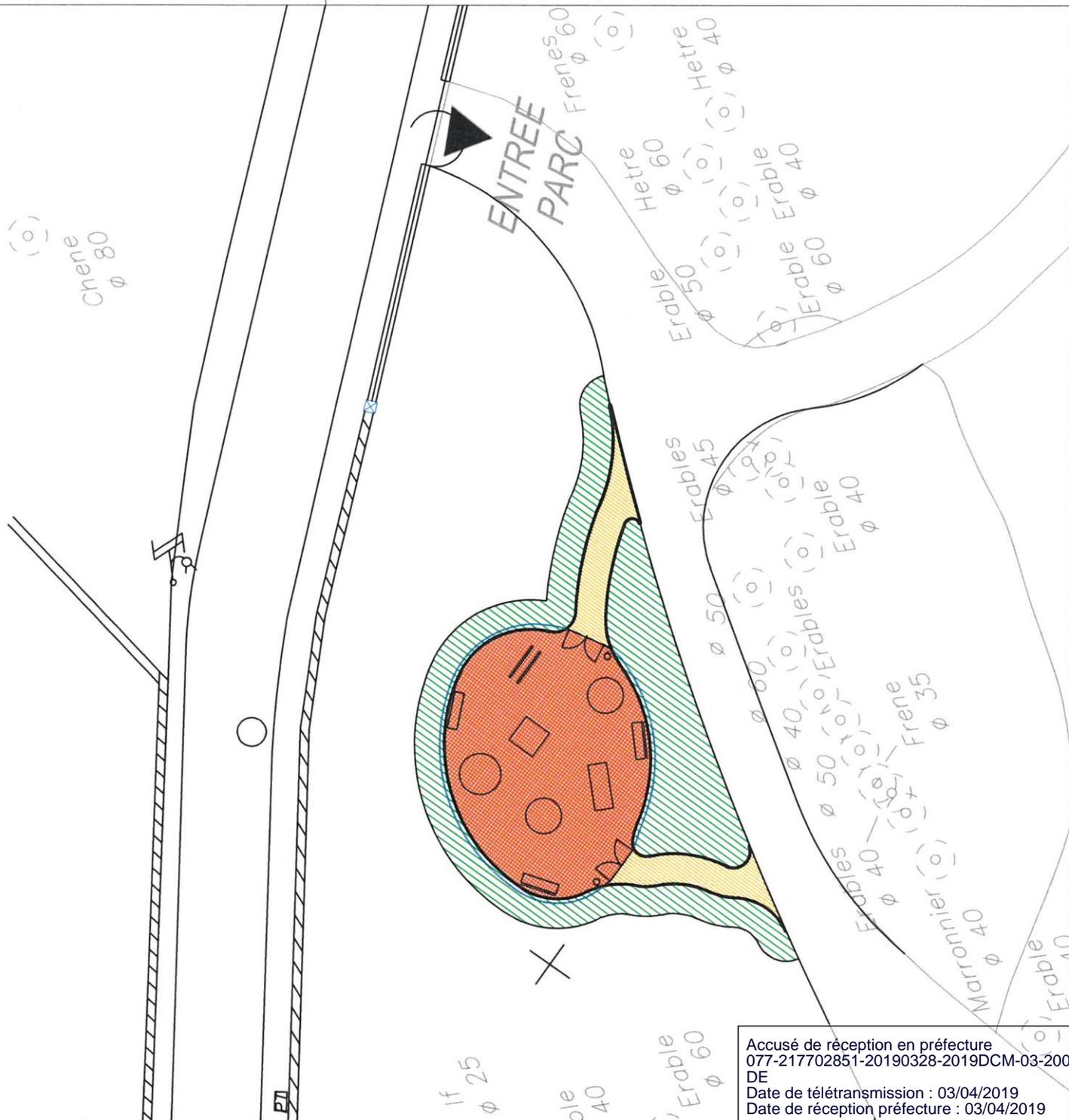




Exemple d'aménagement :



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



**LEGENDE**

**Revêtements et bordures**

- Bordure
- Bi-couche ou stabilisé
- Sol souple

**Clôture**

- Treillis soudé hauteur 100 cm
- Portail double battant

**Mobilier**

- Bancs
- Poubelle
- Jeux

**Espaces verts**

- Zone engazonnée



Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

## Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>AIRE DE JEUX – PARC CHAPU</b>				
<b>1.00-TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	140	30,00	4 200,00
1.05- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.06- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
				<b>9 200,00</b>
<b>2.00-TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	45	25,00	1 125,00
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	45	25,00	1 125,00
2.03- Réglage fin de fond de forme	m2	150	3,00	450,00
2.04- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	150	3,00	450,00
2.05- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				<b>4 650,00</b>
<b>3.00-BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
<u>Circulation piétonne en stabilisé</u>				
3.01- Géotextile	m2	30,00	2,00	60,00
3.02- Grave sur 0,20	m2	30,00	30,00	900,00
3.03- Stabilisé	m2	30,00	32,00	960,00
3.04- Bordure béton	ml	90,00	40,00	3 600,00
<u>Sol souple</u>				
3.05- Géotextile	m2	120,00	2,00	240,00
3.06- Grave sur 0,20	m2	120,00	35,00	4 200,00
3.07- Dalle béton sur 0,12	m2	120,00	60,00	7 200,00
3.08- Revêtement sol souple	m2	120,00	90,00	10 800,00
<u>Reprise de l'engazonnement</u>				
3.09- Préparation du sol et gazon par semis	m2	130,00	5,00	650,00
				<b>28 610,00</b>
<b>4.00-MOBILIER, SIGNALISATION ET CLOTURE</b>				
<u>Mobilier</u>				
4.01- Panneau explicatif « aire de jeux »	u	1,00	500,00	500,00
4.02- Banc	u	3,00	1 200,00	3 600,00
4.03- Poubelle	u	2,00	600,00	1 200,00
4.04- Jeux type 1	u	2,00	1 500,00	3 000,00
4.05- Jeux type 2	u	3,00	2 500,00	7 500,00
4.06- Jeux type 3	u	1,00	1 800,00	1 800,00
<u>Clôture</u>				
4.07- Panneau treillis soudé hauteur 1,00 m	ml	40,00	150,00	6 000,00
4.08- Portail double battant hauteur 1,00 m	u	2,00	1 200,00	2 400,00
				<b>26 000,00</b>
<b>RECAPITULATIF</b>				
1.00-TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				9 200,00
2.00-TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				4 650,00
3.00-BORDURES ET REVETEMENTS				28 610,00
4.00-MOBILIER, SIGNALISATION ET CLOTURE				26 000,00
Aléas 5%				3 423,00
MONTANT HT				71 883,00 €
TVA 20%				14 376,60 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>86 259,60 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

## b) Aménagement des Espaces Naturels Sensibles sur les bords de Seine



### *Restauration de la mare, des plantations et chemin*

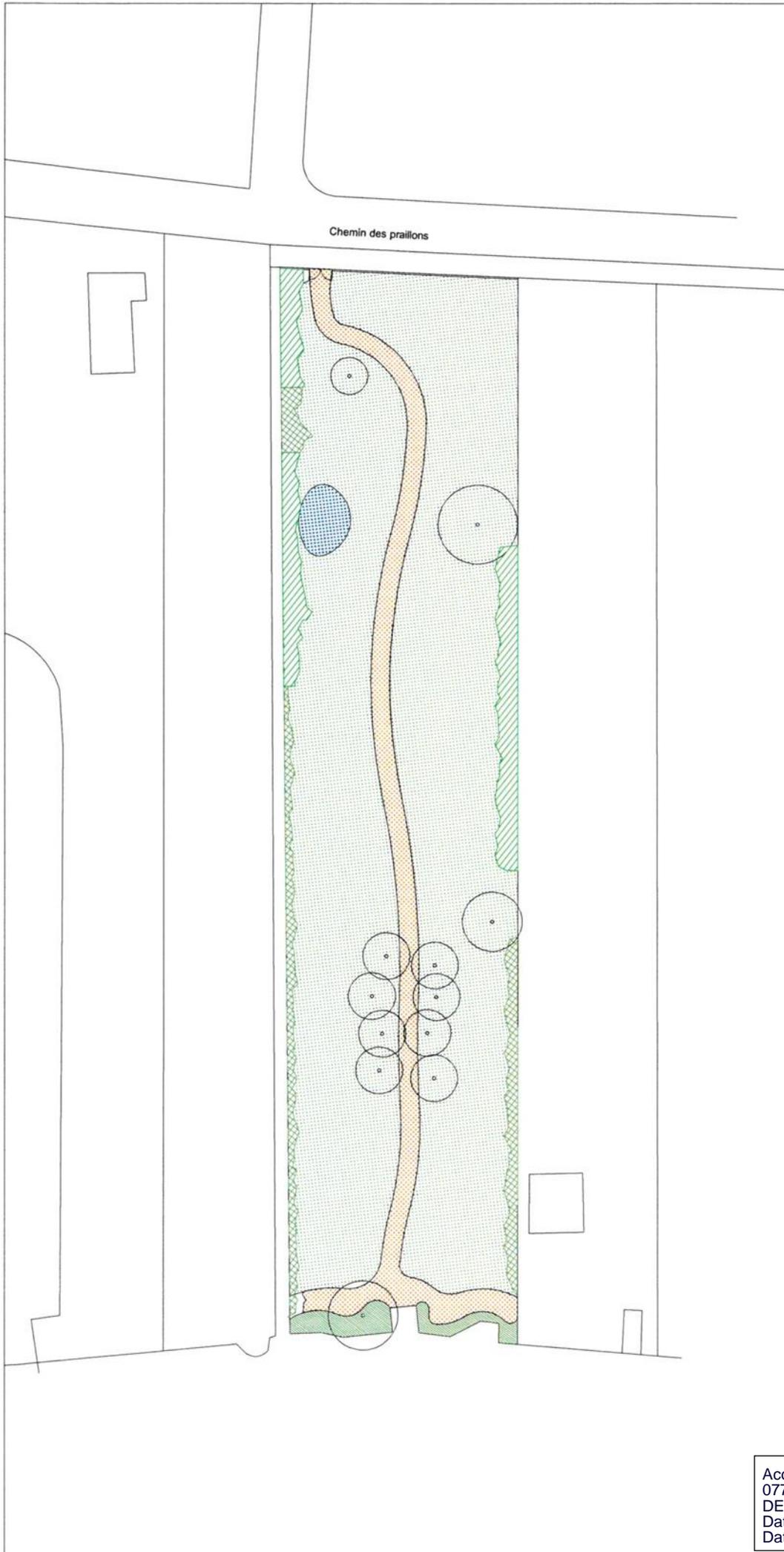
La parcelle qui nous occupe dans cette partie est située au Sud de la ville, le long du chemin des Praillons, partie intégrante des ENS, elle est composée de bosquets et d'une mare. Cette parcelle borde la Seine et offre un paysage particulièrement paisible.

L'objectif du projet est de rendre cette parcelle accessible par un chemin de promenade et de créer un accès à la mare jusqu'à la Seine. Un tri sera à effectuer pour conserver la végétation endémique afin de créer un lieu de promenade et de mettre en valeur la faune et la flore des lieux.





Chemin des prairons



**LEGENDE**

**Revêtements**

 Stabilisé

**Clôture**

 Portail double battant

 Clôture à barreaudage

**Espaces verts**

 Zone engazonnée

 Zone plantée

 Haie existante conservée

 Haie mélangée type bocagère

 Mare à déplacer

 Arbre existant conservé

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

# Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>ESPACES NATURELS – LES PRAILLONS</b>				
<b>1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	1 500,00	1 500,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	800,00	800,00
1.04- Clôture de chantier	ml	60	20,00	1 200,00
1.05- Démolitions de la maison y compris évacuation (hors amiante)	ft	1	15 000,00	15 000,00
1.06- Nettoyage du terrain – fauchage, arrachage et évacuation des végétaux (arbres, arbustes, ...)	m2	1000	3,50	3 500,00
1.07- Rampe d'accès pour bateaux à nettoyer	ft	1	3 500,00	3 500,00
1.08- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.09- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
				27 500,00
<b>2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	90	20,00	1 800,00
2.02- Évacuation des terres excédentaires	m3	90	35,00	3 150,00
2.03- Terrassements en déblais/remblais pour déplacement de la mare	ft	1	3 000,00	3 000,00
2.04- Réglage fin de fond de forme	m2	450	3,00	1 350,00
2.05- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	450	3,00	1 350,00
				10 650,00
<b>3.00- BORDURES ET REVÈTEMENTS</b>				
<u>Circulation piétonne en stabilisé</u>				
3.01- Géotextile	m2	450,00	2,00	900,00
3.02- Grave sur 0,20	m2	450,00	28,00	12 600,00
3.03- Stabilisé	m2	450,00	12,00	5 400,00
				18 900,00
<b>4.00- MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE</b>				
4.01- Clôture à barreaudage en remplacement du portail supprimé	ml	4,00	250,00	1 000,00
4.02- Remplacement du portail	u	1,00	3 000,00	3 000,00
4.03- Panneau explicatif et de signalisation	u	4,00	500,00	2 000,00
				6 000,00
<b>5.00- PLANTATION</b>				
5.01- Décompactage des zones de plantation et préparation du sol	m2	200,00	8,00	1 600,00
5.02- Plantation d'une haie mélangée type bocagère	m2	300,00	30,00	9 000,00
5.03- Plantation de bords de berges	m2	200,00	30,00	6 000,00
				16 600,00
<b>RECAPITULATIF</b>				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				27 500,00
2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				10 650,00
3.00- BORDURES ET REVÈTEMENTS				18 900,00
4.00- MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE				6 000,00
5.00- PLANTATION				16 600,00
Aléas 5%				3 152,50
<b>MONTANT HT</b>				<b>82 802,50 €</b>
<b>TVA 20%</b>				<b>16 560,50 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>				<b>99 363,00 €</b>

**c) Aménagement d'un « City Stade » dans le quartier Village**



Le quartier village est le seul quartier de la ville ne disposant pas de city stade permettant aux enfants et adolescents de pouvoir s'exercer à leur sport favori en extérieur.

L'objectif est de palier à cette carence.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



Exemples d'aménagement sur la ville :



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>Aménagement d'un city stade</b>				
<b>1 Installation - Démolition - Terrassement</b>				
Panneau de chantier	u	1	880,00 €	880,00 €
Cloture	m	150	17,50 €	2 625,00 €
unité de vie	u	1	4 600,00 €	4 600,00 €
Démolition totale de l'existant	m <sup>2</sup>	700	10,00 €	7 000,00 €
implantation, nivellement et piquetage	u	1	455,00 €	455,00 €
terrassement sur 30 cm	m <sup>2</sup>	825	8,00 €	6 600,00 €
préparation des cheminements	m <sup>2</sup>	40	23,30 €	932,00 €
draissage des fonds de forme	m <sup>2</sup>	825	17,00 €	14 025,00 €
fond de forme en enrobé	m <sup>2</sup>	650	16,20 €	10 530,00 €
mise en œuvre des bordure	m	100	22,35 €	2 235,00 €
essai à la plaque	f	1	650,00 €	650,00 €
nettoyage de fin de chantier	u	1	670,00 €	670,00 €
<b>2 Revêtement de sol</b>				
Revêtement lissé, constitué d'une couche de granulat caoutchouc coloré et de résine de polyuréthane coulé en pace mécaniquement sur une épaisseur de 12 mm	m <sup>2</sup>	650	42,50 €	27 625,00 €
Allée et accès en enrobé noir	m <sup>2</sup>	200	18,05 €	3 610,00 €
Bordures type P1	m <sup>2</sup>	120	22,35 €	2 682,00 €
<b>3 Structure y compris montage et scellement</b>				
Palissade laterale	u	2	6 384,00 €	12 768,00 €
Fronton	u	2	6 562,50 €	13 125,00 €
<b>4 Divers équipement</b>				
Buts multisports	u	2	4 305,00 €	8 610,00 €
Buts de basket	u	2	304,50 €	609,00 €
Poteaux multijeux	u	4	430,50 €	1 722,00 €
filets de volleyball	u	1	57,75 €	57,75 €
accès anti velos	u	1	577,50 €	577,50 €
accès PMR	u	1	682,50 €	682,50 €
Accès portail	u	1	1 942,50 €	1 942,50 €
panneau d'information	u	1	341,25 €	341,25 €
test de conformité	u	1	997,50 €	997,50 €
Pare ballons frontons	u	2	1 417,50 €	2 835,00 €
<b>5 Espaces verts</b>				
remise en état des abords	u	1	1 600,00 €	1 600,00 €
plantation				- €
<b>1 Installation - Démolition - Terrassement</b>				<b>51 202,00 €</b>
<b>2 Revêtement de sol</b>				<b>33 917,00 €</b>
<b>3 Structure y compris montage et scellement</b>				<b>25 893,00 €</b>
<b>4 Divers équipement</b>				<b>18 375,00 €</b>
<b>5 Espaces verts</b>				<b>1 600,00 €</b>
Aleas 5%				6 549,35 €
<b>MONTANT HT</b>				<b>137 536,35 €</b>
TVA 20%				27 507,27 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>165 043,62 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019-DCM-03-20-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



#### d) Aménagement de Jardins Familiaux dans le Parc Chapu

##### *Création d'une quarantaine de parcelles*

Les jardins familiaux du Parc Chapu seront situés à l'angle ouest du Parc.

L'objectif est de concevoir un quarantaine de parcelle d'environ 100 m<sup>2</sup> chacune avec allée de desserte et de haie de clôture. Il faudra tenir compte de la topographie escarpée du site et des arbres existants.





Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de téléransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



**LEGENDE**

**Revêtements et bordures**

- Volige bois
- Stabilisé
- Bi-couche

**Réseau en Eau potable**

- Emplacement du réseau
- Compteur d'eau
- Point d'eau (à définir)

**Clôture**

- Ganivelle chataigner
- Portail ganivelle chataigner

**Espaces verts**

- Haie persistante
- Zone plantée



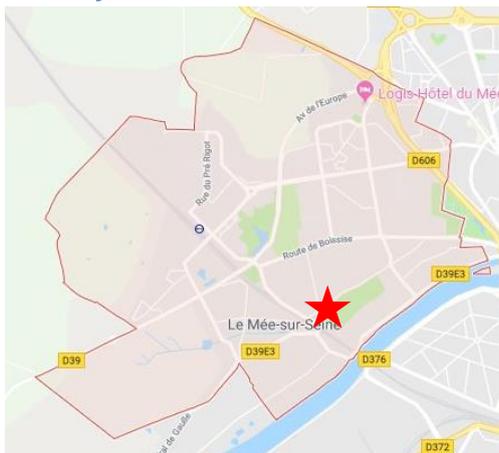
Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

# Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>JARDINS FAMILIAUX – PARC CHAPU</b>				
<b>1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Clôture de chantier	ml	325	15,00	4 875,00
1.05- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.06- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
				<b>9 875,00</b>
<b>2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>				
2.01- Décapage terre végétale et mise en stock	m3	220	25,00	5 500,00
2.02- Evacuation des terres excédentaires	m3	220	25,00	5 500,00
2.03- Réglage fin de fond de forme	m2	1100	3,00	3 300,00
2.04- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	1100	3,00	3 300,00
2.05- Essai de portance à la dynaplaque	ft	1	1 500,00	1 500,00
				<b>19 100,00</b>
<b>3.00- RESEAU EAU POTABLE</b>				
3.01- Branchement au réseau existant	ft	1	1 500,00	1 500,00
3.02- Compteur	u	1	1 500,00	1 500,00
3.03- Ouverture et fermeture de tranchée	ml	100	35,00	3 500,00
3.04- Canalisations PE	ml	100	9,00	900,00
3.05- Ensemble robinets + fontaine à boire	u	1	1 500,00	1 500,00
				<b>8 900,00</b>
<b>4.00- BORDURES ET REVETEMENTS</b>				
<u>Circulation piétonne en stabilisé</u>				
4.01- Géotextile	m2	650,00	2,00	1 300,00
4.02- Grave sur 0,20	m2	650,00	35,00	22 750,00
4.03- Stabilisé	m2	650,00	32,00	20 800,00
<u>Circulation véhicule ponctuelle dans le parc</u>				
4.04- Géotextile	m2	450,00	2,00	900,00
4.05- Grave sur 0,20	m2	450,00	35,00	15 750,00
4.06- Bi-couche	m2	450,00	30,00	13 500,00
4.07- Bordure béton	ml	260,00	40,00	10 400,00
<u>Reprise de l'engazonnement</u>				
4.08- Préparation du sol et gazon par semis	m2	260,00	5,00	1 300,00
				<b>86 700,00</b>
<b>5.00- MOBILIER</b>				
5.01- Clôture ganivelles châtaigner hauteur 1,00 m	ml	1 270,00	70,00	88 900,00
5.02- Portail ganivelle châtaigner simple battant largeur 1,50 m	u	6,00	700,00	4 200,00
				<b>93 100,00</b>
<b>6.00- PLANTATION</b>				
6.01- Décompactage des zones de plantation	m2	370,00	60,00	22 200,00
6.02- Arbustes de haie 100/125	ml	320,00	45,00	14 400,00
6.03- Zone plantée	m2	50,00	55,00	2 750,00
				<b>39 350,00</b>
<b>RECAPITULATIF</b>				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				9 875,00
2.00- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX				19 100,00
3.00- RESEAU EAU POTABLE				8 900,00
4.00- BORDURES ET REVETEMENTS				86 700,00
5.00- MOBILIER				93 100,00
6.00- PLANTATION				39 350,00
Aléas 5%				10 883,75
MONTANT HT				267 908,75 €
TVA 20%				53 581,75 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>321 490,50 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

**e) Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue Chapu**



Les réseaux électriques aériens dénaturent l'environnement visuel.

L'objectif est de pouvoir les enfouir progressivement sur l'ensemble du territoire.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



# Chiffrage

## Réseau BTA

Longueur de réseau sur le domaine public 260 ml

Longueur de réseau sur domaine privé 303 ml

22 Branchement à reprendre

117 169 €HT

## Réseau Eclairage Public

Linéaire de reseau 200 ml

Nombre de candélabre 9

39 460 €HT

## Mobilier d'éclairage public

40 000 €HT

## Réseaux Communications électronique

Linéaire de réseau 260 ml

Nombre de branchement à reprendre 22

47 900 €HT

Sous total HT 244 529.00 €HT

Aléas 5% 12 226.45 €HT

---

Total HT 256 755.45 €HT

TVA 20% 51 351.09 €

TOTAL TTC 308 106.54 €TTC

Participation SDESM 46 867.60 €HT

**Reste à charge 251 865.54 €TTC**

Accusé de réception en préfecture 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

**f) Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue de l'Eglise**

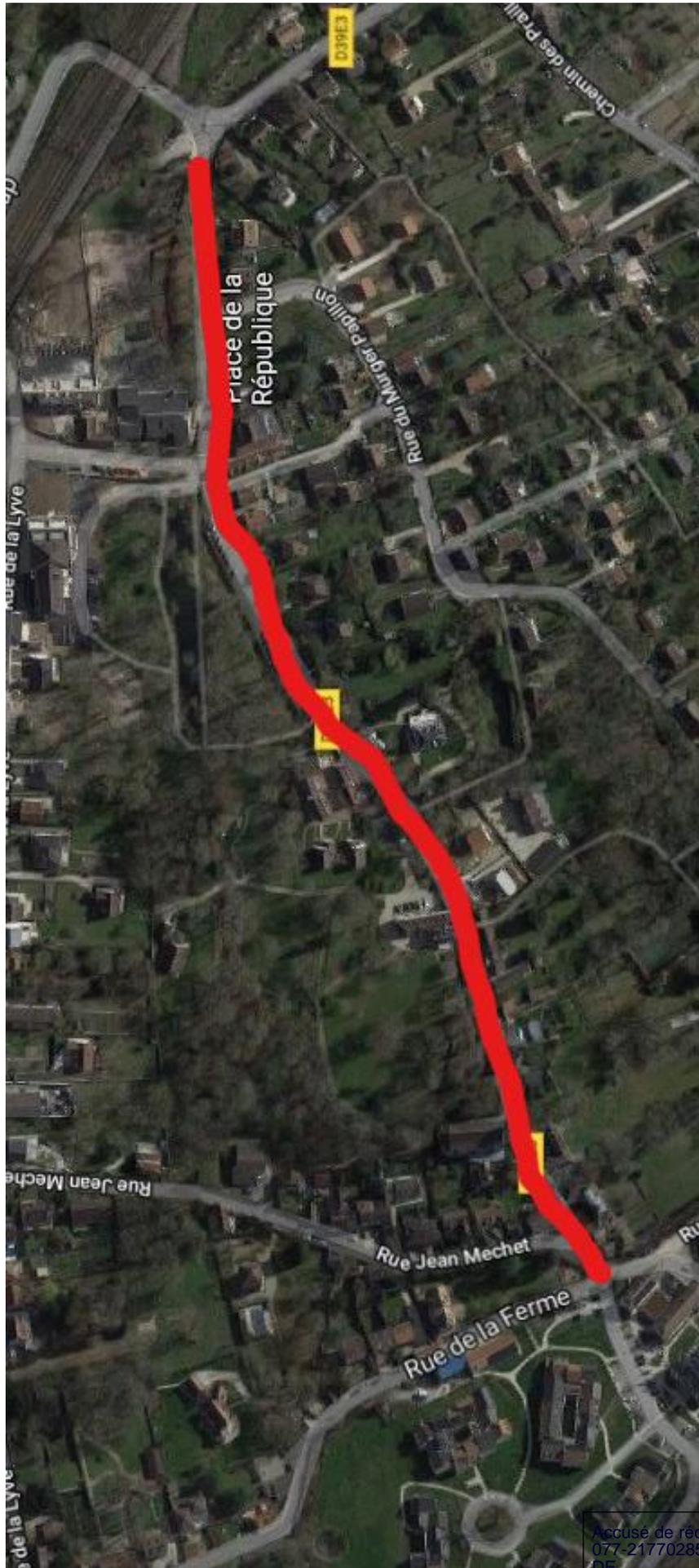


Les réseaux électriques aériens dénaturent l'environnement visuel.

L'objectif est de pouvoir les enfouir progressivement sur l'ensemble du territoire.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

# Chiffrage

## Réseau BTA

Longueur de réseau sur le domaine public 985 ml

Longueur de réseau sur domaine privé 398 ml

71 Branchements à reprendre

344 732 €HT

## Réseau Eclairage Public

Linéaire de reseau 1015 ml

Nombre de candélabre 42

191 050 €HT

## Mobilier d'éclairage public

210 000 €HT

## Réseaux Communications électronique

Linéaire de réseau 985 ml

Nombre de branchement à reprendre 71

171 414.16 €HT

Sous total HT 917 196.16 €HT

Aléas 5% 45 859.80 €HT

---

Total HT 963 055.96 €HT

TVA 20% 192611.19 €

TOTAL TTC 1 155 667.15 €TTC

Participation SDESM 137 892.80 €HT

**Reste à charge 990 195.85 €TTC**

Accusé de réception en préfecture 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

**g) Aménagement des sentiers pour le GR2**

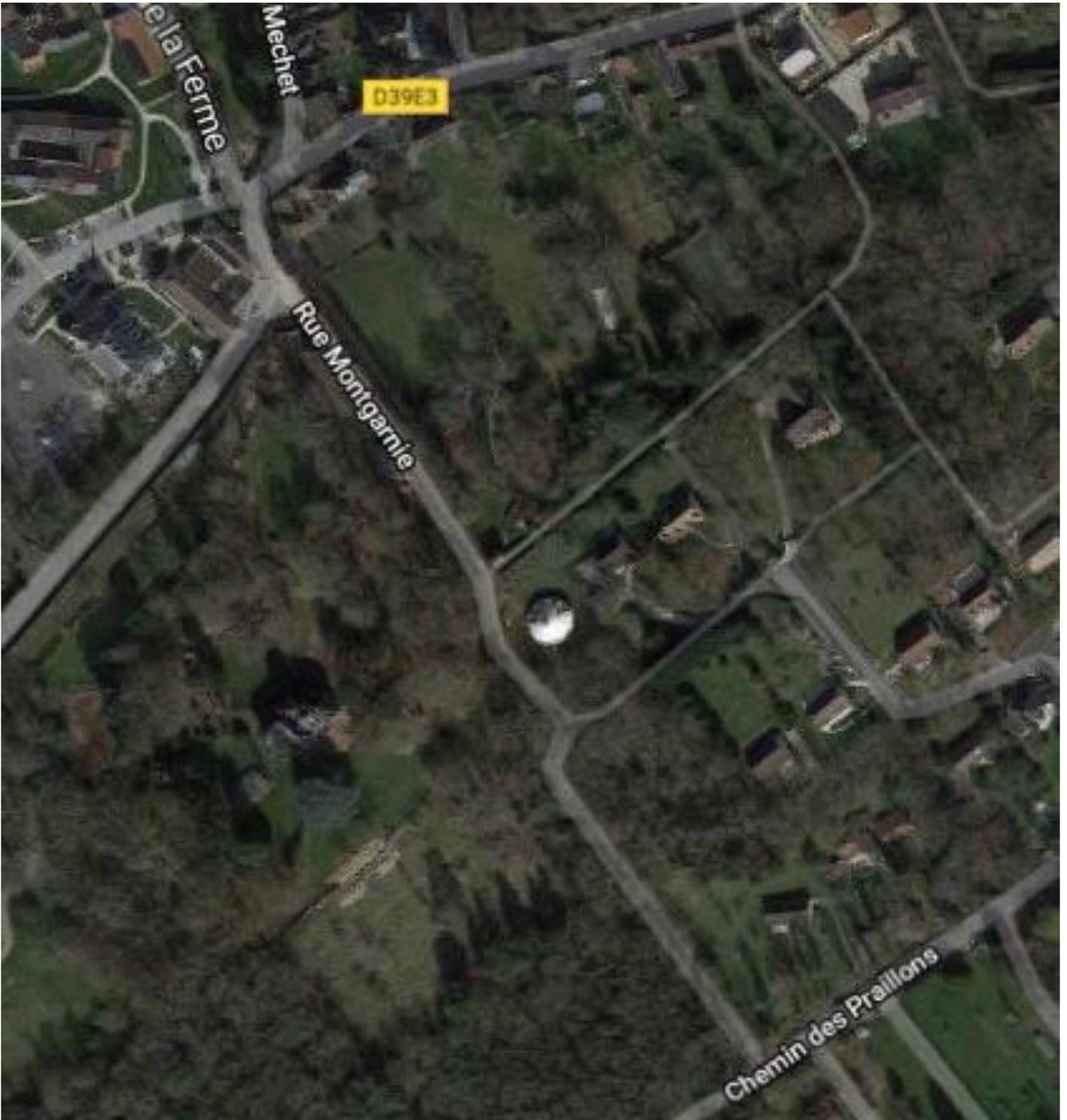
*La ruelle des Montgarnies et les abords du Clavaire*

Le GR2 passe par la ruelle des Montgarnies qui permet de déambuler dans un site naturel au sud de la ville. Le calvaire situé sur la ruelle dans un virage à l'abri des regards est à mettre en valeur.

L'objectif est de redonner sa place à ce monument en le déplaçant un peu et de masquer un bâtiment situé à l'arrière et en retravaillant les abords et les accès.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



0 5 10 15



Calvaire à déplacer

Haie mélangée à planter

Mise à niveau de l'émergence

Ruelle des Montgarnies

Chemin des prairons

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

# Contrat d'Aménagement Régional

Désignation	u	Qté	PU	PT HT
<b>RUELLE DES MONTGARNIES</b>				
<b>1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS</b>				
1.01- Mise en place d'installations de chantier	ft	1	2 000,00	2 000,00
1.02- Retrait des installations de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.03- Panneau de chantier	ft	1	1 000,00	1 000,00
1.04- Remise à niveau de l'émergence	ft	1	2 500,00	2 500,00
1.05- Clôture de chantier	ml	20	30,00	600,00
1.06- Frais d'étude, plans d'exécution, plans de récolement	ft	1	500,00	500,00
1.07- Frais d'implantation	ft	1	500,00	500,00
				<u>8 100,00</u>
<b>2.00- DEPLACEMENT DU CALVAIRE</b>				
<u>Démontage et réassemblage du calvaire</u>				
2.01- Démontage des différents éléments et numérotation	ft	1	5 000,00	5 000,00
2.02- Stockage des pièces dans un espace clos et sécurisé	ft	1	3 000,00	3 000,00
2.03- Réassemblage des pièces du calvaire à l'identique	ft	1	10 000,00	10 000,00
<u>Support de pose du calvaire</u>				
2.04- Terrassement en déblais pour création de la plateforme	m2	15	40,00	600,00
2.05- Réglage fin de fond de forme	m2	15	3,00	45,00
2.06- Cylindrage et compactage de fond de forme	m2	15	3,00	45,00
2.07- Dalle béton ferrillée sur 0,15	m2	15	120,00	1 800,00
				<u>20 490,00</u>
<b>3.00- MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE</b>				
3.01- Panneau explicatif et de signalisation	u	4,00	500,00	2 000,00
				<u>2 000,00</u>
<b>4.00- PLANTATION</b>				
4.01- Décompactage des zones de plantation et préparation du sol	m2	80,00	15,00	1 200,00
4.02- Plantation d'une haie mélangée type bocagère	m2	75,00	60,00	4 500,00
				<u>5 700,00</u>
RECAPITULATIF				
1.00- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – DEMOLITIONS				8 100,00
2.00- DEPLACEMENT DU CALVAIRE				20 490,00
3.00- MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE				2 000,00
4.00- PLANTATION				5 700,00
Aléas 5%				1 529,50
MONTANT HT				37 819,50 €
TVA 20%				7 563,90 €
<b>MONTANT TTC</b>				<b>45 383,40 €</b>

# Partie 3

## Pièces Financières

## I – Bilan Chiffré

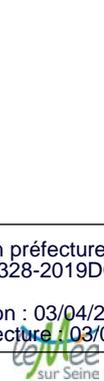
Libellé	Date Prévisionnelle	Montant €HT
<b>A. Thème Stationnement et circulation</b>		
Aménagement d'un parking pour les promenades en bords de Seine	2019	44 595,08 €
Aménagement d'un parking rue des Lacs	2019	308 643,83 €
Aménagement d'un parking rue Chapu	2020	247 133,25 €
Aménagement d'un parking Allée du bois	2021	79 527,00 €
Aménagement d'un parking Parc de la Lyve	2021	27 185,55 €
Aménagement piétons pour sécuriser le site des quais à l'église	2019	70 168,88 €
<b>B. Thème Sentier de Grande Randonnée GR 2</b>		
Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants parc Chapu	2019	71 883,00 €
Aménagement des Espaces Naturels Sensibles sur les bords de Seine	2019	82 802,50 €
Aménagement d'un « City Stade » dans le quartier Village	2019	137 536,35 €
Aménagement de Jardins Familiaux dans le Parc Chapu	2020	267 908,75 €
Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue Chapu	2020	256 755,45 €
Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue de l'Eglise	2020	963 055,96 €
Aménagement des sentiers pour le GR2	2021	37 819,50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 595 015,10 €</b>

II - Plan de Financement

	Opération	Montant opération proposées en €HT	Montant retenu par la Région en €HT	Echéancier de réalisation				Dotation Prévisionnelle Maximum Régionale	
				2018	2019	2020	2021	Taux %	Montant en €
1	Aménagement d'un parking pour les promenades en bords de Seine	44 595,08 €	44 595,08 €		44 595,08 €			50%	22 297,54 €
2	Aménagement d'un parking rue des Lacs	308 643,83 €	308 643,83 €		308 643,83 €			50%	154 321,92 €
3	Aménagement d'un parking rue Chapu	247 133,25 €	247 133,25 €			247 133,25 €		50%	123 566,63 €
4	Aménagement d'un parking Allée du bois	79 527,00 €	79 527,00 €				79 527,00 €	50%	39 763,50 €
5	Aménagement d'un parking Parc de la Lyve	27 185,55 €	27 185,55 €				27 185,55 €	50%	13 592,78 €
6	Aménagement piétons pour sécuriser le site des quais à l'église	70 168,88 €	70 168,88 €		70 168,88 €			50%	35 084,44 €
7	Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants parc Chapu	71 883,00 €	71 883,00 €		71 883,00 €			50%	35 941,50 €
8	Aménagement des Espaces Naturels Sensibles sur les bords de Seine	82 802,50 €	82 802,50 €		82 802,50 €			50%	41 401,25 €
9	Aménagement d'un « City Stade » dans le quartier Village	137 536,35 €	137 536,35 €		137 536,35 €			50%	68 768,18 €
10	Aménagement de Jardins Familiaux dans le Parc Chapu	267 908,75 €	267 908,75 €			267 908,75 €		50%	133 954,38 €
11	Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue Chapu	256 755,45 €	209 887,85 €			256 755,45 €		50%	104 943,93 €
	Enfouissement des réseaux électriques aériens Rue de l'Eglise	963 055,96 €	825 163,21 €			963 055,96 €		50%	412 581,61 €
	Aménagement des sentiers pour le GR2	37 819,50 €	37 819,50 €				37 819,50 €	50%	18 909,75 €
		Dotation Prévisionnelle maximum Région		- €	357 814,82 €	867 426,71 €	72 266,03 €		1 205 127,38 €

Service de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
 Date de transmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-200-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28/03/2019

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Étaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGALT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Étaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI NSANA à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Étaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Jeannine KOWALCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :  
Et Publication du : **03 AVR. 2019**

**N° : 2019DCM-03-210**

**OBJET : LABELLISATION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)  
ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES (CAF) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-  
MARNE**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2121-29
- Vu la Délibération n°09.05.80 du Conseil Municipal du 28 mai 2009 approuvant la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Centre Social Municipal Yves Agostini
- Vu la Délibération n°2016DCM-05-190 du Conseil Municipal du 26 mai 2016 approuvant la labellisation de ce même lieu
- Vu les orientations définies dans le Projet Social du Centre Social 2018-2022
- Vu l'avis de la Commission vie sociale, handicap et seniors du 7 février 2019
- Considérant que cet espace de proximité répond à un réel besoin pour les familles

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la reconduction du Lieu d'Accueil Enfants Parents au sein du Centre Social Municipal Yves Agostini.

**SOLLICITE** une subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-19DCM-03-210-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

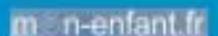
Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-19DCM-03-210-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



LAEP  
**Vive la récréé!**



**Vive la récréé !**  
**Lieu d'Accueil Enfants Parents**  
60, avenue de la Gare  
77350 Mée-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-19DCM-03-210-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

## Table des matières

Introduction.....	3
I) Présentation de la structure.....	4
A/ Présentation du Centre Social .....	4
B/ Carte d'identité du LAEP.....	4
1/ Etude des besoins du territoire .....	5
A/ Méthodologie de travail .....	5
1/ Une vision partagée du territoire .....	5
2/ Recueil d'informations – Données quantitatives.....	5
B/ Une commune jeune, dynamique et active.....	5
1/ Une population jeune .....	6
2/ Une offre éducative adaptée au territoire.....	8
C/ Une population hétérogène, investie mais fragile .....	13
1/ Une Richesse culturelle.....	13
2/ Une population impliquée et solidaire .....	14
3/ Un cumul de difficultés .....	14
2/ Evaluation de l'action 2016 – 2018 .....	22
1) Evaluation quantitative .....	22
2) Evaluation qualitative.....	26
a) Analyse des objectifs (année 2018).....	26
b) Analyse du public et de sa satisfaction.....	28
3/ Projet du LAEP .....	33
1- Les objectifs du projet .....	33
2- La place des familles.....	34
3- La place des partenaires.....	34
4/ Fonctionnement du LAEP .....	35
1- Les locaux .....	35
2- Le public accueilli et l'amplitude horaire .....	39
3- Les moyens humains .....	39
4- La garantie du cadre .....	41
5- Les instances de fonctionnement.....	43
6- Les moyens et outils de communication.....	44
5/ Eléments financiers .....	45
6/ Evaluation du projet.....	48
Conclusion .....	50
Annexes .....	50

## Introduction

Le LAEP est un espace, qui depuis son ouverture, est très prisée par les familles. L'équipe d'accueillante a dû expérimenter des outils pour réguler la fréquentation et accompagner les familles lorsqu'il n'y avait plus de places.

Un deuxième créneau a ainsi été ouvert pour répondre à la demande de plus en plus croissante d'accueil du public.

L'équipe a été renforcée avec l'arrivée d'une quatrième accueillante, qui est aussi en temps plein sur la structure pour favoriser le développement des actions parentalité.

Chaque année, nous évaluons nos objectifs, nos missions. Le fonctionnement est réadapté pour être au plus près des attentes et souhaits des familles.

Le présent dossier de labellisation est articulé en 3 parties :

- Une analyse du territoire
- Une évaluation du LAEP sur les 3 dernières années
- Le nouveau projet de fonctionnement

## I) Présentation de la structure

### A/ Présentation du Centre Social

Le Centre Social Municipal Yves Agostini est une structure de proximité, agréée par la Caisse d'Allocations Familiales. C'est le seul équipement du territoire.

C'est un lieu d'animation permettant à chacun de s'exprimer, de concevoir et de réfléchir à des projets. Afin de garantir au mieux ses missions, le Centre Social élabore un Projet Social qui fixe les orientations à suivre.

Pour la période 2018 -2021, les orientations sont les suivantes :

- Soutenir et accompagner les parents dans leurs missions d'éducation
- Favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits des personnes
- Encourager le vivre ensemble et l'expression de la citoyenneté
- Développer la communication autour du projet et des actions de la structure

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents Vive la Récré ! constitue une action du volet parentalité.

### B/ Carte d'identité du LAEP

#### **Nom du lieu d'accueil enfants parents : Vive la Récré !**

- Adresse : Centre Social Municipal Yves Agostini - 60, avenue de la Gare-  
77350 LE MEE SUR SEINE
- Téléphone : 01 64 14 26 26
- Fax : 01 64 09 78 03
- Courriel : [achasseigne@lemeesurseine.fr](mailto:achasseigne@lemeesurseine.fr)
- Date d'ouverture : octobre 2008

#### **Responsable et/ou référent du LAEP :**

Nom et coordonnées : Aurélie CHASSEIGNE, directrice : 01-64-14-26-25

#### **Gestionnaire :**

- Nom : Mairie du Mée-sur-Seine
- Représentant : Adjoint au Maire : Mme Ouda BERRADIA
- Adresse : Hotel de Ville – 555, route de Boissise – 77350 LE MEE SUR SEINE
- Téléphone : 01 64 87 55 00
- Courriel : [achasseigne@lemeesurseine.fr](mailto:achasseigne@lemeesurseine.fr)

## II/ Etude des besoins du territoire

### A/ Méthodologie de travail

#### 1/ Une vision partagée du territoire

Afin de pouvoir élaborer cette étude des besoins du territoire, l'équipe du Centre Social s'est servie du diagnostic qu'elle a élaboré avec les partenaires locaux, les bénévoles et les familles dans le cadre du Projet social. Pour cela, une réunion a été organisée, sous forme de tables rondes : les participants se sont répartis en groupes de travail. Ils avaient pour objectifs d'échanger sur les faiblesses et richesses de 4 thèmes définis en amont : Territoire, Population, Quartier et Structure.

Ce temps d'échanges a rassemblé plus de 30 participants (Education Nationale, Associations, CAMVS, CAF, Département, Habitants, Conseil Citoyen, Bénévoles, CCAS, services municipaux, équipe du Centre Social). Le regard croisé des professionnels, des structures et des habitants nous a permis de construire une vision partagée du territoire.

#### 2/ Recueil d'informations – Données quantitatives

Pour compléter ce dossier, l'équipe a utilisé les ressources statistiques dont elle disposait :

- l'Analyse des Besoins Sociaux (N-2)
- le Diagnostic du Contrat de Ville
- les chiffres de l'INSEE, des partenaires et des Services Administratifs de la commune

### B/ Une commune jeune, dynamique et active

Le Mée sur Seine est une ville française, située dans le Département de la Seine et Marne, en région Ile de France. Ses habitants sont appelés les Méens et les Méennes. C'est une commune urbaine divisée en 5 quartiers (Le Mée Village, La Croix Blanche, Plein Ciel, Les Courtilleraies-Gare, et Les Courtilleraies-Circé), et qui héberge 4 parcs.

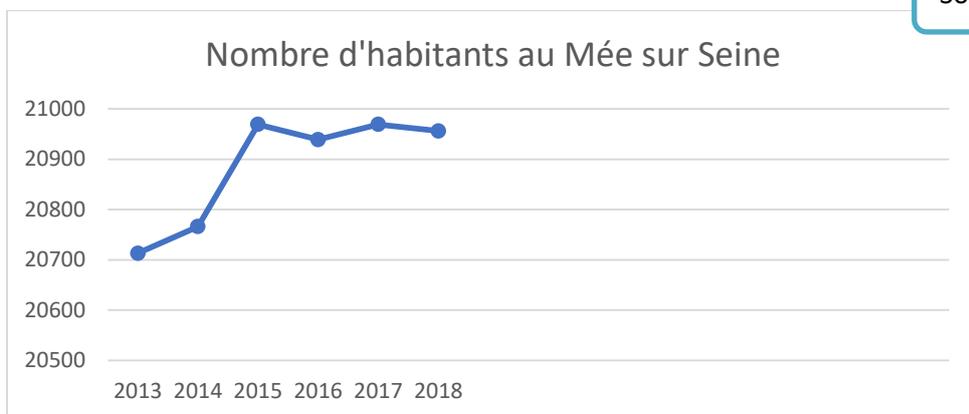
La commune s'étend sur 5,3 Km<sup>2</sup> et compte 20969 habitants depuis le dernier recensement de la population (Données INSEE 2015). Cette dernière connaît une légère augmentation depuis 2011.

L'une des principales caractéristiques de la ville est de s'inclure tout à la fois dans l'agglomération francilienne, de façon relativement lointaine (40Km au Sud de Paris) et en périphérie immédiate de la ville nouvelle de Sénart.

Cette commune est en intercommunalité (Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine) avec notamment, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Livry-sur-Seine, Melun, La Rochette, Rubelles, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon...

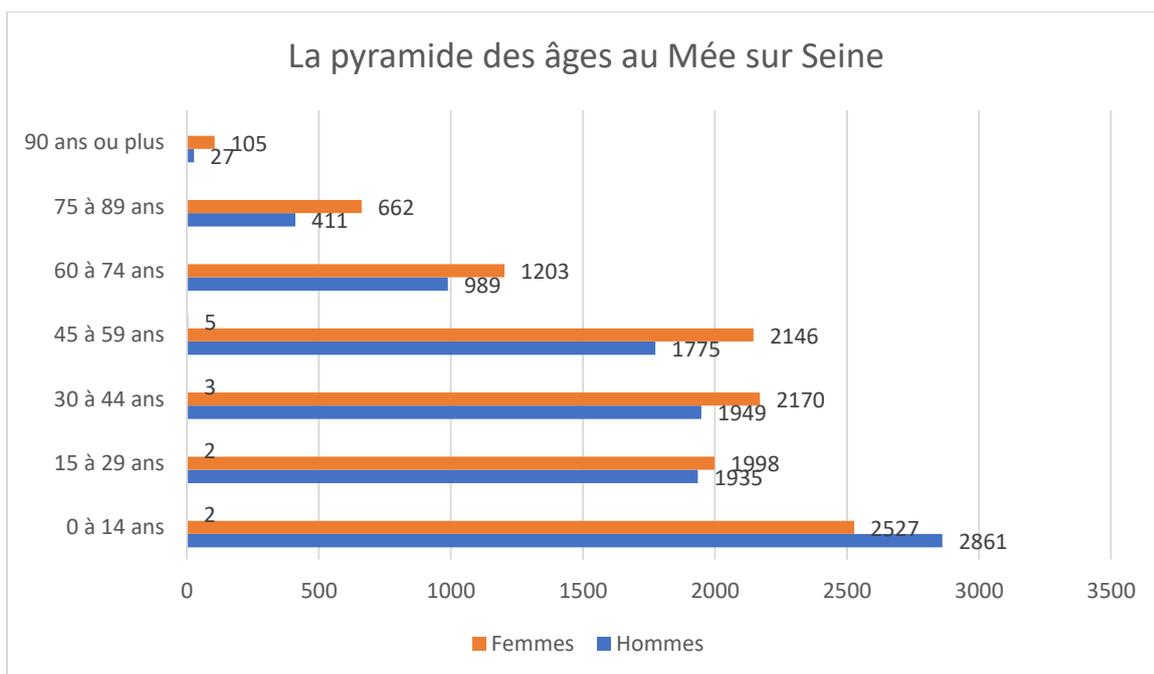
## 1/ Une population jeune

Source : Insee - 2017



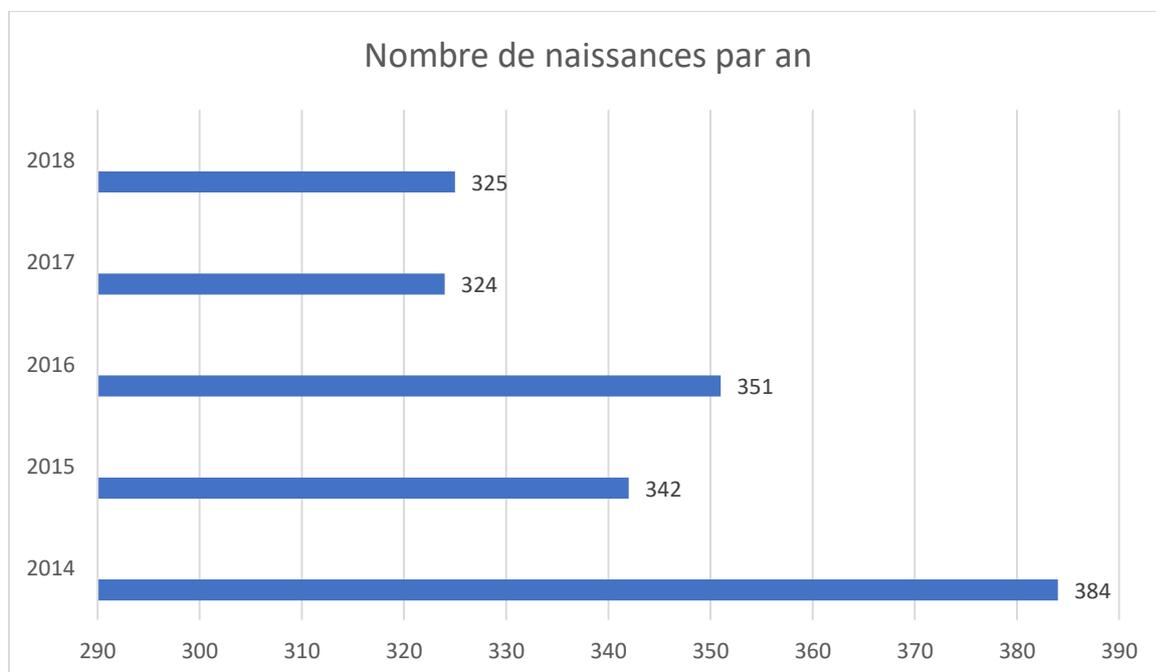
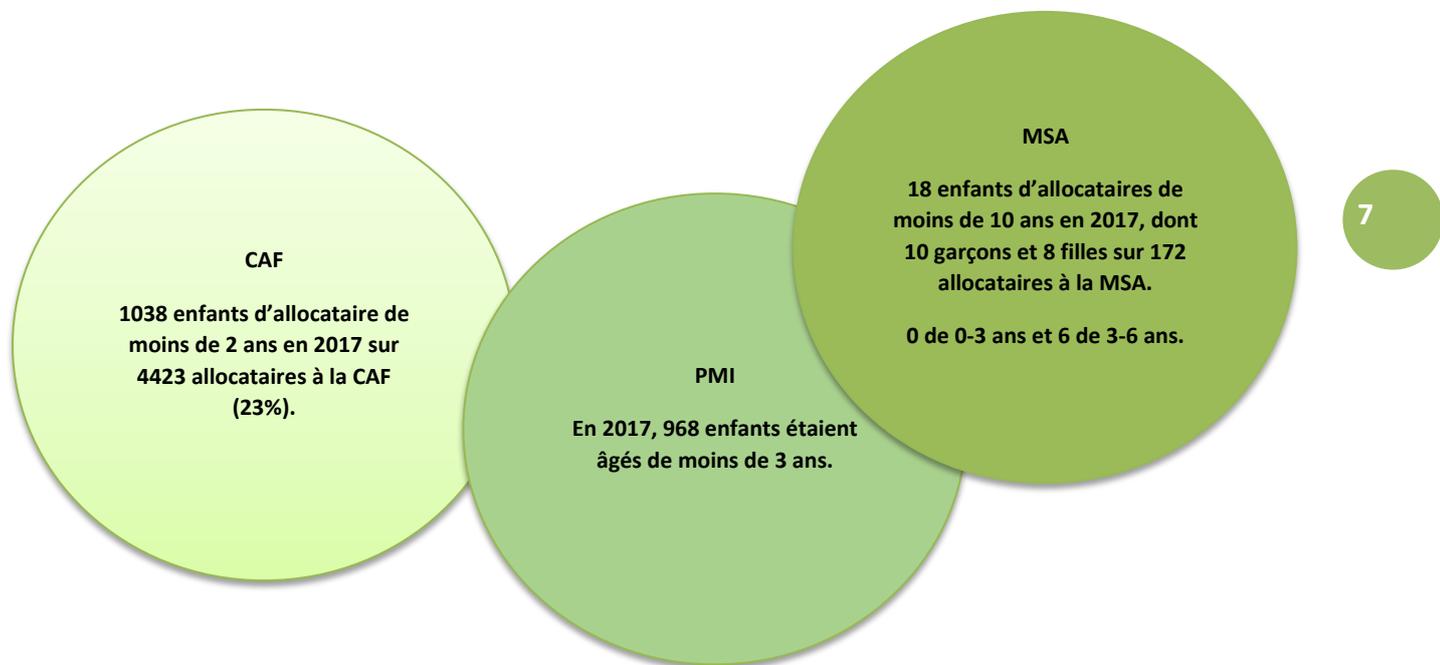
6

La commune a subi différentes phases de croissance depuis plusieurs années. Il semblerait que depuis 2015, le nombre d'habitants soit sensiblement identique.



Il s'agit d'une population jeune : 45% de la population du Mée a moins de 30 ans. En comparaison, le Département, en recense 30%.

Il est difficile d'avoir une vision fine des enfants de moins de 3 ans. Pour avoir un aperçu de cette population, nous avons utilisé les données de la CAF, de la MSA et de la PMI.



**Le taux de natalité est de 17,6 ‰**, un chiffre supérieur à ceux du Département (14,6 ‰), de la Région (15,2 ‰) et de la France métropolitaine (12,2 ‰). Le dynamisme de la natalité méeenne s'explique notamment par une population jeune. Il est corroboré par un taux de fécondité élevé.

## La composition des familles

Nombre d'enfants	2008	2009	2013	2014	2015
Aucun enfant	1870	1845	1751	1769	1785
1 enfant	1546	1442	1385	1362	1333
2 enfants	1245	1233	1268	1254	1219
3 enfants	595	603	754	749	781
4 enfants ou plus	309	314	306	328	335

8

Si l'on compare la composition des familles à celle du Département, on s'aperçoit que le nombre de familles ayant 3 enfants et plus est important.

	Le Mée sur Seine	Département
Aucun enfant	32.7%	40%
1 enfant	24.4%	23.8%
2 enfants	22.4%	23.5%
3 enfants	14.3%	9%
4 enfants ou plus	6.1%	3.1%

## 2/ Une offre éducative adaptée au territoire

### Pour la Petite Enfance : De 0 à 3 ans

#### Le secteur libre

- ➔ Nombre de Relais d'assistants maternels sur le territoire : 1
- ➔ Nombre d'assistants maternels affiliés sur le territoire du RAM : 116
- ➔ Nombre d'assistants maternels nouvellement affiliés sur le territoire du RAM : 9
- ➔ Nombre d'assistants maternels agréés: 88
- ➔ Nombre d'assistants maternels nouvellement agréés sur la période : 6
- ➔ Nombre d'assistants maternels en activité : 85
- ➔ Nombre de places agréés sur ensemble des assistants maternels : 248.

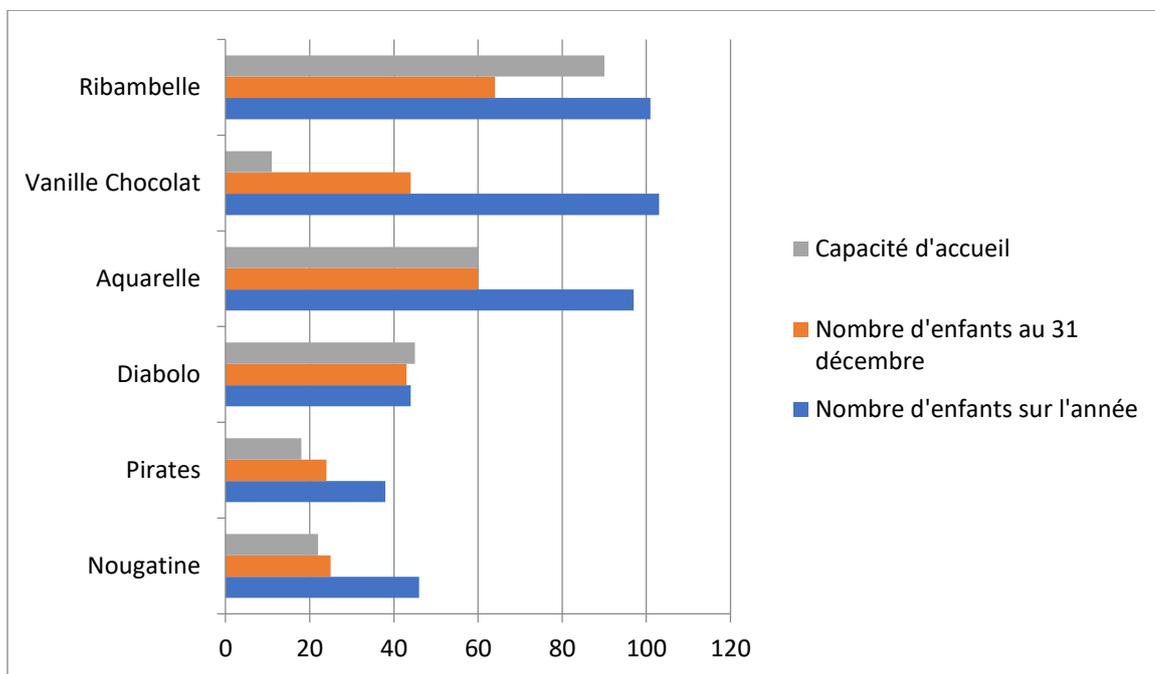
#### Les structures municipales

##### Etablissement Accueil du Jeune Enfant :

Nombre de places agréées par PMI : 246 dont 63% collectif, 37 % familial.

4 crèches collectives, 1 crèche familiale, 1 multi accueil, 2 assistantes maternelles

Accusé de réception en préfecture  
accueil, assistants maternelles  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



Source : Données ville 2016

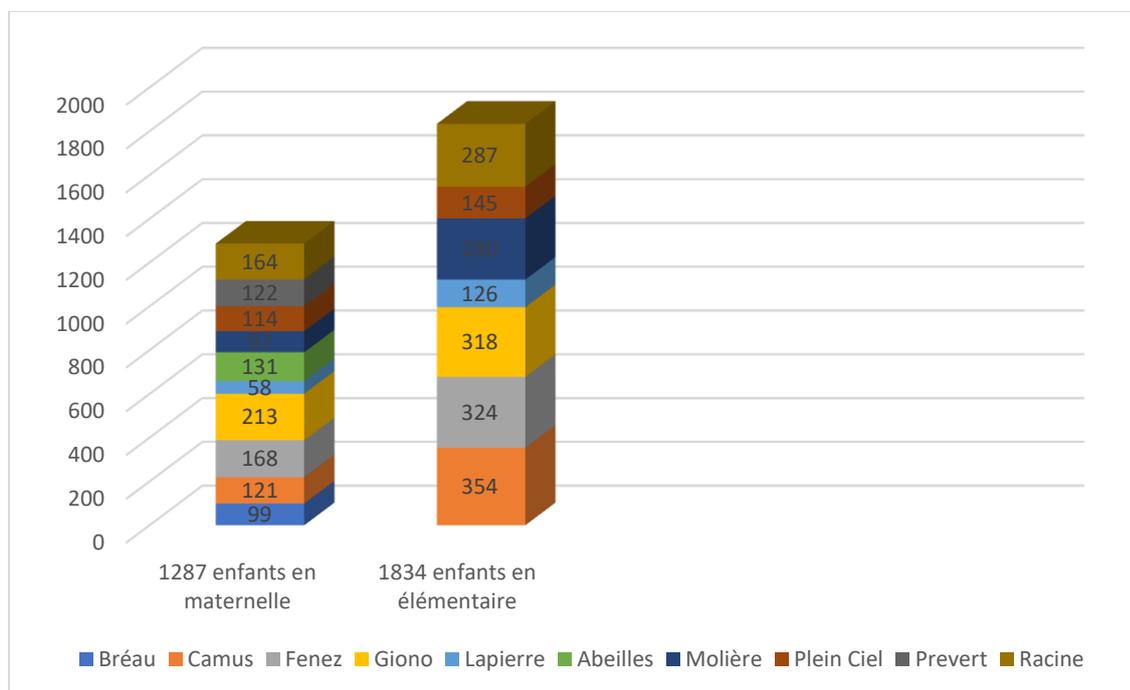
### La Protection Maternelle Infantile

La PMI propose des actions gratuites de prévention médicale, sociale et psychologique, en complémentarité avec le médecin traitant. De nombreux services sont offerts aux familles, femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans et jeunes.

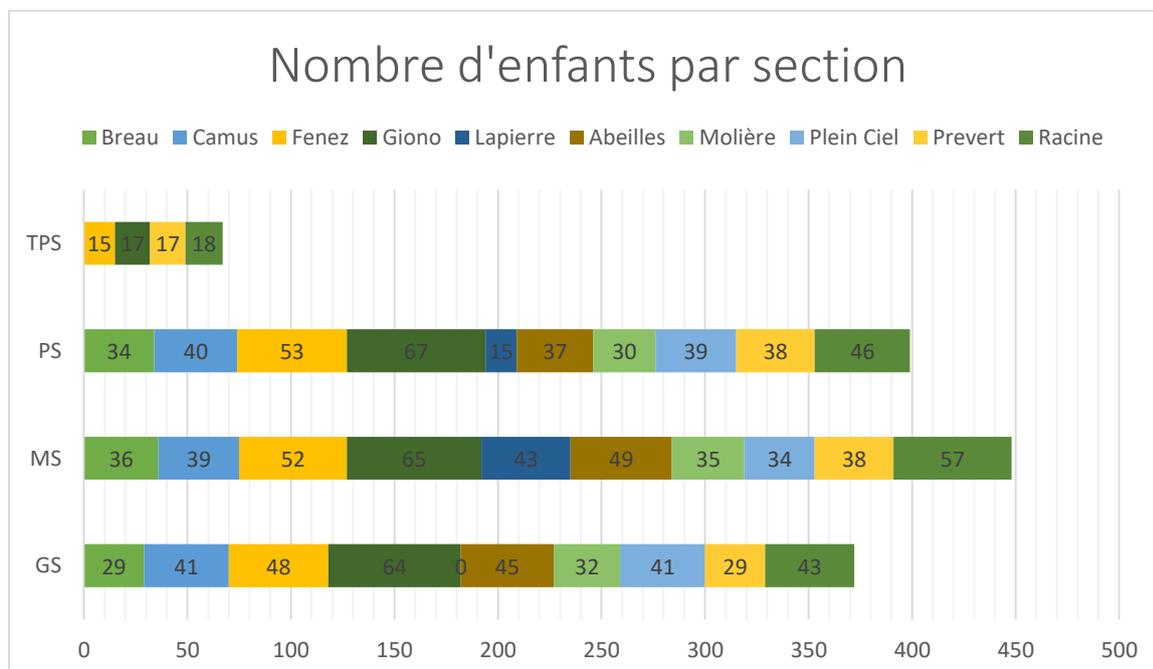
- ➔ Consultations pédiatrie :
  - 91 demi-journées de consultation
  - 986 actes médicaux
  - 369 enfants suivis
- ➔ Actions collectives de préparation à la naissance :
  - 42 participantes
  - 38 demi-journées
- ➔ Permanences des puéricultrices :
  - 49 demi-journées de consultation
  - 836 actes
  - 323 enfants vus
- ➔ Bilans infirmiers en école maternelle :
  - 374 (359 pour les enfants de MS et 15 pour PS)
- ➔ Consultations prénatales :
  - 67 demi-journées de consultation
  - 197 actes médicaux
  - 61 femmes suivies
- ➔ Ateliers –jeux:
  - 25 demi-journées
  - 39 enfants
  - Moyenne de fréquentation : 4.52

## L'enfance : De 3 à 6 ans

### La scolarité

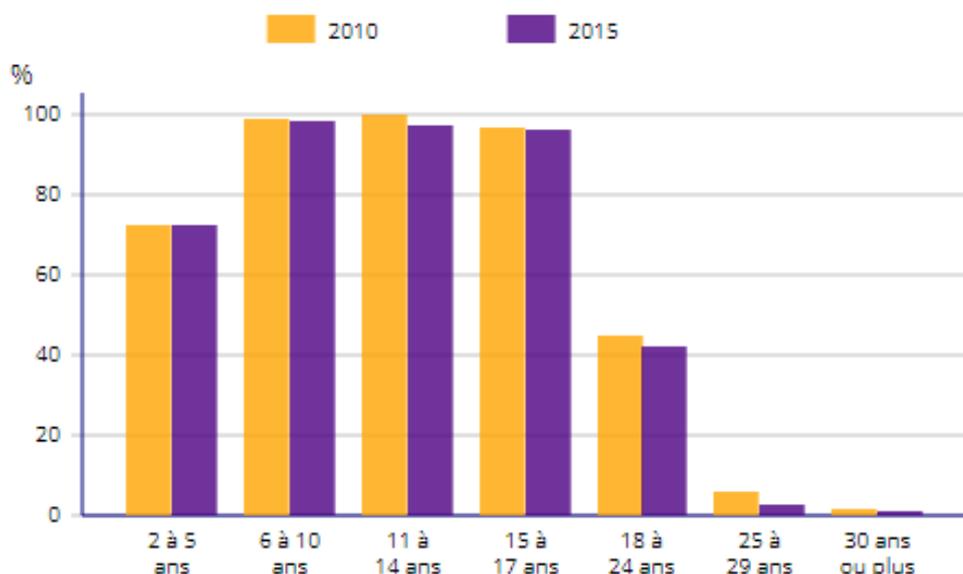


10



La commune compte 17 établissements scolaires pour les enfants de 3 à 10 ans : 10 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires. **3121 enfants étaient scolarisés en 2017/2018, dont 1287 en maternels ce qui représente plus de 70% de la tranche 2-5 ans.**

### FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

La commune propose également une offre de Toute Petite Section (TPS) dans 4 écoles : Racine, Fenez, Giono et Prévert, situées en géographie prioritaire. La Toute Petite Section est une classe ayant pour but de préparer l'enfant à sa scolarisation en direction des publics primo arrivant ou en grande difficulté. Pour compléter cette offre, le Centre Social en partenariat avec la PMI, la CAF et l'Education Nationale a mis en place un dispositif nommé « Apprenons l'Ecole Ensemble ».

Les objectifs du dispositif :

- Préparer l'enfant et ses parents à la séparation
- Préparer l'enfant de 2 ans à l'école maternelle
- Accompagner les parents dans leur rôle de futurs parents d'élèves
- Renforcer les liens entre les familles et l'école

#### Les actions

- Une première réunion avec les familles au mois de mars.
- Des temps de rencontres le mardi matin au centre social du mois de mars au mois de juin puis au mois de novembre: 3 ateliers jeux + 6 ateliers thématiques ( propreté, rythme de vie et santé, communication non violente, livre, école à 2 ans, les écrans)
- Des temps d'adaptation dans les écoles : Une semaine en juin
- Un contrat de scolarisation permettant d'aménager l'accueil des enfants en classe

Sur l'Année 2018/2019 : 68 enfants inscrits dont 59 ayant participé au dispositif.

## Les activités péri et extra scolaires

Il existe une offre très large d'activités pour les enfants en dehors de l'école.

**L'accueil périscolaire avant et après l'école** se fait sur 6 sites. Il concerne les enfants scolarisés de la Petite Section au CP.

- ➔ Le matin : 114 enfants/jour,
- ➔ Le soir : 157 enfants/jour.

12

**La pause méridienne** : les enfants ont la possibilité de déjeuner à la restauration scolaire, organisée par la Cuisine centrale en liaison chaude.

- ➔ 1427 couverts sont servis chaque jour en moyenne dont 560 repas pour les maternels (39%)

**Nouvelles Activités Périscolaires** : dispositif d'animation périscolaire mis en place pour les élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- ➔ Maternelles : 301 enfants en moyenne par jour ;

**Accueils de loisirs** : ouverts les mercredis et durant les vacances scolaires : Perrault (3-6 ans) en moyenne 118 enfants le mercredi et 69 le mercredi.

## Le LAEP

Il existe un seul Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) qui fonctionne au sein du Centre Social. Il est situé dans le quartier des Courtilleiraies comptant plus de 10 000 habitants soit 50 % de la population Méenne. Il est ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un proche, tous les vendredis matins de 9 h à 11 h et depuis janvier 2016 les mercredis matins de 9h15 à 11h15 à l'exception des vacances scolaires.

## **Association de soutien à la parentalité**

Plusieurs services de la commune tels que, la petite enfance ou encore le Centre social, mènent des actions au quotidien en faveur de la parentalité.

Une seule association agit sur ce domaine :

Un espace écoute jeunes, nommé La Fabrique, a été mis en place en 2015 pour accueillir les jeunes en souffrance. En 2017, ils ont proposé un accueil chaque mercredi après-midi de 15h à 19 heures et 3 samedis par mois de 14h00 à 18h00, à la Maison du Commerce et du Citoyen.

Ils ont aussi mené des ateliers de dessin ou de peinture favorisant leur imagination et leur expression. 299 visites réparties presque également entre les garçons et les filles.

Le mercredi était investi majoritairement par des 8-12 ans. Le samedi par des 15-16 ans. Certains enfants reviennent très régulièrement chaque mercredi.

Pour les familles, il s'agit d'une consultation sur rendez-vous, encadrée par un psychologue, le mardi de 16h à 20 heures à la Maison Fenez.

13

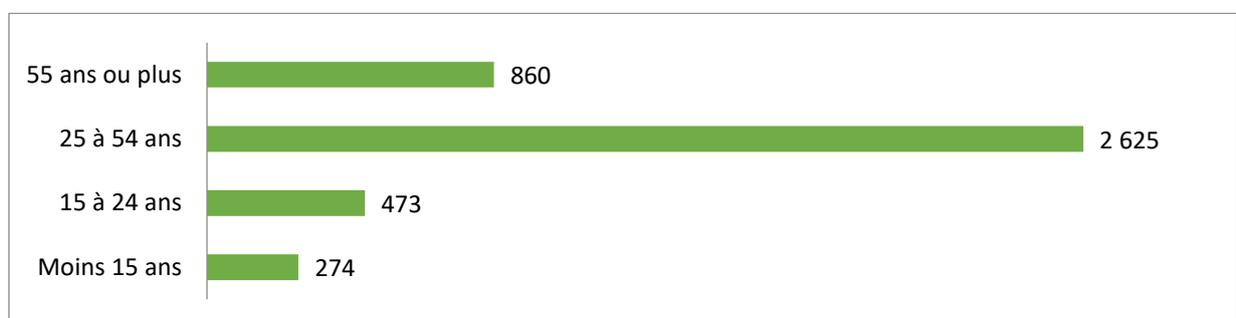
## C/ Une population hétérogène, investie mais fragile

### 1/ Une Richesse culturelle

Les populations arrivant sur le territoire, viennent de nombreux pays : Espagne, Portugal, Pologne, Turquie, Maroc, Algérie, Pakistan, Cote Ivoire, Mali...La commune est devenue un lieu de vie multiculturel. Cette richesse essaye d'être exploitée au travers par exemple de la mise en place d'un forum des communautés (tous les 2 ans), d'expositions ponctuelles via des associations communautaires...

En 2012, la ville du Mée-sur-Seine comptait 4232 immigrés, soit 20 % de la population. À titre de comparaison, le Département en comptait 8 % et la région 13 %.

La notion d'immigré est liée au lieu de naissance et à la nationalité d'origine. Un immigré en France est une personne née dans un pays étranger, installée en France, qui ne possédait pas la nationalité française à la naissance.



La population étrangère est constituée des personnes ayant déclaré au recensement une nationalité autre que la nationalité française. L'estimation des étrangers se fonde donc sur la déclaration des personnes recensées.

Si cette richesse n'est jamais remise en question, on s'aperçoit que les familles se comprennent de moins en moins. Elles émettent des jugements de valeurs, attachent de l'importance à des codes culturels différents. On parle aussi de repli communautaire et de rejet de l'autre. Les professionnels doivent prêter une attention particulière à ces signes pour que la richesse culturelle actuelle de la commune ne devienne pas une difficulté.

14

## 2/ Une population impliquée et solidaire

Les habitants sont très impliqués dans la vie de leur commune. Ils sont présents lors des manifestations, n'hésitent pas à s'impliquer sur des projets ou sur des actions. Beaucoup d'entre eux, fréquentant le Centre Social se sont positionnés sur les Conseils citoyens du quartier des Courtilleraies, preuve de leur investissement sur le territoire. D'autres sont membres ou bénévoles d'une association.

Ils sont aussi capables de développer une vitalité et une énergie face à des difficultés et/ou des accidents de la vie. Ils se mobilisent, font preuve d'entraide et de solidarité. Ils donnent même si, ils n'ont que peu à offrir.

## 3/ Un cumul de difficultés

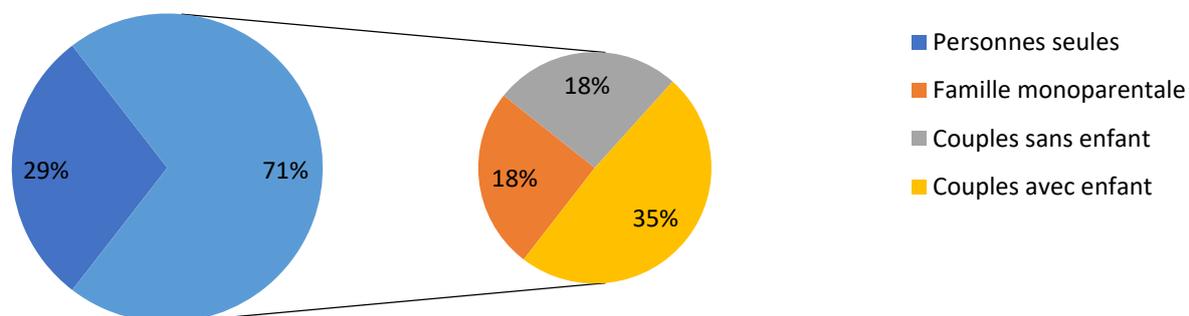
La crise économique n'a pas épargnée les familles Méennes, on assiste à une paupérisation de plus en plus marquée de la population, qui cumule les difficultés :

- Augmentation du nombre de Foyer monoparental

Ménages / familles	2008	2009	2013	2014
Personnes seules		2164		2213
Familles monoparentales	1256	1173	1347	1364
Couples sans enfant	1575	1560	1448	1397
Couples avec enfant	2738	2627	2670	2635

Parmi les ménages avec enfants, on recense 288 personnes en congé parental (258 femmes-30 hommes). Données CAF 2018

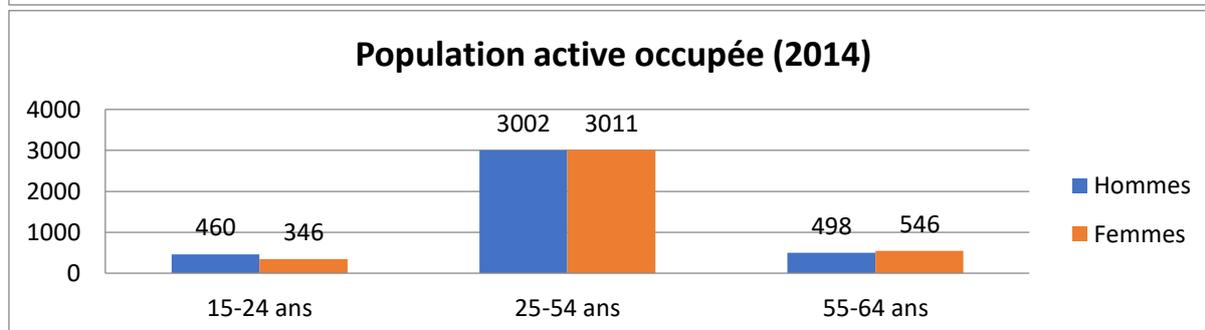
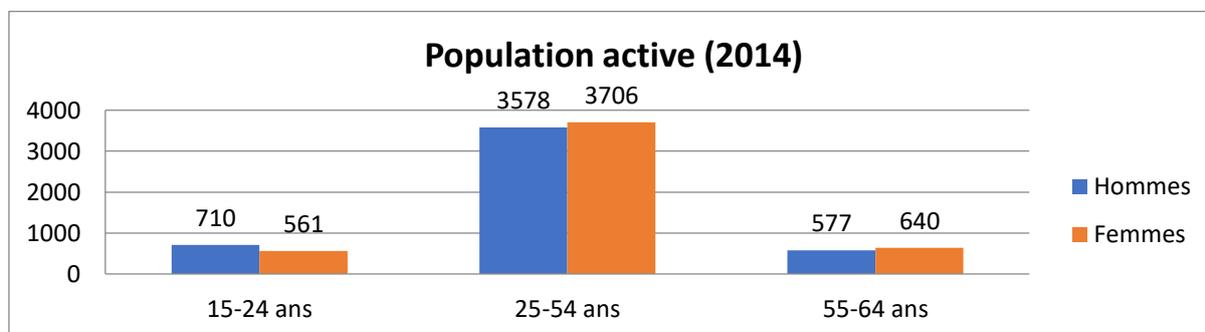
## Composition des ménages en 2016



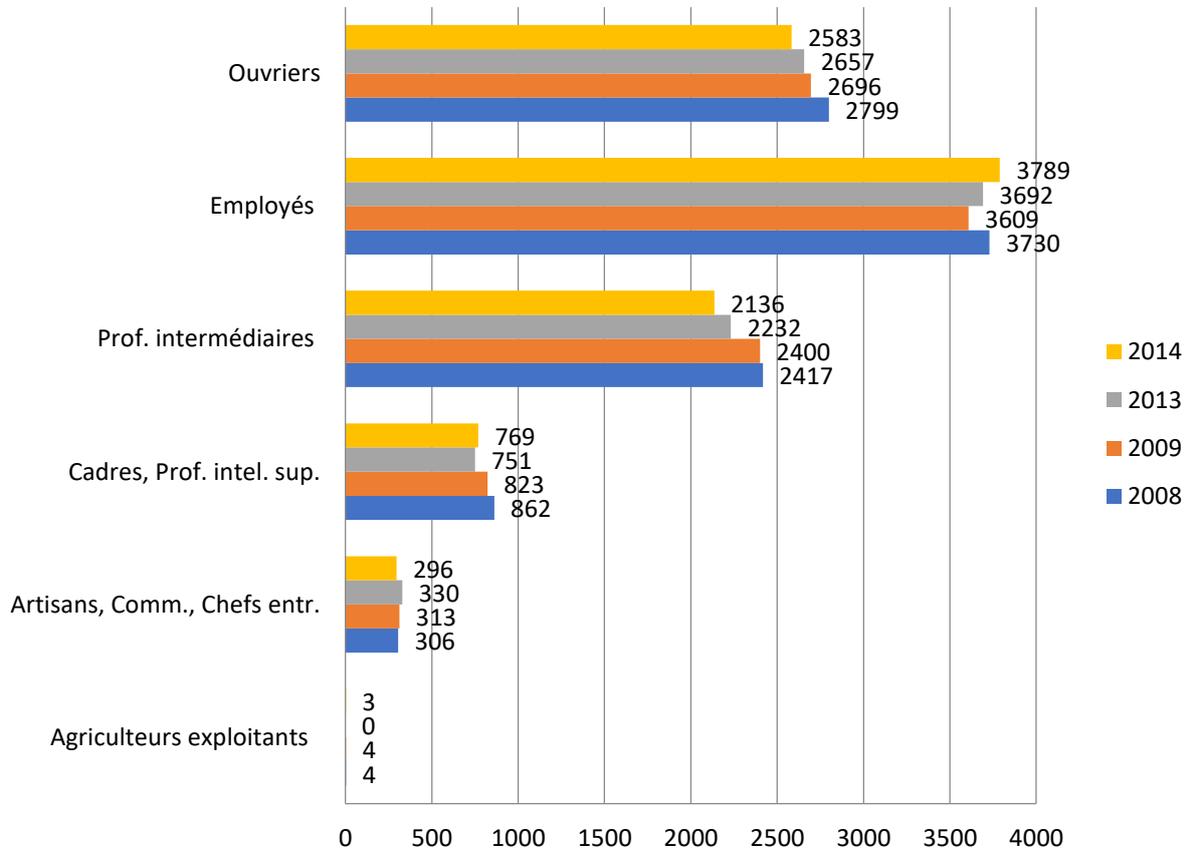
15

### - Taux de chômage important

- ➔ La population active regroupe la population active occupée et les chômeurs.
- ➔ Le taux d'activité en 2014 est de 81.2 %. Pour les hommes, il est de 83% et pour les femmes 79%.

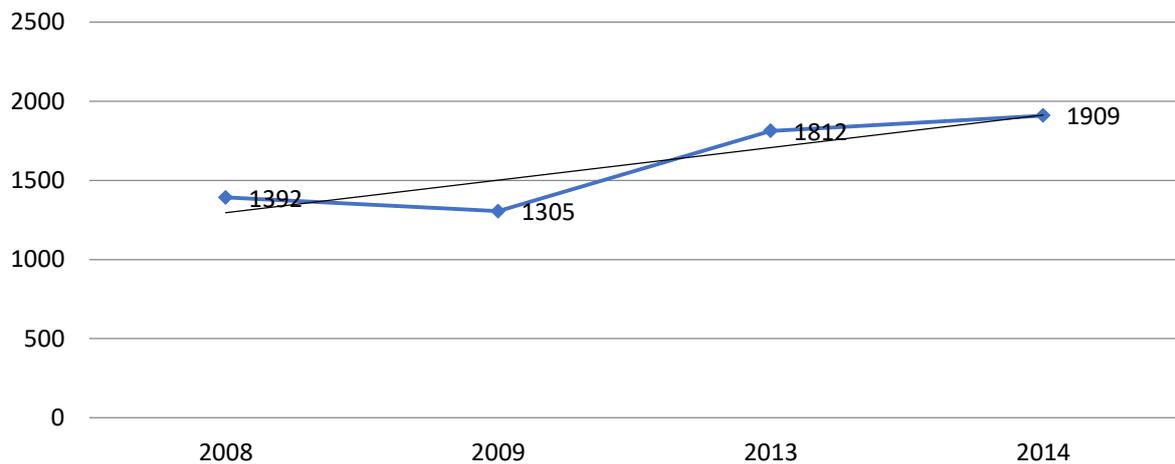


## Catégories socioprofessionnelles



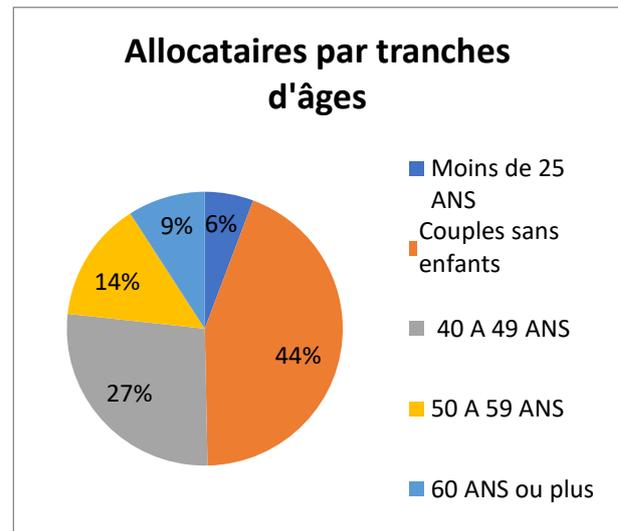
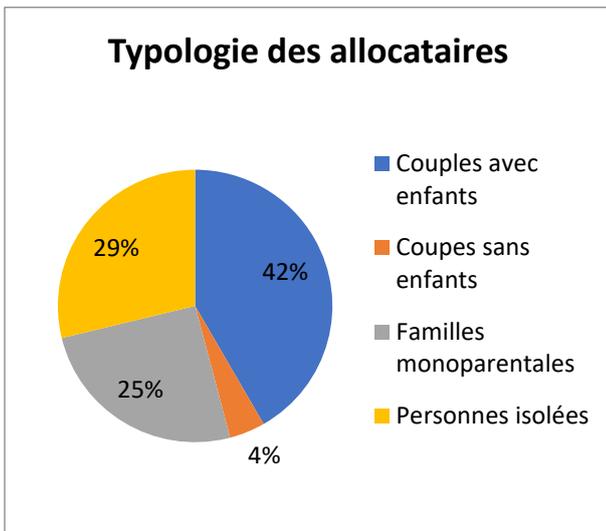
16

## Évolution du nombre de chômeurs



- Economique : peu ou pas de ressources. Des revenus issus principalement des prestations sociales.

En 2016, 4345 Méens percevaient une allocation de la CAF, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2015. La proportion d'allocataires est de 60,7 % de la population. À titre de comparaison, la celle du Département est de 50,2 %.



**Ressources de la Population en 2017:**

Sur 4423 allocataires CAF

→ 1857 sont considérés comme à bas revenu, soit 42 % d'entre eux

→ 1351 sont considérés comme fragiles, soit 30% d'entre eux

En 2015 : 866 bénéficiaires du RSA, soit 781 ménages

Montant du RSA : 551 euros

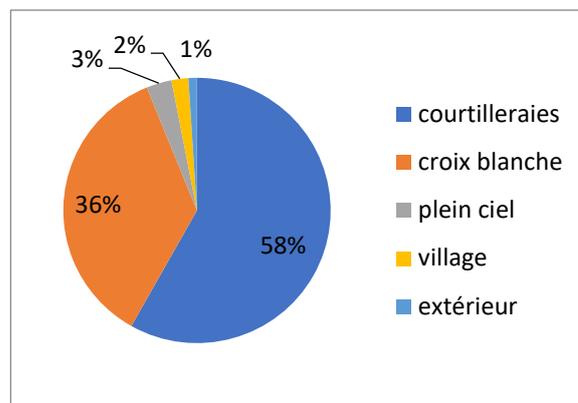
Montant varie en fonction du nombre de personnes à charge ainsi que de l'âge des enfants. Il est majoré pour les personnes isolées assumant seules la charge des enfants.

- Barrière de la langue

Même si il est difficile de mesurer cette donnée, on peut s'appuyer sur les données existantes sur le Centre Social.

Des ateliers socio-linguistiques ont lieu du lundi au vendredi, sous forme d'ateliers de groupe mais aussi des cours de soutiens individuels ou en petit comité pour travailler de façon plus approfondie les difficultés des participants intégrés dans une réelle démarche d'apprentissage.

- ➔ 8 bénévoles, répartis sur des groupes allant du niveau débutant à avancés, sont mobilisés sur ce dispositif.
- ➔ 98 personnes inscrites sur les ASL en 2016.

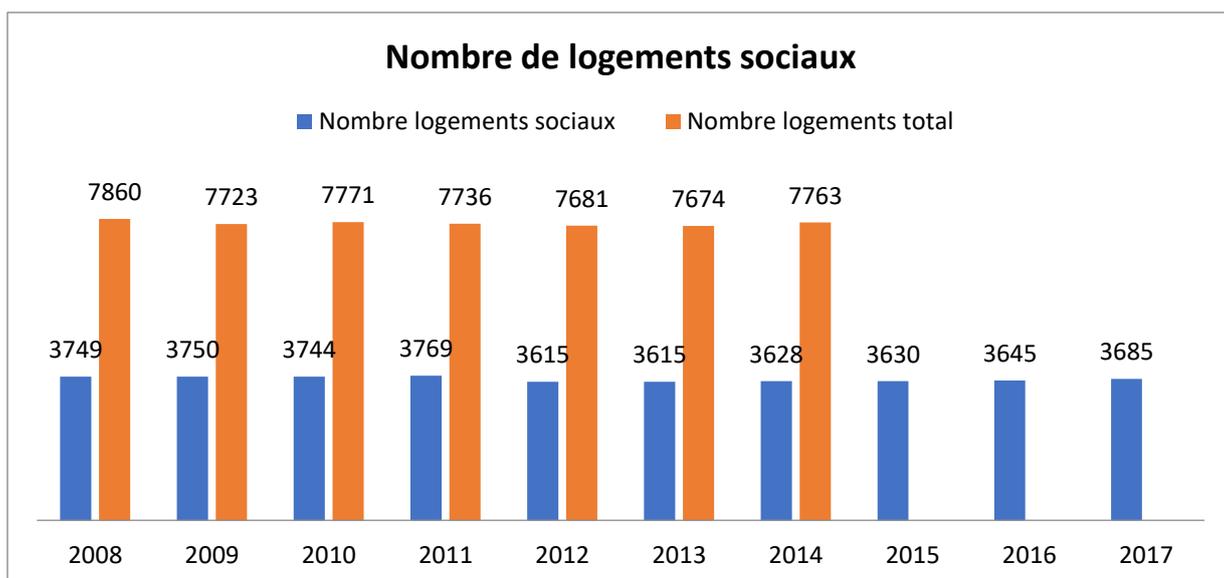


- Hébergement précaire : sous location, hébergement chez un tiers, hôtel social...

En 2016, d'après le Système National d'Enregistrement, la ville du Mée-sur-Seine est la seconde commune de l'agglomération en nombre, derrière celle de Melun, qui figure en 1<sup>er</sup> choix de la localisation souhaitée dans les nouvelles demandes créées (15,8% des 1 641 créations comportant en 1<sup>er</sup> choix de localisation des villes de l'agglomération melunaise).

- ➔ 7763 logements sont recensés sur la commune du Mée sur Seine en 2014.
- ➔ 28,9 % sont des maisons et 69,8 % sont des appartements.
- ➔ 95,5% sont des résidences principales.
- ➔ Elles sont occupées à 38,9 % par des locataires, à 40,4 % par des propriétaires.
- ➔ Il existe 44 résidences secondaires et 317 logements vacants.

**8 bailleurs** sont implantés sur la commune : FSM, EFIDIS, Logement Francilien, RUF/3F, OPH77, Trois Moulins Habitat, Antin Résidence, Vilogia



Le taux de logements sociaux était de 47 % en 2014.

① **À noter :** le Programme de rénovation Urbaine a permis un rééquilibrage territorial du logement social sur la commune avec une dédensification des Courtilleraies Nord au profit de secteur peu pourvu en logement social : Fenez et le Village.

### La domiciliation

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

La notion de « sans domicile stable » désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

Le bénéficiaire d'une élection de domicile au CCAS se voit remettre une attestation d'élection de domicile, pour pouvoir effectuer ses démarches.

<b>Nombre de nouvelles demandes</b>	126
<b>Nombre de demandes de renouvellement</b>	38
<b>Nombre de domiciliations en cours de validité au 31/12/2016</b>	112
<b>Nombre de domiciliations en cours de validité réalisées au cours de l'année 2016</b>	37
<b>Nombre de refus au cours de l'année</b>	0
<b>Nombre de demandes ajournées au cours de l'année 2016</b>	0
<b>Nombres de radiations au cours de l'année 2016</b>	47

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-19DCM-03-210-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

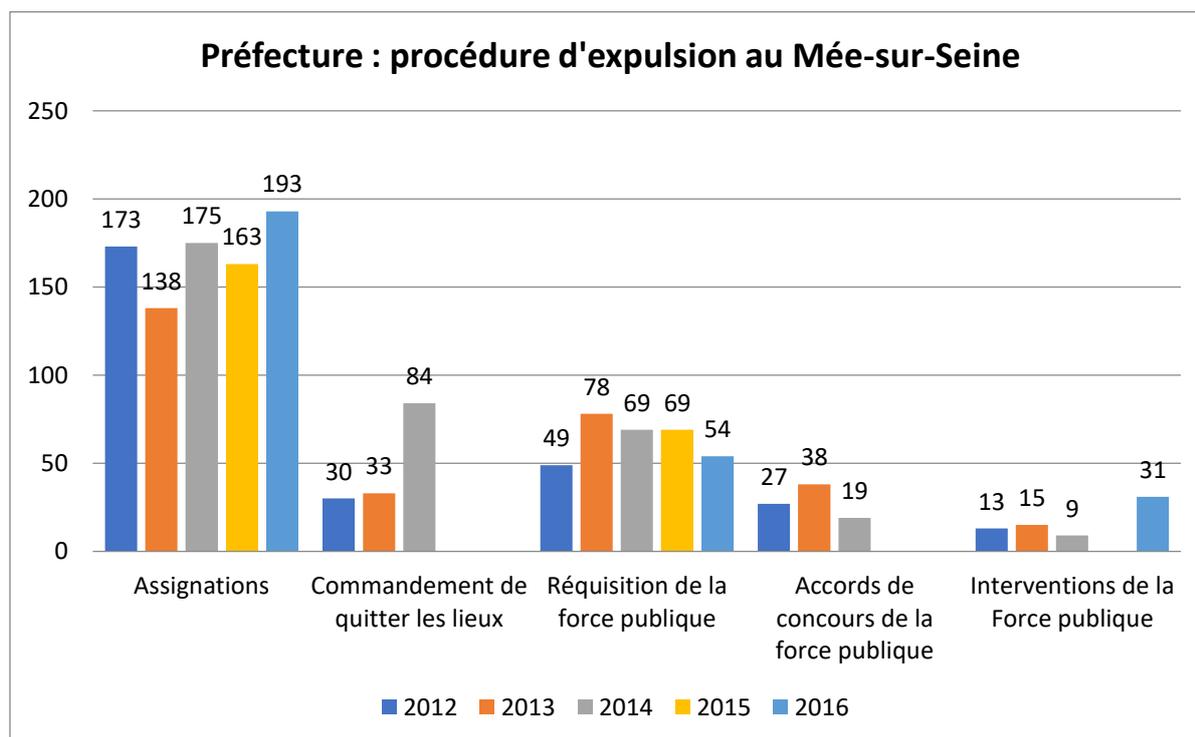
Sur les 112 personnes concernées par une attestation de domiciliation pour l'année 2016 :

- ➔ 26 hommes isolés,
- ➔ 3 femmes isolées,
- ➔ 6 couples sans enfants,
- ➔ 15 couples avec enfants,
- ➔ 28 familles mono parentales,
- ➔ 3 ont été radiées pendant l'année.

### Les expulsions

À chaque étape de la procédure d'expulsion : assignation, Réquisition de la force publique (RFP) et expulsion locative, le CCAS reçoit un courrier de la préfecture et fait une mise à disposition pour les personnes qui n'ont pas d'accompagnement social avec une invitation à la réunion collective au moment de l'assignation.

- ➔ 193 assignations
- ➔ 54 réquisitions par la Force publique
- ➔ 31 expulsions

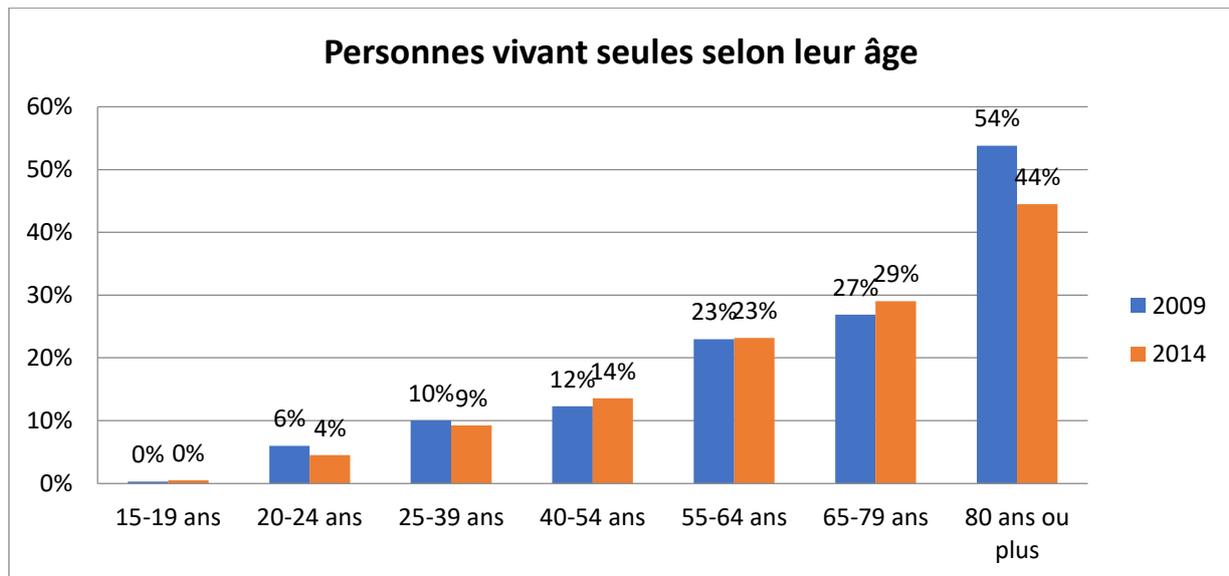


- ➔ Augmentation des demandes par les bailleurs, avec une partie du public qui ne se mobilise de moins en moins (n'ouvrent pas leur courrier, ne répondent à aucune sollicitation).

- Isolement

La proportion de personnes seules en fonction des classes d'âges a peu évolué au cours des cinq dernières années, à l'exception des personnes les plus âgées qui sont un peu moins seules.

Cependant, il faut noter que plus une personne est âgée, plus elle est seule.



21

- ➔ 29 % des ménages sont composés d'une personne seule en 2014. Ils étaient 28% en 2009.
- ➔ 58 % des personnes seules sont des hommes et 42% sont des femmes.

#### D/ Les perspectives d'évolution du territoire

Il est impossible de faire une prévision des naissances à venir pour l'année 2019. Cependant, le taux de naissances étant plus ou moins stable sur ces deux dernières années, on peut estimer un nombre identique pour 2019.

Le Programme de Renouvellement Urbain a été achevé, et a permis une évolution notable de la ville, et plus particulièrement du quartier des Courtillelaies. Le PRU a atteint ses objectifs, à savoir :

- Améliorer les services publics
- Maintenir les commerces de proximité
- Renforcer l'offre de soins
- Requalifier les espaces publics
- Créer une liaison entre les différents quartiers de la ville

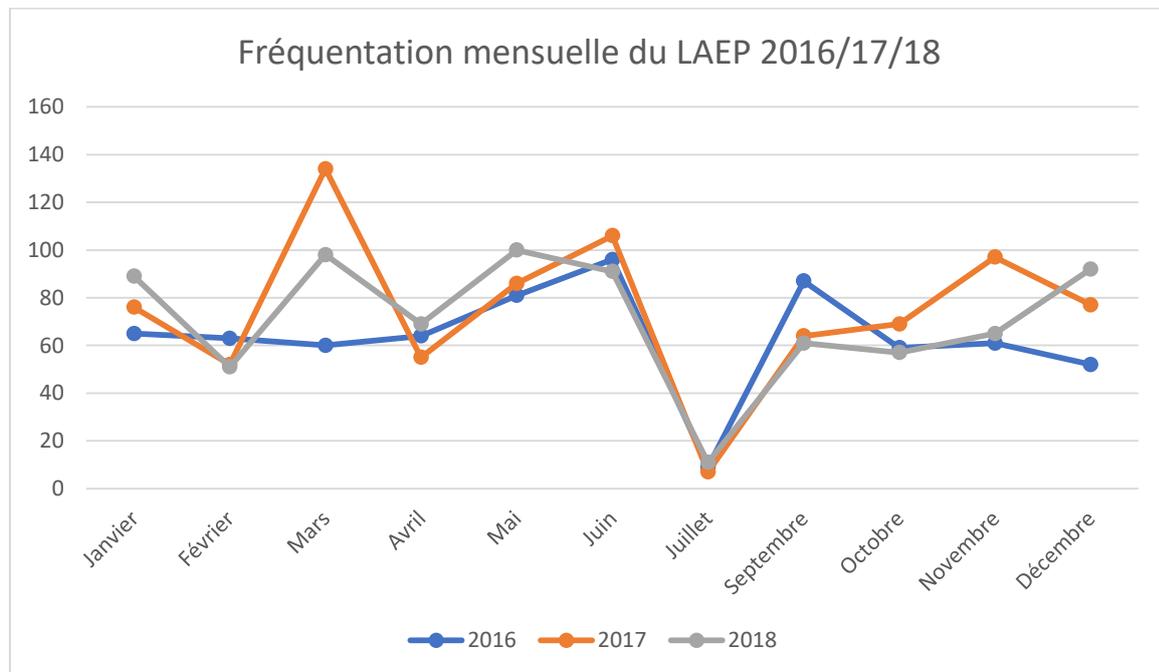
Celui-ci se poursuit via un NPRU2, à l'échelle de la Communauté d'agglomération, et concernera pour la commune, le secteur de Plein Ciel et du Tripode. Il comprend principalement une réhabilitation des espaces.

Les seules constructions prévues sont sur le secteur de Fenez avec 12 pavilons en accession à la propriété.

### III/ Evaluation de l'action 2016 – 2018

#### 1) Evaluation quantitative

#### **Fréquentation 2016-2017-2018**



La mise en place d'un outil de gestion du public (Puzzle à l'entrée de la structure) a permis de réguler le public accueilli et ainsi de respecter la capacité d'accueil du lieu.

#### **Fonctionnement 2016 - 2017-2018**

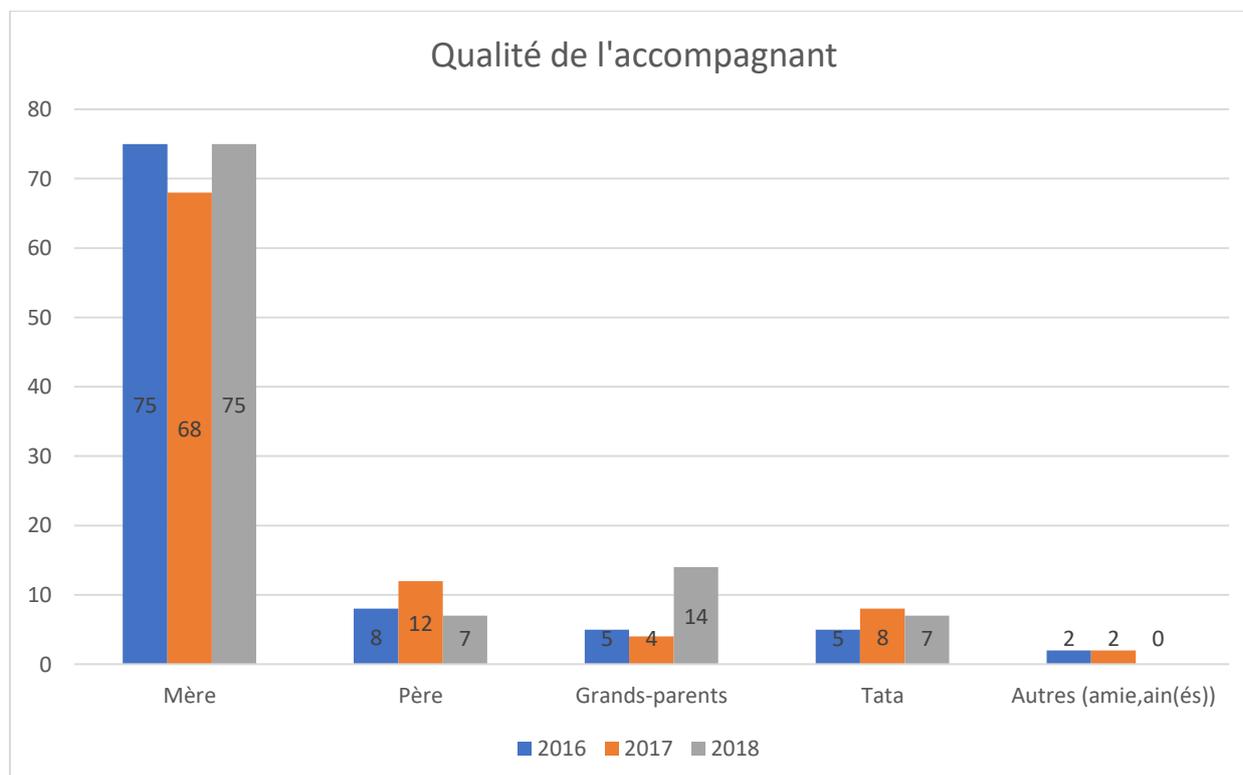
Nb créneaux ouverture par semaine	2	2	2
Nb heures ouverture annuelle	132h	146h	142h

Nb heures organisation annuelle	66h	73h	71h
Nb moyen d'accueillantes par séance	2.5	2.5	3.5
Nb supervisions annuelles	3	3	4
Moyenne enfants par séance	10.40	11.27	11.04
Moyenne adultes par séance	9.19	9.64	9.19

L'évolution des heures d'ouverture de la structure est uniquement liée au calendrier. Le Laep est ouvert toute l'année hors vacances scolaires.

### Qualité de l'accompagnant 2016 - 2017- 2018

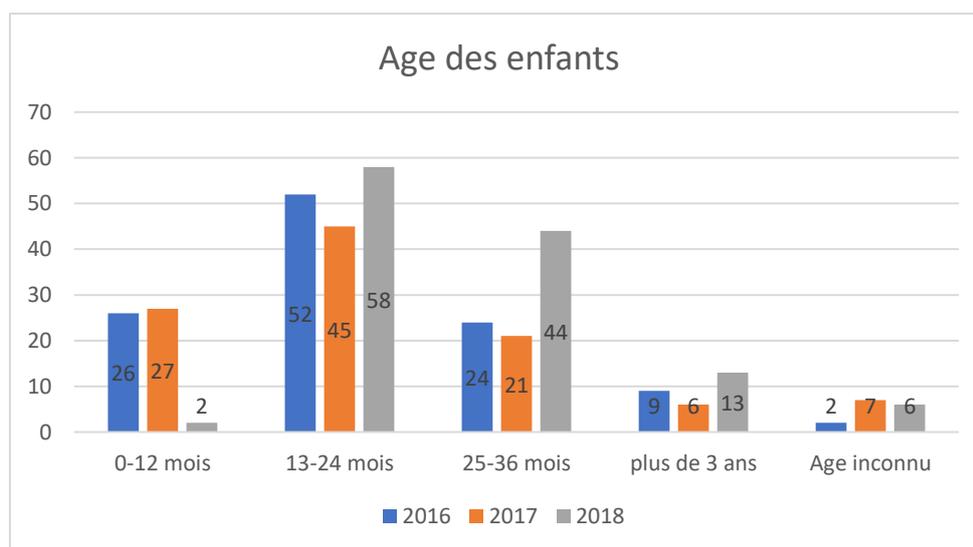
Mère	75	68	75
Père	8	12	7
Grands-Parents	5	4	14
Tata	5	8	7
Autres (amies,ainé(s))	2	2	0



Ce lieu est principalement investi par les mamans. Lorsque les pères sont présents, c'est souvent pour accompagner leur compagne. Ils ont des difficultés à trouver leur place dans cet espace très féminisé malgré que l'équipe d'accueillante essaye de les accompagner au mieux.

**Age des enfants 2016 -2017-2018**

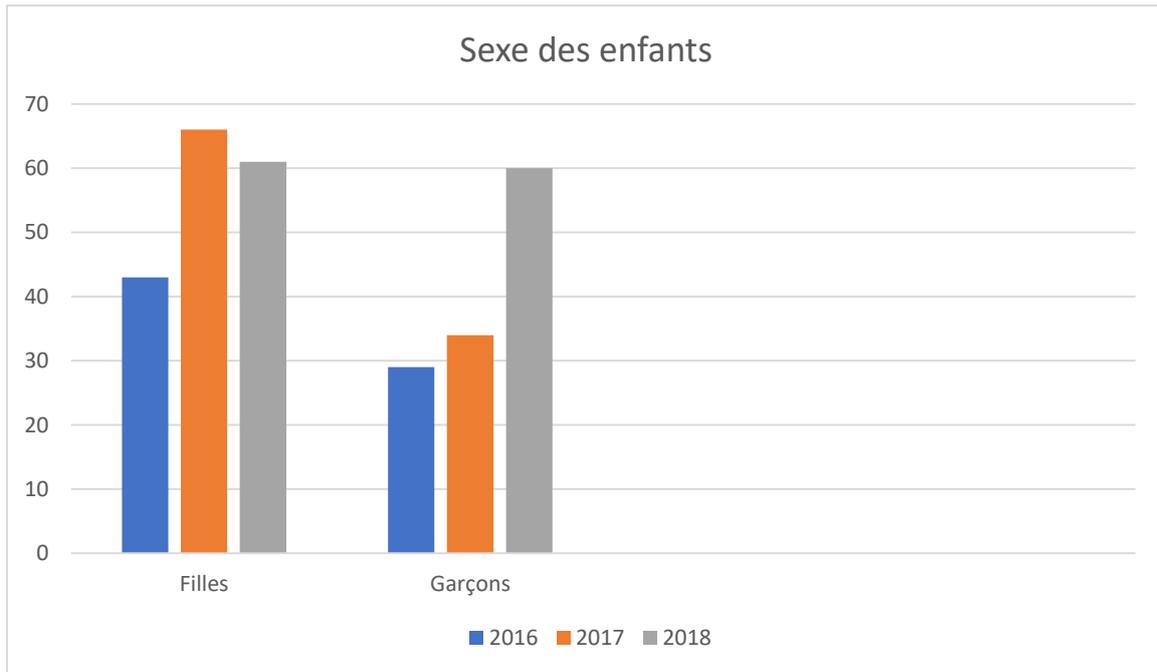
0 à 12 mois	26	27	37
13 à 24 mois	52	45	58
25 à 36 mois	24	21	44
+ de 3 ans	9	6	13
Age inconnu	2	7	6



Les enfants de 0 à 1 an sont souvent, les cadets des enfants plus âgés. Certaines mamans utilisent ce lieu pour préparer leur aîné à l'arrivée d'un bébé.

**Sexe 2016-2017-2018**

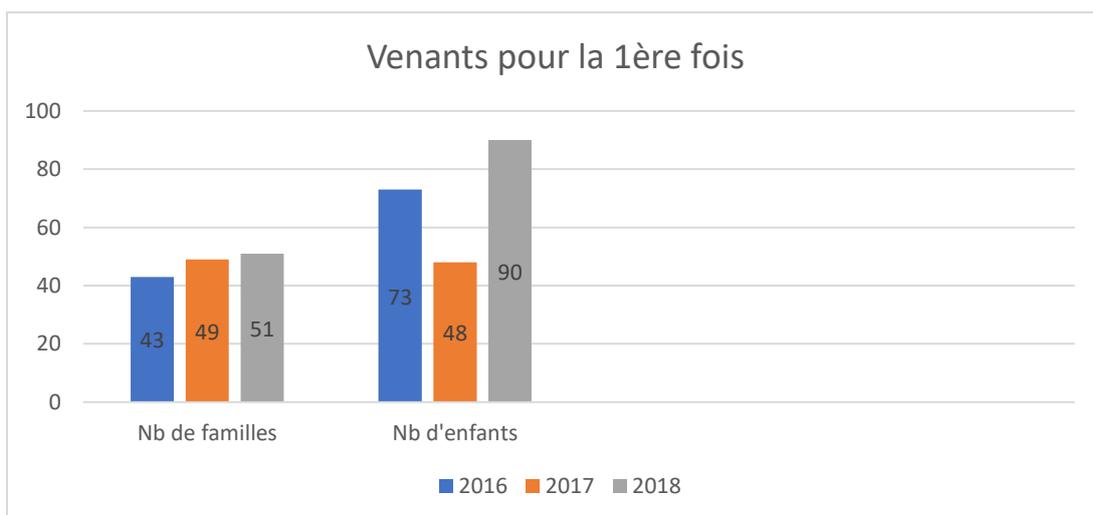
Filles	43	66	61
Garçons	29	34	60



En 2018, nous avons une mixité. Il est toutefois difficile d'agir sur cet indicateur. Cela ne représente pas une priorité. Les enfants des deux sexes se mélangent très facilement et jouent aux mêmes jeux.

### Venants pour la 1<sup>ère</sup> fois 2016-2017-2018

Nb de familles	43	49	51
Nb d'enfants	73	48	90

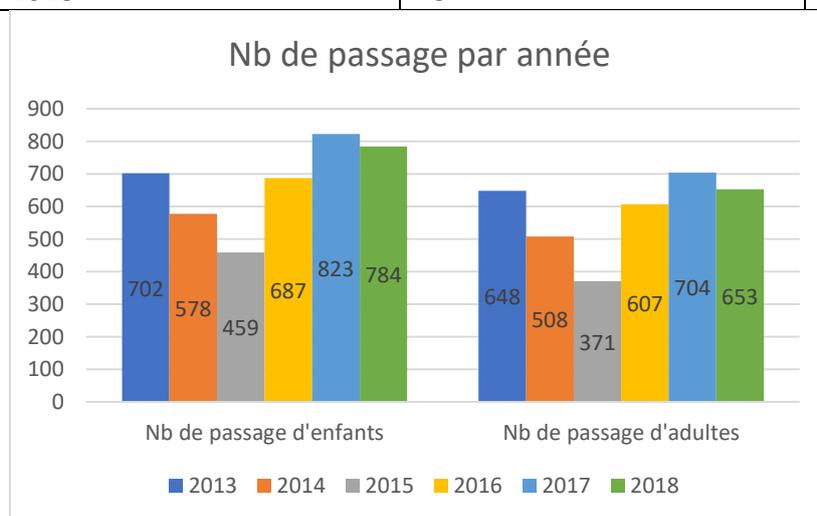


Chaque année, le Laep touche un nouveau public. Il y a des arrivées et des départs constants souvent liés à l'âge des enfants et quelque fois à des changements de situations familiales (déménagement, séparation...).

### Evolution du nombre de passages de 2013 à ce jour

	Nb de passages d'enfants	Nb de passages d'adultes
2013	702	648
2014	578	508
2015	459	371
2016	687	607
2017	823	704
2018	784	653

26



Le Laep est bien identifié par les familles. Même si en 2018, les effectifs ont légèrement baissé, la moyenne de personnes accueillie est de 20 (enfants et adultes compris).

## 2) Evaluation qualitative

### a) Analyse des objectifs (année 2018)

- ➔ Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres

Même s'il existe toujours une période d'adaptation, les enfants vont très facilement au-devant des autres. Ils jouent ou partagent des espaces de jeux ensemble, quel que soit leur âge, leur origine ou leur sexe.

L'équipe accompagne les familles ayant plusieurs enfants pour leur permettre de passer un moment agréable avec chacun. Il peut aussi parfois, s'agir de soutenir une maman épuisée.

## ➡ Rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles

Les familles apprennent à se connaître, à partager des moments de complicité. Lorsqu'elles viennent pour la première fois, elles observent. L'équipe veille à la fois à les laisser s'imprégner du lieu et à les aider à entrer en contact. L'espace thé-café y contribue. On s'y croise, on échange quelques mots d'abord sur son enfant, puis sur sa vie quotidienne. Elles forment souvent des binômes.

Certaines, plus anciennes, facilitent les échanges et vont au-devant des nouvelles familles. Elles présentent les mamans, expliquent les règles, partagent des conseils... Elles se retrouvent aussi sur d'autres lieux de la commune : l'heure du conte à la médiathèque, spectacle jeune public à la MJC ou tout simplement au parc après la sortie des classes.

Les hommes viennent au LAEP souvent pour accompagner leur compagne. Ils ne se sentent pas très à l'aise dans cet espace très féminisé. Quand ils sont plusieurs, la dynamique est autre. Cette présence paternelle est très appréciée des enfants, qui vont facilement à leur contact.

Chaque famille trouve sa place dans ce lieu. Même si quelquefois la communication passe par le langage corporel ou par les signes, lorsque la langue maternelle n'est pas le français. Aucune communauté n'est laissée à l'écart. Le LAEP est à l'image de la commune, un lieu multiculturel.

## ➡ Aider à la séparation en favorisant la sécurité affective de l'enfant et des parents

L'équipe d'accueillante s'est attachée à l'élaborer des règles de fonctionnement de cet espace. Ces dernières sont présentées lors des premiers accueils. Elles sont énoncées à l'adulte mais aussi à l'enfant. C'est un moyen pour mettre en confiance. Savoir pour l'enfant que son parent ne peut quitter ce lieu sans lui, lui permet plus facilement de se détacher.

La séparation s'opère dans les deux sens. On constate, dans 90% des situations, que les parents souhaitent que leur enfant reste à leur côté. Ils ont besoin d'un contact physique, puis d'un contact visuel. L'enfant va peu à peu s'éloigner pour découvrir, soit par curiosité, soit par mimétisme. Les parents vont alors le laisser faire. Quant à l'inverse, c'est le parent qui force le détachement, celui-ci prend plus de temps.

## ➡ Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation parent-enfant

Le cadre posé implique des règles, des limites, tant individuelles que collectives. L'équipe essaye de trouver le juste milieu entre intervention et accompagnement, en s'adaptant au comportement du parent. Parfois, celui-ci n'ose pas intervenir ou ne sait pas comment faire. Les accueillantes vont alors l'aider et vont expliquer, par des mots simples, ce qu'elles sont en train de faire à l'enfant.

Un rituel de fin de séances a été instauré depuis plusieurs années pour faciliter la fin de séance. Nous avons constaté qu'il était très difficile pour les parents, comme pour les enfants, de quitter ce lieu. Ainsi, on apprend à se dire au revoir par un temps ludique avec des chansons et des comptines. Tous apprécient ce moment et s'investissent en apportant des objets du quotidien pour la chanson des « doudous ».

#### ➔ Permettre de valoriser les compétences des parents

Les parents se soutiennent et favorisent l'émergence ou la valorisation de cette compétence. Quand un enfant transgresse une règle ou se met en danger, et que son parent n'est pas à proximité, les autres parents interviennent. Il peut s'agir d'un regard ou d'un appel, et ce, toujours dans la bienveillance.

Au sein de l'espace créatif, nous installons chaque semaine du matériel différent. Les parents apprennent à manipuler avec leurs enfants, de la pâte à modeler, des pastels gras par exemple. Ils expérimentent dans ce lieu et nombreux sont ceux qui ensuite, le re-proposent à leur domicile. C'est une façon pour l'équipe de montrer le champ des possibles.

Les familles ne viennent pas au LAEP pour poser spontanément des questions. Ils ne l'identifient pas comme cela. Pour autant, elles apprécient se confier, partager, exprimer leurs craintes. Elles n'ont pas peur du jugement. Les accueillantes ne donnent pas de réponses toutes faites mais permettent aux familles de trouver en elles les réponses. Il faut souvent « dédramatiser », rappeler que chaque enfant est unique et qu'il n'est pas nécessaire de faire comme les autres.

#### b) Analyse du public et de sa satisfaction

Afin d'analyser la satisfaction du public accueilli et de développer des perspectives d'évolution, l'équipe a travaillé sur trois outils :

- La mise en place d'un mur d'expression
- L'analyse de questions collectives
- Un questionnaire de satisfaction

**Le mur d'expression : La Laep vu par les adultes et par les enfants**



**ÉCOUTE**

Mes enfants aiment venir à la Laep  
 parce qu'ils se amusent bien et  
 ils aiment comme des amis  
 Pablo et Béryl. *Amélie*

**CONSEILS**

un moment de partage  
 pour les petits et les mamans...  
 avec de supers animatrices...  
 Génial !!! merci -  
 la mamie de Pablo *♥*

**PARTAGE**

Merci pour l'accueil chaleureux et l'encadrement  
 bienveillant que vous apportez à Sefwan. Il fait de belles  
 rencontres, et en passe de bons moments en votre compagnie.  
 Je prend beaucoup de plaisir à le voir s'épanouir et  
 grandir au point plus à chaque fois de nos rencontres. Merci  
 VIVE LA RÉCRÉ

**Vive la récré !**

Super lieu de rencontre  
 et de partage. Leyna aime  
 beaucoup Vive la récré. *Thibault*

Accusé de réception en préfecture  
 077-217702851-20190328-19DCM-43-210-  
 DE  
 Date de télérmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

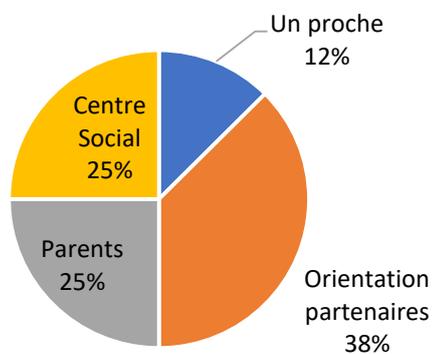
## Les questions collectives

Votre enfant est-il demandeur pour venir au LAEP ?	oui 	non	pas encore 
Trouvez-vous au sein du LAEP les réponses à vos questions ?	oui 	non	pas encore
Les espaces de jeux répondent-ils à vos attentes ?	oui 	non	pas encore

30

## Le questionnaire de satisfaction (Cf annexe)

### Comment les parents ont-ils connu le LAEP ?



Les gens qui fréquentent le LAEP ont connu son existence principalement par bouche à oreille.

### Qu'est ce qui a poussé les parents à venir pour la première fois ?

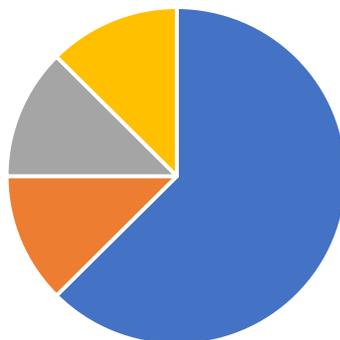


- Pour la rencontre avec d'autres enfants
- Sociabilisation
- Pour passer du temps avec son enfant
- Espace lui-même
- Pour la rencontre avec d'autres parents
- Par curiosité

31

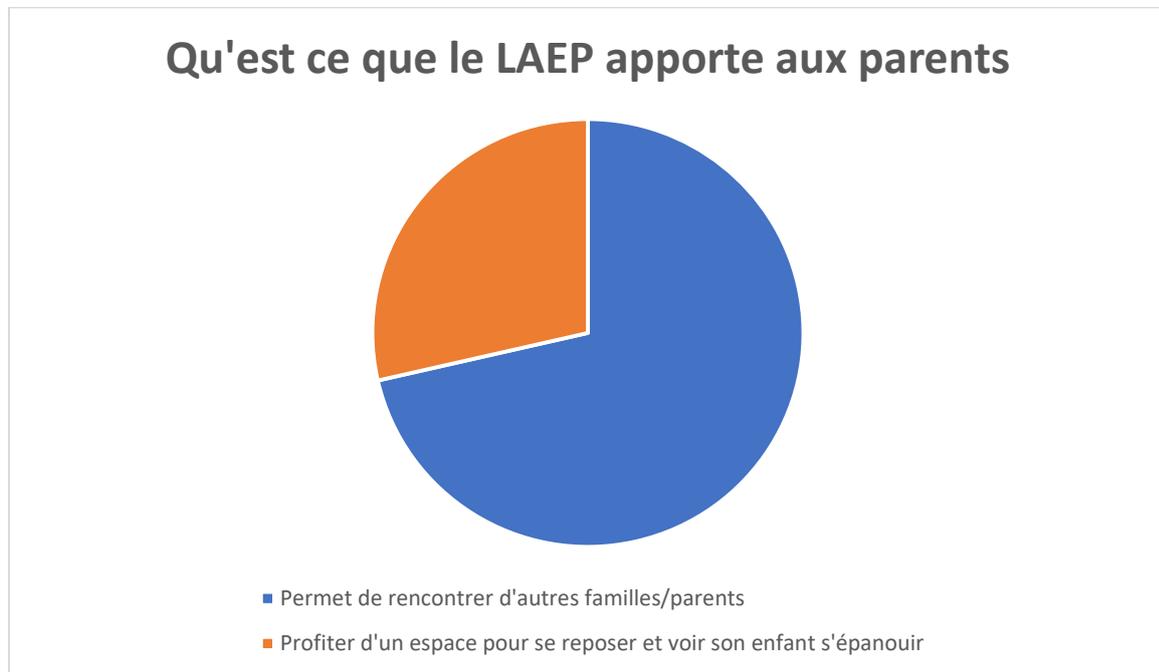
Le LAEP est avant tout un lieu de rencontre. C'est ce qui les amène à fréquenter ce lieu et c'est aussi ce qui les fait rester.

### Qu'est ce que le LAEP apporte à l'enfant ?



- Il s'ouvre aux autres
- Il apprend à partager
- Il apprend à être autonome, à se détacher du parent
- Il fait de nouvelles rencontres

Aux yeux des parents, le LAEP permet à leurs enfants de s'ouvrir, de s'épanouir, mais également de faire de nouvelles rencontres. Il apprend l'autonomie, le partage tout en se détachant du parent.



32

**Le LAEP leur permet de rencontrer d'autres familles/parents mais également de se reposer un peu en regardant leur enfant s'épanouir.**

#### **Synthèse :**

→ Les parents estiment que le LAEP est un bon lieu de rencontres pour les enfants et est un très bon lieu d'échange pour les parents.

→ La majorité des parents trouvent que ce lieu favorise très bien la séparation enfants-parents

#### **→ Il n'est pas identifié comme un lieu ressources**

→ La plupart des familles estime que le LAEP est un lieu où on trouve bien sa place de parent

→ C'est un lieu où l'on se sent bien et qui évite que l'on reste enfermé chez soi.

→ Ce sont principalement les Mamans, Mamies ou Tatas qui emmènent l'enfant au LAEP car le papa travaille ou bien ne se sent pas à l'aise.

→ Est attendu que le LAEP apporte de l'intégration, de l'aide au développement de l'enfant, et l'apprentissage de comptines.

## IV/ Projet du LAEP

### 1- Les objectifs du projet

- ✚ Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres
  - ✓ En proposant une diversité de jeux dans les espaces
  - ✓ En donnant l'envie de jouer seul ou avec les autres
  - ✓ En créant un environnement agréable, convivial et chaleureux
  - ✓ En laissant la possibilité à chacun de faire à son rythme
  - ✓
- ✚ Rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles
  - ✓ En facilitant les échanges par la mise en place d'un espace de convivialité avec thé et café
  - ✓ En permettant à chacun de trouver et de prendre une place dans ce lieu
  - ✓ En favorisant les échanges, l'entraide et la solidarité
  - ✓ En travaillant la communication pour promouvoir cet espace
  - ✓ En s'appuyant sur la ressource des familles
- ✚ Aider à la séparation en favorisant la sécurité affective de l'enfant et des parents
  - ✓ En favorisant les déplacements dans les espaces
  - ✓ En matérialisant des espaces de jeux identiques chaque séance
  - ✓ En adoptant une posture et une écoute bienveillante
  - ✓ En donnant des repères temporels
  - ✓ En encourageant les familles et les enfants
  - ✓ En formalisant des règles adaptées et clairement définies
- ✚ Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation parent-enfant
  - ✓ En ayant un regard attentif et bienveillant sur les familles et leurs enfants
  - ✓ En leur permettant de se confier, d'échanger
  - ✓ En les aidant à trouver des espaces et des lieux ressources en lien avec la difficulté pressentie
- ✚ Permettre de valoriser les compétences des parents
  - ✓ En proposant un espace ressources
  - ✓ En confortant le parent dans sa capacité à trouver lui-même des réponses
  - ✓ En positionnant le parent dans sa relation avec l'enfant
  - ✓ En dédramatisant les situations

## 2- La place des familles et les modalités de participation

Aucune inscription n'est exigée. Seule l'écriture sur un cahier du prénom de l'enfant, son âge et son lien de parenté à l'adulte qui l'accompagne sont demandés à l'arrivée. A partir de 2019, nous demanderons également aux familles comment elles ont connu ce lieu pour poursuivre notre travail de communication.

Même si la charte est affichée dans le LAEP, les accueillantes rappellent régulièrement les principes essentiels :

« Les personnes accueillies choisissent librement de venir sans inscription préalable »

« Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat et/ou en toute confidentialité »

Aucune participation financière n'est demandée dans ce lieu pour ne pas rompre l'anonymat. Par contre, dans le règlement, nous précisons aux familles que si elles le souhaitent, elles peuvent apporter un CD, un gâteau, un dessin ou un objet du quotidien.

Le LAEP est avant tout un espace pour les familles, où parents et enfants peuvent partager ensemble des moments de jeux, d'échanges.

## 3- La place des partenaires

Le Centre Social travaille avec de nombreux partenaires en fonction des objectifs du Projet Social. Sur le champ de la parentalité, nous pouvons citer :

- Le Conseil Général :  
PMI (puéricultrice, chef de service), MDS (Assistants Sociales et Conseillères en Economie Sociale et Familiale)
- La CAF :  
Responsable Antenne, Agents Développement Social, Référente Parentalité
- Les Services municipaux  
Chefs de Projet (santé et petite enfance, Jeunesse, Politique de la ville), Responsable du Service Jeunesse, DGA, Coordinatrice Petite Enfance, Coordinatrice du RAM, élus (Vie Sociale et Solidarité, Petite Enfance, Jeunesse, Politique de la ville)
- Education Nationale  
Coordinatrice RRS, Inspectrice Education Nationale, directeurs d'écoles, enseignants
- La Communauté d'Agglomération  
Equipe du Programme de réussite Educative, chargé mission éducation

Lorsque des familles sont orientées par des partenaires (PMI, halte-garderie, travailleurs sociaux...), nous rappelons les principes de la charte et nous leur expliquons que la famille est libre de venir et que les accueillantes ne feront aucun retour. Pour savoir ce qu'il en est, le travailleur social devra dialoguer en direct avec la famille concernée.

Les partenaires identifient bien ce lieu et ses missions. C'est un outil pour eux pour agir sur :

- Isolement des parents
- Isolement des enfants dans la sphère familiale
- Absence ou le manque de stimulation de l'enfant
- Changement de mode de garde
- Prise de conscience de troubles du comportement de l'enfant (regard extérieur)

## V/ Fonctionnement du LAEP

### 1- Les locaux

Le Centre Social a pu bénéficier du Programme de Rénovation Urbaine. La structure est entièrement réhabilitée avec une partie importante de démolition et de reconstruction. Aucun espace n'a été conservé. Le maître d'ouvrage a travaillé selon les besoins de l'équipe. Le plan ci-dessus représente le bâtiment, livré en septembre 2015. Des travaux sont actuellement en cours sur l'extérieur de la structure.

#### **Le Centre Social bénéficie d'une surface de plus de 1205 mètres carrés comprenant :**

- un espace extérieur aménagé pour pouvoir organiser des goûters avec les familles, des jeux avec les enfants. Des ateliers jardinage pourront aussi être réalisés via des jardinières implantées devant les bureaux et près des barrières (240m<sup>2</sup>)
- Un accueil avec une zone affichage et d'informations ainsi qu'un espace attente (105m<sup>2</sup>)
- Une cuisine pédagogique (33m<sup>2</sup>)

Chaque secteur est dissocié : Enfants/ Adultes/ Petite enfance/ Familles

- Secteur Enfance : Un espace polyvalent, 3 salles d'activités, une infirmerie (221 m<sup>2</sup>)
- Secteur Adultes : 4 bureaux de permanence (44m<sup>2</sup>)
- Secteur Petite enfance « LAEP » : une salle création et une salle de motricité avec jeux de faire semblant (87m<sup>2</sup>)
- Secteur familles : deux salles de réunion, une salle informatique, une salle polyvalente (279 m<sup>2</sup>)

Les bureaux de l'équipe sont installés le long du jardin afin d'être proche de l'accueil mais aussi de pouvoir bénéficier d'une lumière naturelle.

Coin bébé



Toilettes enfants et plan de change



Salle de créativité

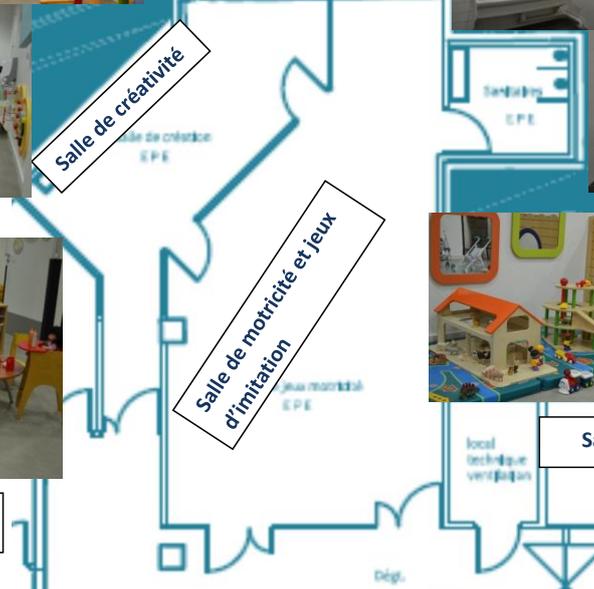


Salle de motricité et jeux d'imitation



Salle de motricité

Jeux d'imitation



VUE D'ENSEMBLE



**Le LAEP comprend 3 espaces :**

**\*Une salle de motricité et jeux d'imitation où sont proposés :**

- Une piscine à balles
- Des porteurs, motos et camions de différentes tailles

**\*Pour les jeux d'imitation, sont proposés :**

- Des poupées et leurs vêtements,
- Des brosses et peignes,
- Des meubles de cuisine avec la dînette, vaisselle et alimentation,
- Des balais, pelles, seau pour laver,
- Des déguisements,
- Une mallette de docteur,
- Du bricolage avec 2 malles à outils,
- En projet, une coiffeuse.
- Un garage avec des voitures, camions,
- Une ferme et ses animaux, avec en plus des animaux sauvages.

\*Au bout de la salle est installé un « coin bébés » avec un tapis d'éveil, une arche et des hochets.

Pour les plus grands bébés, il y a des jeux de cache-cache animaux, des toboggans à voitures, à balles, des jouets à tirer...

Nous avons également 3 transats que nous mettons à la disposition des parents.

**\*Dans la salle de « créativité », ont été installés :**

- une bibliothèque contenant des livres pour tous âges,
  - un « coin repos » avec un grand coussin pour lire confortablement,
  - des jeux de construction que l'on dispose au sol ; nous avons depuis peu un train en bois avec des rails à monter qui fait le bonheur des plus grands ...et des papas.
  - Une table où l'on propose : de quoi dessiner, (craies grasses et feutres), des gommettes, des encastrements de différents niveaux, de la pâte à modeler, selon la moyenne d'âge des enfants présents, et de la peinture à la demande des parents.
  - Est proposé également un bac avec de grosses pâtes pour la manipulation et le transvasement que petits et grands apprécient grandement.
- Au mur est installé un panneau mural sensoriel pour tous âges.

**\*Et pour les enfants, deux toilettes, un lavabo et une table de change sont à disposition dans cet espace du LAEP.**

**Les locaux respectent les normes de sécurité listées ci-dessous :**

**Attestation d'assurance civile :**  Oui  Non

**Voies d'accès dégagées :**

Portes  Oui  Non  
Portes-fenêtres  Oui  Non  
Fenêtres  Oui  Non  
Issues de secours  Oui  Non

**Prises électriques sécurisées :**  Oui  Non

**Téléphone :**  Oui  Non

38

**Sécurité des locaux de plain pied :**

Surface : 87m<sup>2</sup>

Nombre d'extincteur(s) : 1

Date de la dernière vérification du ou des extincteurs : Mise en service Juillet 2015, contrôlés chaque année.

Présence d'un registre de sécurité  Oui  Non

Trousse de secours  Oui  Non

Sanitaires adaptés à la taille des enfants  Oui  Non

Lavabos adaptés à la taille des enfants  Oui  Non

Présence de réducteurs pour les sanitaires  Oui  Non

**Protections :**

Radiateurs protégés  Oui  Non

Portes (Anti-pince doigts)  Oui  Non

Angles droits (Meubles, ...)  Oui  Non

Produits ménagers en hauteur  Oui  Non

Cuisine non accessible aux enfants  Oui  Non

Tables et chaises adaptées aux enfants  Oui  Non

Jeux respectant la norme NF et les critères d'âge  Oui  Non

Tapis amortisseurs pour les jeux de motricité  Oui  Non

Accessoires de convivialité hors de portée des enfants  Oui  Non

Les locaux sont également utilisés dans le cadre de l'action Apprenons l'Ecole Ensemble. Ils sont mis à disposition du RAM et de l'association Les petits drôles.

## 2- Le public accueilli et l'amplitude horaire

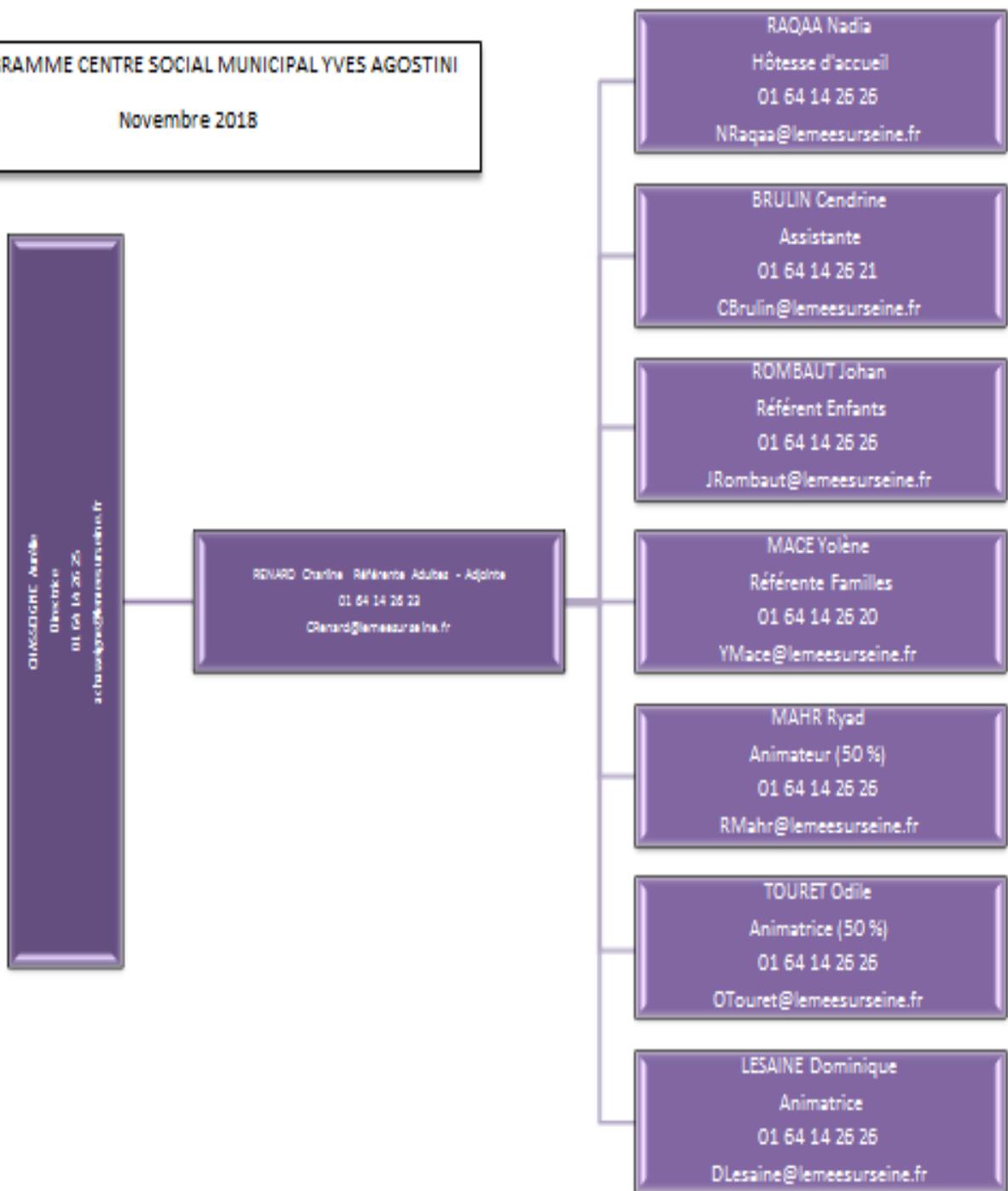
Le LAEP est ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un proche, tous les mercredis de 9h15 à 11h15 et tous les vendredis de 9h00 à 11h00 à l'exception des vacances scolaires. Afin de respecter un accueil de qualité, le nombre de personne accueilli en même temps est fixé à 20 (en Accord avec le Service PMI du Département).

ANNEE 2019	Organisation, Debriefing, Rangement	Analyse de la pratique ou supervision	Nombre d'heures d'ouverture au public
Janvier	07 :00		14 :00
Février	07 :00		14:00
Mars	05 :00	02:00	10:00
Avril	06:00		12:00
Mai	06:00	02 :00	12:00
Juin	08:00		16:00
Juillet	01:00	02:00	02:00
Aout	00:00		00:00
Septembre	07:00	02 :00	14:00
Octobre	06:00		12:00
Novembre	08:00		16:00
Décembre	05:00	02:00	10:00
TOTAL	66:00	10:00	132:00

## 3- Les moyens humains

Depuis 2018, toutes les accueillantes sont des membres de l'équipe du Centre Social. Deux d'entre elles ont été détachées, en reclassement professionnel, à temps complet sur la structure.

ORGANIGRAMME CENTRE SOCIAL MUNICIPAL YVES AGOSTINI  
 Novembre 2018



Les accueillantes sont minimum trois par séances. Un planning de présence est mis en place afin de connaître les disponibilités de chacune.

- La responsable de cet espace est Mme Yolène MACE, Référente Familles. Elle est actuellement en VAE DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports).
- Mme Dominique LESAINE, auxiliaire de puériculture de formation et animatrice sur la structure

- Mme Odile TOURET, auxiliaire de puériculture de formation et animatrice sur la structure
- Mme Cendrine BRULIN, assistante.

Les 4 accueillantes ont suivi une formation spécifique LAEP, qui leur a permis :

- de réfléchir aux missions des LAEP en prenant en compte nos spécificités
- de penser l'animation de groupes constitués de parents (mère et/ou père) et de leur(s) enfant(s)
- de rechercher les médiations – activités possibles pour favoriser la rencontre entre l'enfant et les adultes
- de repérer l'intérêt et les limites de la présence et des paroles de l'accueillant notamment lorsque les parents, l'enfant n'ont pas toujours de demande a priori
- de favoriser, par un travail sur l'écoute et la parole, une véritable prise en compte des demandes formulées ou implicites
- de se situer dans sa place, son rôle et analyser son implication dans la constitution des liens et de la relation mère, père et enfant.

41

La directrice du Centre Social, Aurélie Chasseigne, peut aussi intervenir ponctuellement.

Brigitte FRANCOIS, Psychologue de la Petite Enfance est mise à disposition par ce service pour les supervisions. Et Fatiha KNAYAK, psychothérapeute, assure une analyse de pratique une fois par an, complétant les 4 supervisions.

#### 4- La garantie du cadre

Afin de respecter au mieux la Charte des LAEP, celle-ci a été accrochée dans l'espace d'accueil des familles et peut donc à tout moment être consultée par les parents.

Pour garantir le bon fonctionnement du LAEP dans le respect de ses principes de base aucune inscription n'est exigée. Seule l'écriture sur un tableau du prénom de l'enfant, son âge, son lien de parenté à l'adulte qui l'accompagne sont demandés à l'arrivée. Si la famille est orientée par une structure elle est libre de venir ou non et les accueillantes de « Vive la Récré ! » n'ont pas de compte rendu à faire à qui que ce soit. C'est ainsi que les principes de la Charte sont respectés :

« Les personnes accueillies choisissent librement de venir sans inscription préalable » ;

« Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat et/ou en toute confidentialité ».

Ensemble, ils pourront jouer et apprendre à se séparer sans se brusquer au travers des objectifs listés ci-dessous.

Des règles de fonctionnement ont été mises en place par les accueillantes. Celles-ci sont présentées oralement lors de la visite des locaux lorsque les familles viennent pour la première fois.

42

Les plus générales sont affichées à l'entrée du lieu, sous forme de bulles intitulées :  
« Règles de vie pour passer un bon moment en compagnie de papa ou maman et avec mes nouveaux amis ».

- \* J'arrive et je repars quand papa et maman le souhaite,
- \* Maman et papa n'ont pas le droit de partir sans moi,
- \* Si un jour j'ai envie, je peux apporter un gâteau à partager, un cd de musique à écouter, un livre à regarder, une chanson à découvrir...
- \* Je range les jeux et les jouets au fur et à mesure et à la fin de la séance.

**D'autres règles plus spécifiques sont accrochées au-dessus des espaces concernés.**

**L'espace lecture :**

- \* coin tranquille : je me pose, je lis, je me repose

**La piscine à balles, située dans la salle dite « salle de motricité » :**

- \* Laisser les balles à l'intérieur de la piscine
- \* Les chaussures doivent être enlevées avant d'entrer dans la piscine à balles
- \* Pas plus de trois enfants à la fois dans la piscine

**Certaines règles sont précisées oralement comme :**

- \* Le « coin bébé » est un lieu réservé aux enfants qui ne marchent pas encore
- \* on peut jouer dans l'espace bébé lorsqu'il n'y a pas de bébé mais on n'oublie pas de retirer ses chaussures
- \* il est interdit de prendre des photos d'autres enfants que les siens
- \* il est interdit de téléphoner dans le LAEP

## 5- Les instances de fonctionnement

Afin de garantir les missions du LAEP, des instances (obligatoires et recommandées) ont été mises en place. Elles permettent ainsi le fonctionnement en interne et en externe en collaboration avec les partenaires.

### **Les instances obligatoires :**

La Supervision : organisée une fois par trimestre. Elles sont réalisées par la Psychologue de la Petite Enfance.

Chaque séance dure environ deux heures. Il apparaît qu'une périodicité entre chaque période de vacances scolaires paraît mieux adaptée. Ces temps d'échange permettent aux accueillantes de reprendre ce qui a été transcrits sur le cahier lors des réunions d'équipe. Elles peuvent ainsi retravailler des situations difficiles, le cadre du lieu et les transgressions des règles avec l'aide des collègues et la psychologue.

Ils ont également pour objectifs de faciliter le travail des accueillantes car il est difficile de rester un témoin passif et ces temps leur permettent de pouvoir exprimer, dans la confidentialité et sans jugement, ce qu'elles ressentent face à certaines situations.

Analyse de pratiques : va être mise en place en 2019, afin de pouvoir analyser les missions du LAEP et des accueillantes et ainsi de pouvoir échanger sur les pratiques.

Les Comités de suivis : Un comité spécifique LAEP se réunira une fois par an pour présenter aux partenaires le bilan de l'action mais également réfléchir au fonctionnement, à l'organisation pour répondre au mieux aux besoins des familles, en janvier ou février.

Il est composé de représentants du Conseil Général (PMI, MDS, Référent LAEP), représentants de la CAF (Responsable Antenne, référente parentalité/LAEP, ADS), des accueillantes, de la psychologue, de la responsable petite enfance, du Conseiller général du Canton, de Monsieur le Maire, de l'élue en charge de la Vie Sociale et de la Solidarité, de l'élue en charge de la petite enfance, du délégué du Préfet, de la responsable du Service Education Enfance, du responsable du Service Jeunesse, de la chef de projet petite enfance-santé, de la coordinatrice petite enfance, de la directrice générale adjointe des services, de la directrice du Centre Social.

### **Les instances recommandées :**

Les Réunion d'équipe : elles ont lieu après chaque séance, pendant une demi-heure. Les accueillantes se réunissent pour échanger sur leur ressenti. Elles notent sur un cahier si la séance a été propice aux échanges entre les parents, si des interactions ont été observées

entre les enfants, les thèmes de discussions... Elles envisagent des adaptations dans l'aménagement des locaux à prévoir pour les séances suivantes.

Temps d'aménagement des lieux : un temps est organisé chaque matin avant l'ouverture du lieu. Il permet de donner vie à l'espace et de donner envie aux enfants de s'amuser. En complément, chaque année en juillet un temps est prévu pour repenser l'espace et réaménager les salles de jeux.

Réunion de réseau : les accueillantes participent aux « Journée réseau / technique / rencontres LAEP » depuis 2010. La référente familles et la directrice du centre sont également adhérentes au réseau REAAP du Sud Seine et Marne.

44

## 6- Les moyens et outils de communication

L'information de l'existence de ce lieu est faite par la diffusion d'un Flyers réalisé par le Service Communication de la Commune (Nouvelle Charte graphique depuis mars 2016). Elle est transmise aux Services de la Ville, la PMI, les partenaires (promotion du site). L'action est également inscrite dans la plaquette de la structure. Elle a aussi fait l'objet d'une parution dans Vies de familles de la CAF.

Depuis septembre 2018, un panneau sur les activités de la structure a été mis en place. Il permet aussi de communiquer à toutes les personnes entrant au Centre Social via des prêts de salles ou de bureaux, ou via des permanences ou activités extérieures.

Toutefois, on remarque que la communication par le bouche à oreille est celle qui fonctionne le mieux. Nous sensibilisons donc le Comité d'animation, représentant les habitants de la commune, aux actions menées afin qu'ils soient eux aussi un relais d'informations.

## VI/ Eléments financiers

COMPTE DE RESULTAT du 01/01/2018 au 31/12/2018			
CHARGES		PRODUITS	
60 Achats	474,57 €	70623 Prestation de service reçue de la Caf	10 155,26 €
61 Services Extérieurs	6 430,98 €	70624 Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62 Autres services	1 500,00 €	70641 Participations familiales (ou participation des usagers) déductibles de la PS	
63A Impôts, taxes liés aux frais de personnel		70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	
63B Autres impôts et taxes		708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel	19 246,20 €	741 Subvention et prestation de service versées par l'Etat	
		742 Subvention et prestation de services régionales	
		743 Subvention et prestation de services départementales	2 357,90 €
		744 Subvention et prestation de services communales	13 075,56 €
		7451 Subvention exploitation et prestation de services versées par des organismes nationaux (dont PS MSA)	
		7452 Subvention exploitation Caf	2 063,03 €
		746 Subvention exploitation et prestation de services EPCI (intercommunalité)	
		747 Subvention exploitation et prestation de services versées par une entreprise	
		748 Subvention et prestation de services versées par une entité publique	
65 Autres charges de gestion courante		75 Produits de gestion	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		78 Reprise amortissement, dépréciations et provisions	
69 Impôts sur les bénéfices		79 Transfert de charges	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>27 651,75 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>27 651,75 €</b>
86 Contributions volontaires		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
<b>TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>27 651,75 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT</b>	<b>27 651,75 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE<sup>1</sup></b>			
<sup>1</sup> Résultat de l'exercice = total des produits - total des charges			
44571 TVA collectée <sup>2</sup>		44566 TVA déductible <sup>2</sup>	
<sup>2</sup> Le cas échéant, uniquement pour les gestionnaires privés			
COMMENTAIRE			

BUDGET PREVISIONNEL 2019			
CHARGES		PRODUITS	
60 Achats	500,00 €	70623 Prestation de service reçue de la Caf	10 150,00 €
61 Services Extérieurs	7 000,00 €	70624 Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62 Autres services	1 500,00 €	70641 Participations familiales (ou participation des usagers) déductibles de la PS	
63A Impôts, taxes liés aux frais de personnel		70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	
63B Autres impôts et taxes		708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel	16 000,00 €	741 Subvention et prestation de service versées par l'Etat	
		742 Subvention et prestation de services régionales	
		743 Subvention et prestation de services départementales	2 350,00 €
		744 Subvention et prestation de services communales	10 500,00 €
		7451 Subvention exploitation et prestation de services versées par des organismes nationaux (dont PS MSA)	
		7452 Subvention exploitation Caf	2 000,00 €
		746 Subvention exploitation et prestation de services EPCI (intercommunalité)	
		747 Subvention exploitation et prestation de services versées par une entreprise	
		748 Subvention et prestation de services versées par une entité publique	
65 Autres charges de gestion courante		75 Produits de gestion	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		78 Reprise amortissement, dépréciations et provisions	
69 Impôts sur les bénéfices		79 Transfert de charges	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>25 000,00 €</b>
86 Contributions volontaires		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
<b>TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE<sup>1</sup></b>			
<sup>1</sup> Résultat de l'exercice = total des produits - total des charges			
44571 TVA collectée <sup>2</sup>		44566 TVA déductible <sup>2</sup>	
<sup>2</sup> Le cas échéant, uniquement pour les gestionnaires privés			
COMMENTAIRE			



**Éléments nécessaires au calcul  
de la prestation de service CAF,  
de la participation du Conseil départemental**



**NOM DU GESTIONNAIRE : MAIRIE DU MEE SUR SEINE**

**LIEU D'IMPLANTATION : Centre Social Municipal Yves Agostini**

47

<b><u>Éléments de calcul</u></b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nombre d'heures prévisionnelles d'ouverture :	146	144
Nombre d'heures réalisées d'ouverture :	146	142
Nombre de séances prévisionnelles :	73	72
Nombre de séances réalisées :	73	71
Fréquence hebdomadaire des séances :	2/sem	2/sem
Durée des séances :	2 heures	2 heures
Nombre de semaines d'ouverture :	37	36

<b><u>Éléments d'évaluation :</u></b>		
Nombre d'enfants accueillis :	106	158
Moyenne d'enfants par séance :	11.27	11.04

## VI/ Evaluation du projet

### L'évaluation se déroulera en plusieurs temps :

- A chaque séance, les accueillantes noteront leurs observations sur un cahier et tiendront à jour la liste de présences des enfants et des adultes
- Lors de la supervision, avec l'analyse de nos objectifs, des difficultés rencontrées et des solutions possibles
- Une évaluation intermédiaire sera réalisée pendant l'été et permettra de réajuster le fonctionnement, l'utilisation des locaux mais aussi le positionnement des accueillantes
- En fin d'année, réalisation d'une évaluation complète de l'action.

48

### Indicateurs quantitatifs

- Nombre enfants présents par séance
- Nombre enfants différents touchés
- Nombre adultes présents par séance
- Nombre adultes différents touchés
- Nombre de familles concernés
- Age des enfants
- Taux renouvellement par année
- Nombre de supervisions
- Nombre de réunions d'équipe
- Nombre de temps aménagement
- Nombre d'accueillantes par séance
- Evolution annuelle des données sur la durée de la labellisation

### Indicateurs qualitatifs

- Lien de parenté entre l'enfant et l'adulte accompagnateur
- Répartition garçons/filles
- Les relations entre enfants, entre adultes, avec les accueillantes
- Le degré d'autonomie des enfants
- Le positionnement de l'adulte vis-à-vis des règles de son enfant, des autres et des règles collectives
- Degré de satisfaction des familles
- Place des familles dans ce lieu
- Origine des informations sur ce lieu
- Dynamique collective
- Implication/participation des familles
- Effets du LAEP sur les enfants, sur les familles
- Atteinte des objectifs

### Outils :

- Cahier tenu par les accueillantes

- Fichier informatique sur les présences enfants/adultes
- Questionnaires pour les familles
- Cahier messages pour les familles
- Evaluation annuelle
- Flyers, panneau d'affichage : outils de communication

## Conclusion

Le LAEP est un outil de la structure pour travailler la notion de parentalité. Il permet à la fois d'agir en direction des enfants et des familles.

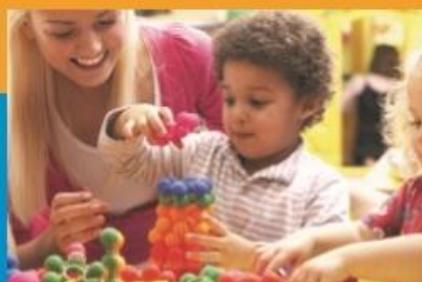
Cet espace favorise non seulement les liens, entre pairs mais aussi entre les parents et les enfants. Il prépare la famille à d'éventuels changements : arrivée d'un enfant, entrée à l'école ou en structure petite enfance...

Ce lieu est bien identifié par les familles et les professionnels du territoire. L'équipe d'accueillante veillera pendant les 3 prochaines années à faire de cet espace, un véritable lieu d'épanouissement et de convivialité, tout en répondant aux objectifs fixés dans ce dossier.

Annexes  
Tract du LAEP



# LAEP **Vive la récréé !**



**Vive la récréé !**  
Lieu d'Accueil Enfants Parents  
60, avenue de la Gare  
77350 Mée-sur-Seine



Bienvenue au LAEP

## **Vive la récréé !**

*Vive la récréé !* accueille les enfants, de leur naissance à leur quatrième anniversaire, accompagnés de leurs parents.

Vous venez quand vous voulez, vous restez le temps que vous souhaitez, et c'est sans inscription.

Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Parlez-en à votre entourage !

Le LAEP  
*Vive la récréé !* est ouvert  
le mercredi  
de 9h15 à 11h15  
et le vendredi  
de 9h à 11h00  
(sauf pendant les vacances scolaires)

au Centre social municipal  
Yves Agostini  
60, avenue de la Gare  
77350 Le Mée-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-19DCM-03-210-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

### **Un lieu de détente convivial**

À votre arrivée, une équipe d'accueillantes sera présente.

Vous pourrez découvrir le lieu et les jeux mis à disposition pour différentes activités à partager entre enfants et parents.

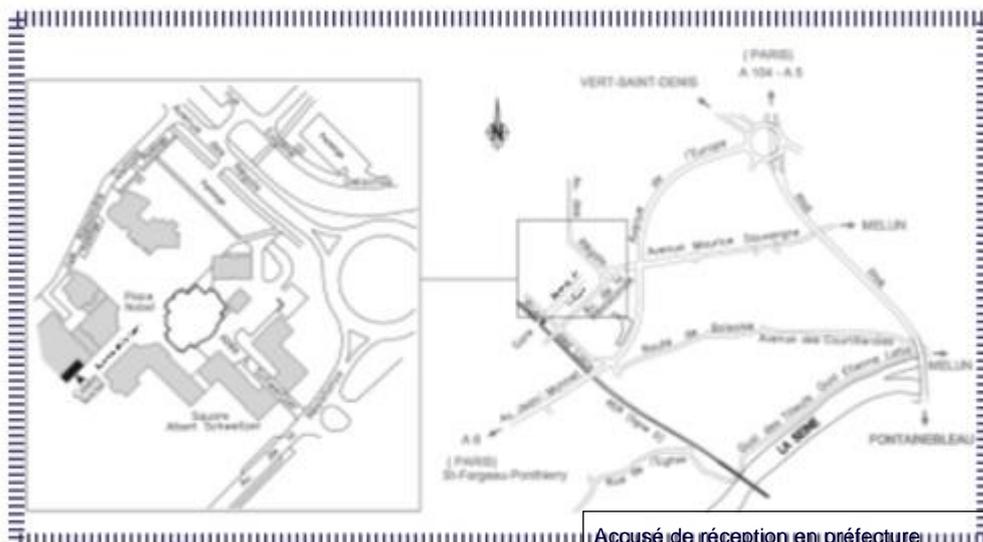


Vous pourrez aussi, à l'occasion d'un anniversaire ou d'une fête, apporter un gâteau, un jus de fruits... une chanson... ou ce que vous souhaitez.

# Vive la récré !



Le LAEP est situé dans les locaux du Centre social municipal



Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-19DCM-03-210-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Contact : LAEP Vive la récré  
01 64 14 26 26



## VIVE LA RECRE !

Nous souhaitons avoir votre avis sur le LAEP afin de mieux répondre à vos attentes. Nous vous remercions par avance de remplir ce questionnaire.

**Comment avez-vous connu le LAEP, Vive la Récré ! ?**

.....  
.....  
.....

53

**Qu'est-ce qui vous a motivé à venir pour la première fois?**

.....  
.....  
.....

**Qu'est-ce qui vous motive à continuer à le fréquenter ?**

.....  
.....  
.....

**Qu'est-ce que ce LAEP apporte à votre enfant ?**

.....  
.....  
.....

**Qu'est-ce qu'il vous apporte ?**

.....  
.....  
.....

**Sur une échelle de 1 à 10, trouvez-vous que le LAEP est :  
(1= Pas du tout ; 10= Totalement)**

- Un lieu de rencontre pour vos enfants :

1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

- Un lieu d'échange pour les parents :

1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

- Un lieu favorisant la séparation parent-enfant :

1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

- Un lieu ressource :

1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

- Un lieu où l'on trouve sa place de parent :

1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

**Qu'attendez-vous du LAEP ?**

.....  
.....  
.....

**Parlez-vous du LAEP autour de vous ? Pour quelles raisons ?**

.....  
.....  
.....

**Qui peut emmener votre enfant au LAEP et pourquoi ?**

.....  
.....  
.....

**Vous arrive-t-il de vous rencontrer entre parents en dehors du LAEP ?**

.....  
.....  
.....

**Qu'aimeriez-vous ajouter/améliorer dans ce LAEP (jeux, ateliers...) ?**

.....  
.....  
.....

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28/03/2019**

Date de transmission de la convocation : 21 mars 2019 - Date d'affichage : 21 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 35 - Présents : 25 - Excusés représentés : 8 - Absents : 0 - Votants : 33  
Excusé(s) non représenté(s) : 2

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. VERNIN, Mme VERNON, M. DAUVERGNE, Mme BAK, M. DURAND, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, M. DIDIERLAURENT, M. BILLECOCQ, Mme DIOP, Mme KOWALCZYK, M. AURICOSTE, M. SCHRUB, M. GENET, Mme MEUNIER, Mme MORIN, Mme BOINET, M. BATON, Mme RIGALT, M. FOSSE, M. SAMYN, M. GUERIN, Mme CADET, M. AYINA, Mme YAZICI

**Etaient excusés représentés** : Mme ANTIGNAC avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. BENTEJ à M. AURICOSTE, Mme NDIAYE à Mme BOINET, M. TOUNKARA à M. BATON, Mme CAMPS à M. SCHRUB, Mme MBERI NSANA à Mme KOWALCZYK, M. POIREL à M. QUILLAY, Mme DAUVERGNE-JOVIN à M. SAMYN

**Etaient excusées non représentées** : Mme GUIDY, Mme PRONO

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Jeannine KOWALCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **03 AVR. 2019**

**N° : 2019DCM-03-220**

**OBJET : DÉNOMINATION DE L'ALLÉE ROSA BONHEUR**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1 et L. 2121-29 alinéa 1<sup>er</sup>, L. 2213-28 et R. 2512-6
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu l'article L. 411-6 du Code de la route
- Vu l'avis de la Commission finances et administration générale du 19 mars 2019
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et bâtiments publics
- Considérant la proposition tendant à attribuer un nom de femme à une allée de la Ville, Rosa BONHEUR décédée en 1899 à l'allée de la coulée verte située entre la rue Lucien Vernet et la rue Chapu, arrivant face au Parc Chapu selon le plan annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-220-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**DÉCIDE** d'attribuer le nom « Rosa BONHEUR » à l'allée de la coulée verte située entre la rue Lucien Vernet et la rue Chapu, arrivant face au Parc Chapu, selon le plan joint.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

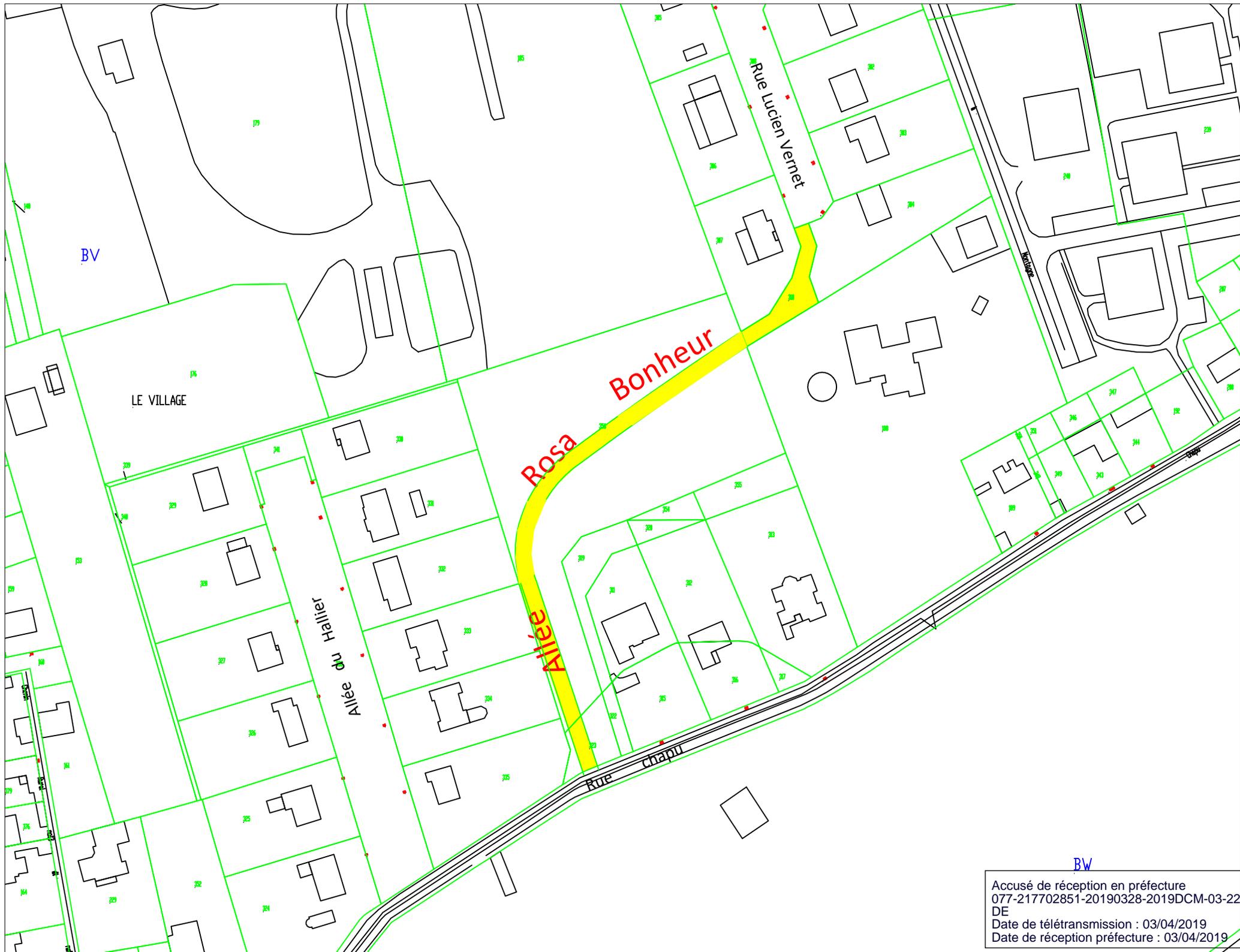


**Franck VERNIN**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-220-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



BW

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20190328-2019DCM-03-220-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019